



CGG

société anonyme à conseil d'administration au capital social de 221 331 €

siège social : Tour Maine-Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75015 Paris
969 202 241 RCS Paris

DEUXIÈME ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE



La présente actualisation (l' « Actualisation ») a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 16 janvier 2018 conformément à l'article 212-13-IV de son Règlement général. Elle complète le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1^{er} mai 2017 sous le numéro D.17-0486 (ci-après le « Document de Référence ») ainsi que la première actualisation du Document de Référence déposée auprès de l'AMF le 13 octobre 2017 sous le numéro D.17-0486-A01 (la « Première Actualisation du Document de Référence »). Le Document de Référence, la Première Actualisation du Document de Référence et la présente Actualisation ne pourront être utilisés à l'appui d'une opération financière que s'ils sont complétés par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du Document de Référence, de la Première Actualisation du Document de Référence et de la présente Actualisation sont disponibles sans frais au siège social de CGG, Tour Maine Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75015 Paris, sur le site Internet de la société (www.cgg.com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Remarques générales

Dans la présente Actualisation du Document de Référence, « CGG » et la « Société » désignent la société CGG et le « Groupe » désigne la Société et l'ensemble de ses filiales consolidées.

Les termes commençant par une majuscule et non autrement définis à la présente Actualisation du Document de Référence ont le sens qui leur est attribué dans la Première Actualisation du Document de Référence.

La présente Actualisation du Document de Référence contient des indications sur les objectifs du Groupe ainsi que des déclarations prospectives. Ces indications et déclarations sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes tels que « croire », « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « avoir l'intention de », « envisager de », « anticiper », « devoir », ainsi que d'autres termes similaires. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la réalisation de ces objectifs et de ces déclarations prospectives dépend de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces déclarations prospectives et ces informations sur les objectifs peuvent être affectées par des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations du Groupe soient significativement différents des objectifs formulés ou suggérés. Ces facteurs peuvent inclure les évolutions de la conjoncture économique et commerciale, de la réglementation, ainsi que les facteurs de risque exposés au Chapitre 3 du Document de Référence et de la Première Actualisation du Document de Référence, tel que mis à jour par la présente Actualisation.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risque décrits au Chapitre 3 du Document de Référence et de la Première Actualisation du Document de Référence, tel que mis à jour par la présente Actualisation, avant de prendre une décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe, sa capacité à réaliser ses objectifs ou la valeur des actions de la Société.

SOMMAIRE

1	Le Groupe CGG	5
	1.1 Informations financières sélectionnées	5
	1.6 Développements récents	7
	1.7 Structure juridique — relations intra groupe	12
	1.7.1 Organigramme	12
2	Environnement, développement durable & salaries	13
	2.2 Salariés	13
3	Risques et contrôle	14
	3.1 Facteurs de risque	14
	3.1.1 Risques liés à la restructuration financière du Groupe	14
	3.1.2 Risques liés à l'activité de la Société et de ses filiales	17
	3.1.3 Risques liés à l'industrie	18
	3.1.4 Risques liés à l'endettement du Groupe	18
	3.5 Litiges et arbitrages	20
4	Gouvernement d'entreprise	22
	4.2 Organes d'administration et de direction	22
	4.2.1 Conseil d'administration	22
5	Rémunérations et avantages	24
6	Situation financière, résultats et perspectives	26
	6.1 Examen de la situation financière et du résultat	26
	6.1.5 Éléments financiers relatifs aux neuf premiers mois de l'exercice 2017	26
	6.1.6 Communiqués de presse relatif aux résultats semestriels et des neuf premiers mois de l'exercice 2017	58
	6.1.7 Événements significatifs survenus depuis le 30 septembre 2017	80
	6.3 Perspectives	81
7	Informations sur la Société et le capital	84
	7.2 Renseignements de caractère général concernant le capital	84
	7.2.2 Capital social	84
	7.2.3 Descriptif du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'Assemblée générale du 27 mai 2016	84
	7.2.4 Capital autorisé non émis	85

7.3	Principaux actionnaires	86
7.3.1	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	86
7.3.2	Marchés des titres de la Société	87

9

Informations complémentaires **89**

9.1	Personnes responsables	89
9.1.1	Responsables	89
9.1.2	Attestation	89
9.4	Table de concordance	90

1. LE GROUPE CGG

Les renseignements concernant ce chapitre sont décrits dans le Document de Référence mis à jour par la Première Actualisation du Document de Référence. Ces renseignements restent, à la date de la présente Actualisation, exacts et sont mis à jour ou complétés par les informations figurant ci-dessous :

1.1. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Le tableau ci-dessous décrit les principales informations financières consolidées en normes IFRS pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2016 et 2017 ainsi que pour les troisièmes trimestres de chacun des exercices 2016 et 2017.

(En millions de dollars US, sauf données par action et ratios)	3ème trimestre		Neuf mois clos le 30 septembre	
	2017 (non audité)	2016 (non audité)	2017 (non audité)	2016 (non audité)
Résultat :				
Chiffre d'affaires	320,1	264,0	919,3	867,2
Autres produits des activités ordinaires	-	0,3	0,7	0,9
Coût des ventes	(302,7)	(270,2)	(896,6)	(894,5)
Marge brute	17,4	(5,9)	23,4	(26,4)
Coûts nets de recherche et développement	(5,6)	(4,9)	(21,4)	(6,6)
Frais commerciaux	(13,9)	(13,9)	(41,0)	(46,4)
Frais généraux et administratifs	(19,2)	(17,7)	(59,2)	(63,0)
Autres produits et charges, nets	(39,1)	(0,3)	(157,3)	(11,2)
Résultat d'exploitation	(60,4)	(42,7)	(255,5)	(153,6)
Coût de l'endettement financier net	(68,7)	(45,2)	(164,2)	(129,8)
Autres produits (charges) financiers	4,3	0,2	3,2	(0,4)
Impôts sur les bénéfices	11,6	(3,2)	(11,5)	(15,9)
Résultat net des entreprises intégrées	(113,2)	(90,9)	(428,0)	(299,7)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(11,2)	3,0	(11,2)	2,9
Résultat net de l'ensemble consolidé	(124,4)	(87,9)	(439,2)	(296,8)
<i>Attribué aux :</i>				
Actionnaires de CGG SA \$	(124,7)	(87,4)	(438,0)	(294,3)
Actionnaires de CGG SA €	(105,6)	(78,6)	(396,1)	(265,0)
Participations ne donnant pas le contrôle \$	0,3	(0,5)	(1,2)	(2,5)
Résultat net par action :				
Base \$	(5,64)	(3,95)	(19,79)	(14,46)
Base €	(4,77)	(3,55)	(17,89)	(13,02)
Dilué \$	(5,64)	(3,95)	(19,79)	(14,46)
Dilué €	(4,77)	(3,55)	(17,89)	(13,02)

(En millions de dollars US, sauf données par action et ratios)

Bilan :

	30 septembre 2017 (non audité)	31 décembre 2016
Disponibilités et titres de placement à court terme	333,2	538,8
Besoin en fonds de roulement ⁽¹⁾	393,9	334,6
Immobilisations corporelles, nettes	328,8	708,6
Études multiclients	817,8	847,9
Écarts d'acquisition	1 233,0	1 223,3
Total des actifs	4 319,0	4 861,5
Dette financière ⁽²⁾	2 903,9	2 850,4
Capitaux propres — attribuables aux actionnaires de CGG	583,0	1 120,7

(1) Comprend les comptes clients et comptes rattachés, stocks et travaux en cours, actifs d'impôt, autres actifs courants et actifs destinés à la vente, diminué des comptes fournisseurs et comptes rattachés, dettes sociales, impôts sur les bénéfices à payer, acomptes clients, produits constatés d'avance, provisions part court-terme et autres passifs courants.

(2) Comprend les dettes financières de long terme (y compris crédits-baux), les dettes financières de court terme (y compris part court-terme des crédits-baux), les concours bancaires de court terme et les intérêts courus.

	3ème trimestre		Neuf mois clos le 30 septembre	
	2017 (non audité)	2016 (non audité)	2017 (non audité)	2016 (non audité)
<i>(En millions de dollars US, sauf données par action et ratios)</i>				
Autres données financières historiques et autres ratios :				
EBIT ^(a) avant CR ^(f)	(35,2)	(35,9)	(105,9)	(139,7)
EBIT après CR ^(f)	(71,6)	(39,7)	(266,7)	(150,7)
EBITDAS ^(b) avant CR ^(f)	89,6	97,2	238,3	228,1
EBITDAS après CR ^(f)	53,2	93,4	77,5	217,1
Résultat d'exploitation avant CR ^(f)	(24,0)	(38,9)	(94,7)	(142,6)
Résultat d'exploitation après CR ^(f)	(60,4)	(42,7)	(255,5)	(153,6)
Cash-flow libre avant CR ^(f)	(10,9)	(105,3)	(109,1)	(8,7)
Cash-flow libre après CR ^(f)	13,7	(150,3)	(184,0)	(142,0)
Dépenses d'investissements (immobilisations corporelles) ^(c)	(13,3)	(22,8)	(50,2)	(68,7)
Investissements en trésorerie dans les études multi-clients	(53,7)	(79,0)	(162,0)	(241,8)
Endettement net ^(d)	2 570,7	2 304,0	2 570,7	2 304,0
Dette financière ^(e) / EBITDAS ^(b)	NA	NA	NA	NA
Endettement net ^(d) / EBITDAS ^(b)	NA	NA	NA	NA

- (a) Le résultat avant charges d'intérêts et d'impôts (EBIT) a remplacé le résultat d'exploitation comme principal indicateur de performance du Groupe en raison d'une part significative de nos activités gérées au travers de nos joint-ventures. L'EBIT est défini comme le résultat d'exploitation plus le résultat des sociétés mises en équivalence. D'autres sociétés peuvent présenter leur EBIT différemment. L'EBIT ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit pas être considéré comme une alternative aux Flux de trésorerie provenant de l'exploitation, ni à d'autres mesures de liquidité, ni à une alternative au résultat net comme indicateur de la performance opérationnelle du Groupe ou d'autres mesures de performance présentées en IFRS.
- (b) L'EBITDAS est défini comme le résultat net avant charges financières, impôts, résultat des sociétés mises en équivalence, dépréciations, amortissements nets de ceux capitalisés dans la librairie multi-clients, et coût des paiements en actions aux salariés et dirigeants. Le coût des paiements en actions inclut le coût des stock-options et des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance. L'EBITDAS est présenté comme une information complémentaire, car c'est un agrégat utilisé par certains investisseurs pour déterminer les flux liés à l'exploitation et la capacité à rembourser le service de la dette et à financer les investissements nécessaires. Toutefois, d'autres sociétés peuvent présenter leur EBITDAS différemment. L'EBITDAS ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit être considéré comme une alternative ni aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation, ni à d'autres mesures de liquidité, ni au résultat net, comme indicateur de notre performance opérationnelle ou d'autres mesures de performance présentées en IFRS.
- (c) Acquisition d'immobilisations corporelles (y compris les coûts de développement capitalisés et la variation des dettes fournisseurs d'immobilisations ; mais exclut les acquisitions par crédit-bail).
- (d) « Endettement net » signifie concours bancaires de court terme, dettes financières de court terme (y compris part court terme des crédits-baux), dettes financières de long terme (y compris part long terme des crédits-baux) net des disponibilités et titres de placement court terme.
- (e) Comprend les dettes financières de long terme (y compris crédits-baux), les dettes financières de court terme (y compris part court terme des crédits-baux), les concours bancaires de court terme et les intérêts courus.
- (f) CR : Coûts de restructuration liés au Plan de Transformation. Les coûts de restructuration correspondent aux coûts liés à la transformation industrielle du Groupe et à sa restructuration financière. Ils incluent notamment les coûts liés au redimensionnement de la flotte, à son changement de propriété et à la renégociation des contrats d'affrètement de navires, des coûts de personnel et de frais de fermeture de sites, et des frais et honoraires liés au processus de restructuration financière.

1.6. DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Depuis le dépôt de la Première Actualisation du Document de Référence le 13 octobre 2017, les principaux événements intervenus concernant le processus de restructuration financière du Groupe sont décrits ci-après. Les communiqués de presse significatifs du Groupe depuis le 13 octobre 2017 sont repris en Annexe à la présente Actualisation (à l'exception du communiqué relatif aux résultats des neuf premiers mois de l'exercice 2017 qui figure au paragraphe 6.1.6 de la présente Actualisation).

Processus de restructuration financière

Structure de l'endettement du Groupe

Au 31 décembre 2017, la dette financière s'élevait à 2.955.332.566 dollars US. La synthèse de l'endettement financier du Groupe s'établit comme suit :

Dette financière au 31 décembre 2017	Montant total en principal hors intérêts courus	Intérêts courus	Retraitements IFRS	Total
Prêts Sécurisés				
Prêt French RCF (tranche EUR)	124 600 000	66 077		124 666 077
Prêt French RCF (tranche USD)	160 000 000	81 078	-586 102	159 494 976
Prêt US RCF (USD)	161 933 711	439 791	-290 202	162 083 300
Prêt TLB 2019 (USD)	337 845 969	202 521	-440 886	337 607 604
Total Prêts Sécurisés (en dollars US¹)	809 212 460	802 636	-1 317 190	808 697 906
Obligations Senior				
Obligations Senior 2020 (EUR)	400 000 000	26 502 777	-181 002	426 321 775
Obligations Senior 2021 (USD)	675 625 000	46 949 726	-722 088	721 852 638
Obligations Senior 2022 (USD)	419 636 000	27 728 032	-161 419	447 202 613
Total Obligations Senior (en dollars US¹)	1 574 981 000	106 462 538	-1 100 583	1 680 342 955
OCEANES				
OCEANES 2019 (EUR)	34 933 352	435 471	-1 416 764	33 952 059
OCEANES 2020 (EUR)	325 165 550	5 674 807	-28 505 283	302 335 074
Total OCEANES (en euros)	360 098 902	6 110 278	-29 922 047	336 287 133
Autres dettes				
Crédit-Bail (USD)			58 097 646	58 097 646
Autres (USD)	4 884 900			4 884 900
Total Autres Dettes (en dollars US¹)	4 884 900		58 097 646	62 982 546
Total dette financière au 31 décembre 2017 (en dollars US¹)	2 820 944 973	114 593 231	19 794 362	2 955 332 566

(1) Sur la base d'un taux de change de 1 euro = 1,1806 USD.

Depuis le 30 septembre 2017, le montant en principal de la dette financière hors intérêts courus a augmenté de 17 millions de dollars US, dont 16,6 millions de dollars US d'effet de change sur les dettes libellées en euros, -0,6 millions de dollars US de remboursement de principal de dettes en conformité avec leur échéancier initial et 1,0 millions de dollars US de dettes nouvelles entre le 30 septembre et le 31 décembre 2017 pour atteindre 2.820,9 millions de dollars US.

Les intérêts courus ont augmenté sur la période de 27,1 millions de dollars US, dont 24,7 millions de dollars US sur les Obligations Senior, 2,0 millions de dollars US sur les OCEANES et 0,4 millions de dollars US sur les Prêts Sécurisés et Autres Dettes, en net entre intérêts de la période et intérêts payés sur la période, pour s'établir à 114,6 millions de dollars US au 31 décembre 2017.

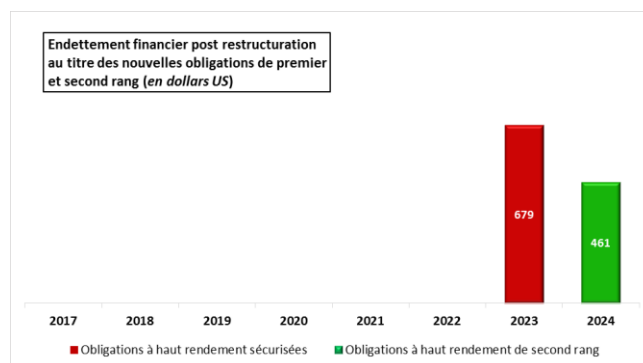
Les retraitements IFRS ont augmenté de 6 millions de dollars US sur la période, dont 6,5 millions de dollars US d'amortissement/écarts de change sur frais capitalisés et -0,5 millions de dollars US de réduction de la dette IFRS liée à l'immeuble Galileo de Massy détenu en crédit-bail pour s'établir à 19,8 millions de dollars US au 31 décembre 2017.

A la date du 31 décembre 2017 :

- (i) les Obligations Senior 2020 se négociaient à un prix reflétant une décote de 53,4% par rapport à leur valeur nominale ;
- (ii) les Obligations Senior 2021 se négociaient à un prix reflétant une décote de 52,9% par rapport à leur valeur nominale ;
- (iii) les Obligations Senior 2022 se négociaient à un prix reflétant une décote de 52,5% par rapport à leur valeur nominale ;
- (iv) les OCEANES 2019 se négociaient à un prix reflétant une décote de 31,3% par rapport à leur valeur nominale ;
- (v) les OCEANES 2020 se négociaient à un prix reflétant une décote de 82,7% par rapport à leur valeur nominale.

Niveau de dette financière et liquidité post-opérations prévues par le Plan de Restructuration Financière

A l'issue des opérations prévues par le Plan de Restructuration Financière, le Groupe bénéficierait d'une situation de bilan assainie avec un niveau de dette financière brute ramené d'environ 2,95 milliards de dollars US à environ 1,2 milliard de dollars US. Les échéances de maturité des nouvelles obligations seraient les suivantes.



Compte tenu de l'EBITDA estimé au titre de l'exercice 2017, le ratio dette financière nette / EBITDA avant CR¹ (ratio de levier) sera, immédiatement après la réalisation des opérations prévues par le plan de sauvegarde, inférieur à 2x, quand il aurait dépassé 7x en l'absence de restructuration financière.

Les impacts du Plan de Restructuration Financière sur la liquidité du Groupe se déclinent comme suit :

- la mise en œuvre du Plan de Restructuration Financière se traduirait au total, en cumulé sur la période 2017-2019, par une économie nette de coûts financiers en numéraire (intérêts payés, montants en principal remboursés) de près de 225 millions de dollars US après prise en compte des coûts propres liés à la restructuration (frais d'avocats, de banques-conseils, d'experts ...) et des avantages fiscaux liés à la procédure de sauvegarde ;
- le Groupe disposerait d'une augmentation de ses disponibilités en numéraire de près de 300 millions de dollars US immédiatement après la date de réalisation de la restructuration financière, correspondant aux produits résiduels (i) de l'Émission avec DPS, et (ii) de l'émission des Nouvelles Obligations de Second Rang, après paiement des diverses commissions de placement et de garanties et remboursement partiel des Prêts Sécurisés ;
- le Groupe disposerait d'une capacité à lever dans le futur de la nouvelle dette sécurisée *pari passu* avec les Nouvelles Obligations de Premier Rang jusqu'à un montant de 200 millions de dollars US, les prêteurs ayant accepté de partager leurs sûretés et leurs garanties dans la limite d'un montant maximum de 900 millions de dollars US, étant précisé que post restructuration, le montant des Nouvelles Obligations de Premier Rang s'élèverait à 679 millions de dollars US.

La mise en œuvre du Plan de Sauvegarde

Le projet de plan de sauvegarde a été approuvé le 28 juillet 2017 par le Comité des établissements de crédits et assimilés, et par l'assemblée générale unique des obligataires. Il est précisé que les différentes classes de créanciers affectés dans le cadre des procédures de « Chapter 11 » ont voté en faveur du plan de « Chapter 11 », qui a été confirmé par le tribunal américain compétent suivant jugement rendu le 16 octobre 2017. Le comité d'entreprise de la Société, également consulté sur le projet de plan de sauvegarde, a rendu un avis favorable lors de sa réunion du 2 octobre 2017.

Afin de mettre en œuvre le projet de plan de restructuration, les résolutions nécessaires ont été approuvées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 13 novembre 2017. Le projet de plan de sauvegarde a ensuite été arrêté (c'est-à-dire approuvé) par jugement du Tribunal de commerce de Paris en date du 1^{er} décembre 2017 (le « **Plan de Sauvegarde** » et, ensemble avec le plan de Chapter 11, le « **Plan de Restructuration Financière** »). Le jugement du Tribunal de commerce de Paris relatif au Plan de Sauvegarde a enfin été reconnu et rendu exécutoire aux États-Unis dans le cadre de la procédure américaine d'exequatur, dite de « Chapter 15 », en date du 21 décembre 2017.

La réalisation définitive de la réduction de capital par voie de réduction à un (1) centime d'euro de la valeur nominale unitaire des actions de la Société, décidée au titre de la 18^{ème} résolution de l'assemblée générale du 13 novembre 2017, a été constatée par le Conseil d'administration le 15 janvier 2018. Par conséquent, à la date de la présente Actualisation, le capital social de CGG s'élève à 221 331 euros représenté par 22 133 149 actions de 0,01 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Les opérations prévues par le Plan de Sauvegarde et le « plan de Chapter 11 » (y compris l'Emission avec DPS) forment un tout indivisible de sorte que si l'une d'entre elles ne pouvait se réaliser, aucune d'entre elles ne se réaliserait. La Date de Restructuration Effective doit intervenir (i) avant le 28 février 2018 (ou toute date postérieure qui serait déterminée conformément aux termes du *Lock-Up Agreement* conclu par la Société le 13 juin 2017 (l'« **Accord de Lock-Up** ») et de l'accord de soutien à la restructuration prévoyant l'engagement de garantie des Entités DNCA (l'« **Accord de Soutien à la Restructuration** ») et (ii) que la date de règlement-livraison de l'Emission avec DPS doit intervenir concomitamment au règlement-livraison des actions résultant de la capitalisation des Obligations Senior et des OCEANes, des BSA #1, des Nouvelles Obligations de Second Rang, des BSA #3, des BSA Garantie et des BSA Coordination.

¹ CR : Coûts de restructuration liés au Plan de Transformation. Les coûts de restructuration correspondent aux coûts liés à la transformation industrielle du Groupe et à sa restructuration financière. Ils incluent notamment les coûts liés au redimensionnement de la flotte, à son changement de propriété et à la renégociation des contrats d'affrètement de navires, des coûts de personnel et de frais de fermeture de sites, et des frais et honoraires liés au processus de restructuration financière

Le règlement-livraison de l'Emission avec DPS et plus généralement la réalisation du Plan de Restructuration Financière dans lequel il s'inscrit (y compris l'émission des Nouvelles Obligations de Premier Rang et des Nouvelles Obligations de Second Rang) demeurent soumis à la satisfaction (ou la renonciation), avant le règlement-livraison de l'Emission avec DPS, de certaines conditions suspensives incluses dans l'accord de placement privé en date du 26 juin 2017 (l'« **Accord de Placement Privé** ») et dans les documents préparatoires à l'émission des Nouvelles Obligations de Premier Rang et des Nouvelles Obligations de Second Rang (les « **Documents Préparatoires** »). En outre, les personnes qui se sont engagées à souscrire les Nouvelles Obligations de Second Rang dans le cadre de l'Accord de Placement Privé ont le droit, dans certaines conditions, de résilier ledit accord avant le règlement-livraison de l'Emission avec DPS. Enfin, l'Accord de Soutien à la Restructuration prévoyant l'engagement de garantie des Entités DNCA de l'Emission avec DPS peut être résilié dans certaines conditions, avant le règlement-livraison de l'Emission avec DPS (pour plus de détails voir paragraphe 3.1.1.1).

Le règlement-livraison de l'Emission avec DPS, de même que les opérations prévues par le Plan de Restructuration Financière pourraient ne pas intervenir dans les principaux cas suivants :

- (i) manquement à une quelconque déclaration et garantie ou un engagement, consentis par la Société ou certaines de ses filiales dans le cadre de l'Accord de Placement Privé, à tout égard important ;
- (ii) absence de signature et de remise de la documentation définitive relative à l'émission des Nouvelles Obligations de Premier Rang et des Nouvelles Obligations de Second Rang ;
- (iii) survenance ou existence de tout événement ayant individuellement ou au total un Effet Défavorable Significatif (tel que ce terme est défini au paragraphe 3.1.1.1 ci-après) ;
- (iv) décision par une juridiction ou une autorité compétente empêchant ou suspendant la réalisation de tout ou partie du Plan de Restructuration Financière ;
- (v) survenance d'un cas d'insolvabilité de la Société ou de certaines de ses filiales (autre que celles relatives au Plan de Restructuration Financière) ;
- (vi) défaut au titre de la documentation relative aux Prêts Sécurisés ou aux Obligations Senior, pour autant que ce cas de défaut n'ait pas fait l'objet d'une renonciation ;
- (vii) manquement important à l'Accord de Lock-up par la Société ou certaines de ses filiales, ou l'un des porteurs d'Obligations Senior, ou l'un des porteurs de Prêts Sécurisés, s'il n'y est pas remédié dans un délai de 5 jours ouvrés ; ou
- (viii) manquement important à l'Accord de Soutien à la Restructuration par la Société qui aurait un impact défavorable significatif sur la mise en œuvre ou la réalisation du Plan de Restructuration Financière, s'il n'y est pas remédié dans un délai de 5 jours ouvrés.

Dans l'hypothèse où le règlement-livraison de l'Emission avec DPS n'interviendrait pas, les investisseurs qui auraient acquis des droits préférentiels de souscription sur le marché auraient acquis des droits devenus sans objet, ce qui les conduirait à réaliser une perte égale à leur prix d'acquisition. De plus, dans une telle hypothèse, les souscriptions à ladite Emission avec DPS seraient annulées et leur montant restitué sans intérêt aux souscripteurs par les intermédiaires habilités qui les auront reçus.

Dans les cas visés ci-dessus, ou si le calendrier de mise en œuvre de ce Plan de Restructuration Financière n'est pas respecté, la liquidité du Groupe pourrait diminuer, selon les prévisions de trésorerie du Groupe, au-dessous du niveau requis permettant la poursuite de l'activité dès le premier trimestre 2018, avec une continuité d'exploitation qui serait compromise. En outre, de tels événements pourraient entraîner à court terme la mise en redressement judiciaire du Groupe et à moyen terme son démantèlement, le cas échéant dans le cadre de procédures de liquidation judiciaire dans différentes juridictions. Si de telles procédures étaient mises en œuvre, elles pourraient placer (i) les actionnaires et les porteurs d'*American Depositary Shares* dans la situation de perdre la totalité de leur investissement dans le Groupe, et (ii) les créanciers, ou certains d'entre eux, dans la situation de perspectives moindres de recouvrement de leurs créances.

Engagements pris par la Société et certains créanciers dans le cadre de la procédure de sauvegarde

(i) Engagements de la Société

Bpifrance Participations (qui détenait, au 30 septembre 2017, 9,35 % du capital et 10,90 % des droits de vote) a voté en faveur des résolutions nécessaires à la mise en œuvre du Plan de Restructuration Financière lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui s'est tenue le 13 novembre 2017 sur seconde convocation, au regard des engagements pris par la Société sur autorisation de son Conseil d'administration, dans une lettre en date du 16 octobre 2017 adressée au Juge-commissaire et à l'administrateur judiciaire.

Aux termes de cette lettre, la Société :

- s'est engagée à ne pas aliéner sous quelque forme que ce soit ses actifs significatifs jusqu'au 31 décembre 2019, conformément à l'article L. 626-14 du Code de commerce, de telles aliénations n'étant d'ailleurs pas prévues dans son plan d'affaires établi sur trois ans (le « **Plan d'Affaires** ») ; en conséquence, dans l'hypothèse où de telles aliénations seraient nécessaires du fait de l'évolution des conditions de marché obérant la réalisation de son Plan d'Affaires, la Société devrait solliciter l'autorisation préalable du Tribunal de commerce de Paris ;
- a confirmé que le Plan d'Affaires ne prévoit pas non plus l'aliénation sous quelque forme que ce soit d'actifs significatifs détenus tant en France qu'à l'étranger par ses filiales et sous-filiales ; dans l'hypothèse où l'aliénation de tels actifs significatifs serait envisagée et susceptible d'entraîner une modification substantielle dans les moyens ou les objectifs du projet de plan de sauvegarde, la Société devrait solliciter l'autorisation préalable du Tribunal de commerce de Paris, conformément à l'article L. 626-26 du Code de commerce ; il est cependant entendu que la Société conservera la flexibilité nécessaire pour prendre, le cas échéant, une part active à la consolidation ou autre forme d'évolution éventuelle du marché de l'acquisition sismique ;
- a confirmé que conformément au projet de plan de sauvegarde et à la lumière des hypothèses de marché sous-jacentes à son Plan d'Affaires, aucune restructuration sociale ou industrielle n'est envisagée en France, étant précisé que le plan de transformation stratégique, dont la mise en œuvre s'est achevée fin 2016, a d'ores et déjà conduit à une réduction de moitié des effectifs du groupe par rapport à fin 2013 ; plus précisément, elle s'est engagée à s'abstenir, sauf autorisation du Tribunal de commerce de Paris, de tout plan de sauvegarde de l'emploi en France jusqu'au 31 décembre 2019 et à maintenir, et faire le nécessaire pour que les filiales de droit français qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce maintiennent les centres de décision actuellement situés en France, ce incluant le siège social de la Société, jusqu'au 31 décembre 2022 ; et
- s'est engagée à (i) ne prendre aucune mesure s'opposant aux engagements relatifs à la gouvernance souscrits par les Créanciers Signataires (tel que défini ci-dessous), étant précisé que la Société ne sera en aucun cas responsable et le plan de sauvegarde ne sera sujet à aucune résolution en application des articles L. 626-25 et L. 626-27 du Code de commerce si un ou des tiers aux Créanciers Signataires venaient à détenir un nombre de droits de vote suffisant pour imposer une composition du Conseil d'administration de la Société différente de celle prévue aux termes de ces engagements, et (ii) faire participer Bpifrance Participations aux discussions qui se tiendront notamment avec les Créanciers Signataires concernant la nouvelle composition du conseil d'administration de la Société, conformément aux dispositions de l'Accord de Lock-Up (tel que ce terme est défini au paragraphe 1.6 ci-avant).

Le respect de l'ensemble des engagements que la Société a pris aux termes du Plan de Sauvegarde et de la lettre susvisée, dont le Tribunal de commerce de Paris a pris acte dans son jugement arrêtant le Plan de Sauvegarde, fera l'objet d'un rapport annuel par les commissaires à l'exécution du plan, désignés par le Tribunal de commerce de Paris avec pour mission de surveiller la bonne exécution du plan, sous la sanction d'une éventuelle résolution de celui-ci, conformément à la réglementation applicable. Conformément aux dispositions de l'article L. 626-26 du Code de commerce, une modification substantielle dans les objectifs ou les moyens du Plan de Sauvegarde ne peut être décidée que par le Tribunal, et sur le rapport des commissaires à l'exécution du plan.

(ii) Engagements de certains créanciers porteurs d'Obligations Senior

Chacun de (i) Attestor Capital LLP², (ii) Boussard & Gavaudan Asset Management LP³, et (iii) DNCA Finance, Oralie Patrimoine et DNCA Invest SICAV⁴, (chacun, un « **Créancier Signataire** ») a pris, le 16 octobre 2017, les engagements suivants à la demande de la Direction Générale des Entreprises, ce dont le Tribunal de Commerce de Paris, dans son jugement arrêtant le Plan de Sauvegarde en date du 1^{er} décembre 2017, leur a donné acte :

- faire participer Bpifrance Participations aux discussions qui se tiendront notamment avec chacun des Créanciers Signataires concernant la nouvelle composition du conseil d'administration de la Société, conformément aux dispositions de l'Accord de Lock-Up ;
- voter lors de la première assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra après la date de réalisation de la restructuration financière, en faveur de la nomination en qualité d'administrateur des candidats qui auront été agréés entre le conseil d'administration actuel de la Société et le Créancier Signataire concerné dans le cadre du processus visé ci-dessus ;
- à ce que ni le Créancier Signataire concerné, ni ses affiliés ou personnes liées ne soient représentés au conseil d'administration de la Société, à moins que ledit Créancier Signataire ou les fonds, entités ou comptes gérés ou conseillés directement ou indirectement par lui ou par ses affiliés ne viennent à détenir ensemble dix pour cent (10%) ou plus du capital social de la Société ou qu'ils ne justifient d'obligations fiduciaires (les obligations fiduciaires incluent notamment les obligations souscrites par les sociétés de gestion des fonds concernées de gérer les sommes qui leurs sont confiées par des investisseurs au mieux de l'intérêt de ces derniers) ;
- voter en faveur de tout projet de résolutions et, si nécessaire et sous réserve de détenir une participation suffisante en application de l'article L.225-105 du Code de commerce, à déposer tout projet de résolutions en assemblée générale afin que le conseil d'administration de la Société reste composé à plus de soixante pour cent (60%) d'administrateurs indépendants et que cette composition continue de refléter, conformément à la situation actuelle, la diversité des origines géographiques des administrateurs tout en respectant la localisation du siège social de la Société ;
- voter en faveur de tout projet de résolutions et, si nécessaire et sous réserve de détenir une participation suffisante en application de l'article L. 225-105 du Code de commerce, à déposer tout projet de résolutions en assemblée générale afin que les statuts de la Société prévoient que tout directeur général succédant, le cas échéant, au directeur général actuel ait sa résidence principale en France.

Les engagements de chacun des Créanciers Signataires ci-dessus prendront effet à la date à laquelle toutes les opérations de mise en œuvre du Plan de Sauvegarde, seront réalisées (sous réserve du premier engagement qui a pris effet à compter de la contre-signature de la lettre par les Créanciers Signataires). Ils resteront valables jusqu'au 31 décembre 2019, sous réserve que le Créancier Signataire concerné demeure actionnaire, étant précisé qu'aucun engagement de conservation n'a été souscrit.

Le respect de l'ensemble des engagements que les Créanciers Signataires ont pris aux termes des lettres susvisées fera l'objet d'un rapport annuel par les commissaires à l'exécution du plan, désignés par le Tribunal de commerce de Paris avec pour mission de surveiller la bonne exécution du plan, sous la sanction d'une éventuelle résolution de celui-ci, conformément à la réglementation applicable.

Chacun des Créanciers Signataires a déclaré ne pas agir de concert avec tout autre Créancier Signataire, avec Bpifrance Participations ou avec toute autre partie.

Contestation du projet de plan de sauvegarde par certains porteurs d'OCEANES et par le représentant des masses des porteurs d'OCEANES

Le 4 août 2017, certains porteurs d'OCEANES (Keren Finance, Delta Alternative Management, Schelcher Prince Gestion, la Financière de l'Europe, Ellipsis Asset Management et HMG Finance) ont intenté un recours à l'encontre du projet de plan de sauvegarde adopté par le comité des établissements de crédits et assimilés et par l'assemblée générale unique des obligataires le 28 juillet 2017.

Ces porteurs d'OCEANES, sans remettre en cause le résultat du vote au sein de l'assemblée générale unique des obligataires, contestaient le traitement de leurs créances prévu dans le projet de plan de sauvegarde, au motif que le traitement différencié entre les porteurs d'OCEANES et les porteurs d'Obligations Senior n'aurait pas été justifié par leurs différences de situation et serait, en toute hypothèse, disproportionné.

Le 1^{er} décembre 2017, le Tribunal de commerce de Paris a déclaré irrecevables les porteurs d'OCEANES en leurs demandes et a arrêté le Plan de Sauvegarde.

Quatre de ces porteurs d'OCEANES, à savoir les sociétés Delta Alternative Management, Schelcher Prince Gestion, La Financière de l'Europe et HMG Finance, ont interjeté appel du jugement les ayant déclarés irrecevables, ce recours devant être examiné par la Cour d'appel de Paris lors de l'audience des plaidoiries du 29 mars 2018.

Dans la mesure où ce recours n'est pas suspensif, la Société estime que les opérations de restructuration prévues par le Plan de Sauvegarde peuvent, sans attendre, être mises en œuvre, sous la réserve suivante : les appelants pourraient, à condition que les moyens invoqués à l'appui de l'appel paraissent sérieux, formuler devant le premier Président de la Cour d'appel de Paris une demande d'arrêt de l'exécution provisoire du

²Attestor Capital LLP et ses fonds affiliés détiennent des Obligations Senior pour un montant total de 118.918.787 dollars US et ne détiennent aucune action ou OCEANE de la Société.

³ Boussard & Gavaudan Asset Management LP et ses fonds affiliés détiennent des Obligations Senior pour un montant total de 173.971.173 dollars US et des OCEANES pour un montant total de 20.020.422 euros. Ils ne détiennent en revanche aucune action de la Société.

⁴ DNCA Finance, Oralie Patrimoine et DNCA Invest SICAV et leurs fonds affiliés détiennent (i) environ 5,5 % du montant total en principal des Obligations Senior, (ii) environ 20,7 % du montant total en principal des OCEANES, et (iii) environ 7,9 % du capital de la Société.

jugement ayant arrêté le Plan de Sauvegarde. S'il était fait droit à une telle demande, la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde serait retardée (voir également le facteur de risque 3.1.1.2). Bien que la Société estime que la survenance de ce risque avant la réalisation des opérations de mise en œuvre du Plan de Sauvegarde est limitée, elle ne peut toutefois l'exclure.

Par ailleurs, après réalisation des opérations de mise en œuvre du Plan de Restructuration Financière, si la Cour d'appel venait à recevoir les appelants en leurs demandes et infirmer le jugement d'arrêté du Plan de Sauvegarde, cette décision conduirait théoriquement à l'annulation de la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde avec effet rétroactif. Toutefois, une telle annulation pourrait être impossible à mettre en œuvre dans un contexte d'opération avec offre au public.

Par ailleurs, le 29 décembre 2017, Monsieur Jean Gatty, agissant en sa qualité de représentant des masses des porteurs d'OCEANEs, ainsi que la société JG Capital Management, agissant en qualité de société de gestion du fonds JG Partners, porteur d'OCEANEs, ont formé tierce-opposition à l'encontre du jugement d'arrêté du Plan de Sauvegarde rendu par le Tribunal de commerce de Paris le 1^{er} décembre 2017. Ce recours, qui n'est pas suspensif de plein droit, sera examiné par le Tribunal de commerce de Paris lors de l'audience du 12 février 2018.

Si le Tribunal de commerce de Paris venait à recevoir les tiers-opposants en leurs demandes et rétractait le jugement d'arrêté du Plan de Sauvegarde, cette décision pourrait conduire théoriquement à l'annulation de la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde avec effet rétroactif. Toutefois, une telle annulation pourrait être impossible à mettre en œuvre dans un contexte d'opération avec offre au public.

A la date de la présente Actualisation, aucune assurance ne peut être donnée quant à la décision des juridictions compétentes à l'égard des recours susvisés.

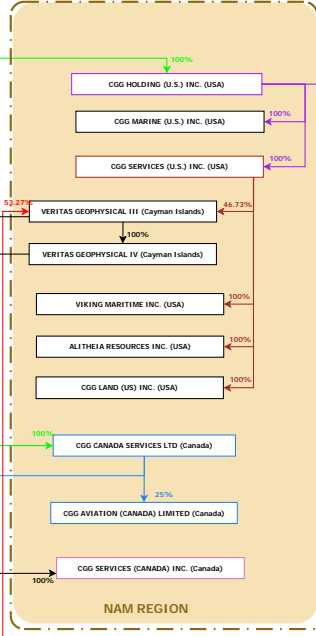
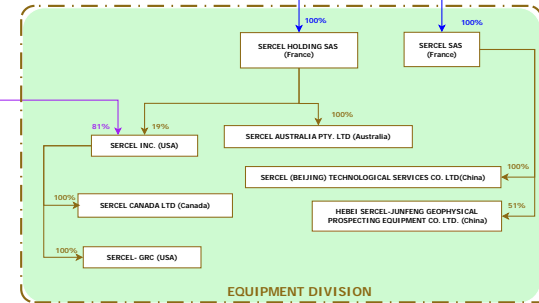
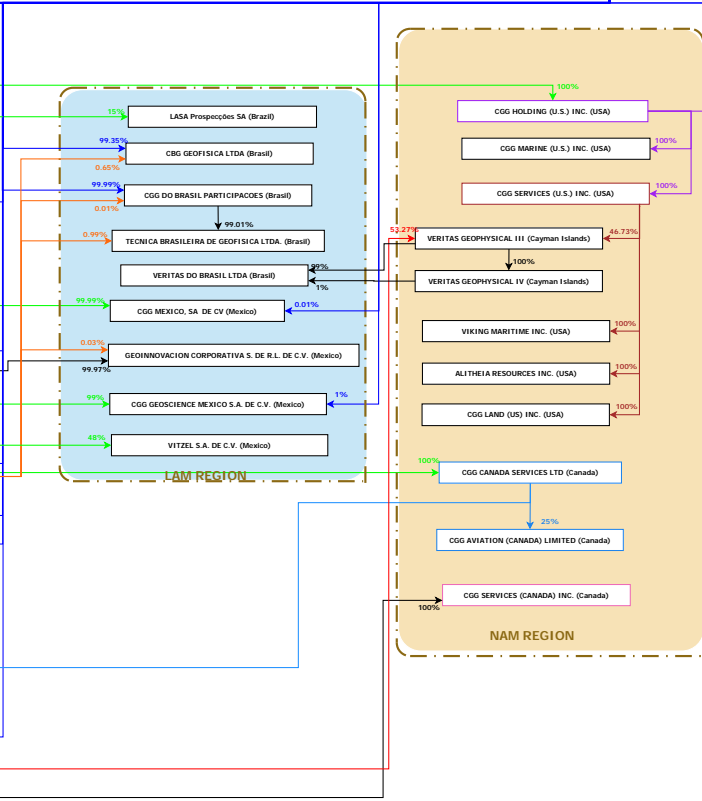
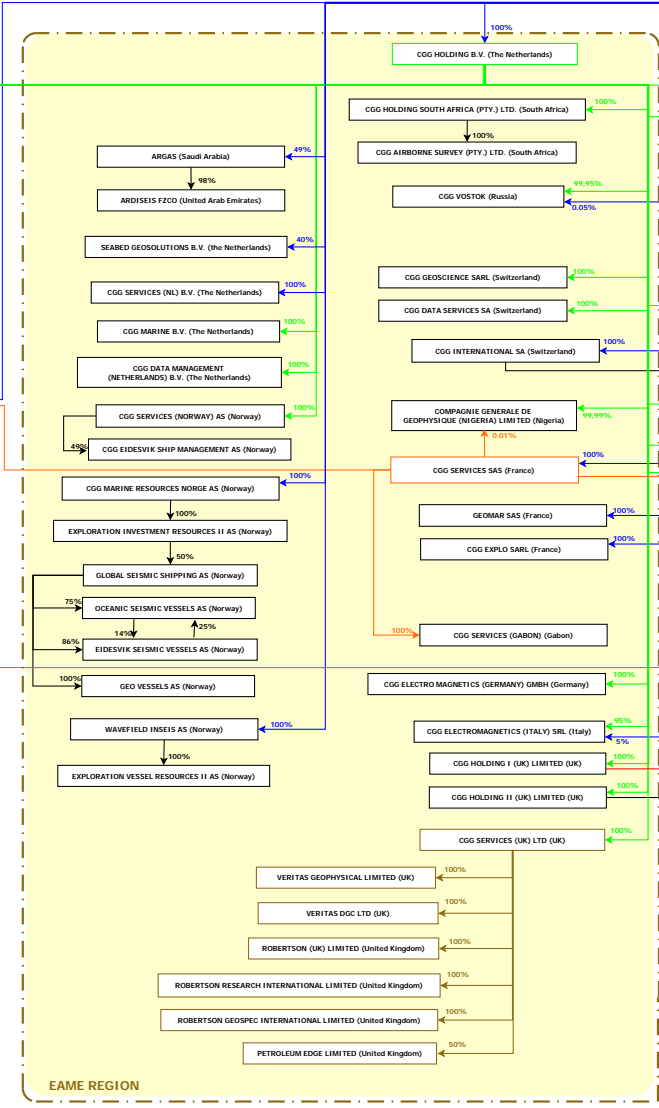
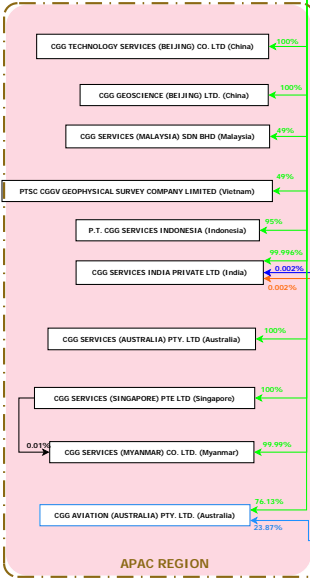
Recours en annulation de l'assemblée générale extraordinaire du 13 novembre 2017

Le 7 décembre 2017, un actionnaire minoritaire de la Société a assigné en référé la Société aux fins d'obtenir l'annulation de l'assemblée générale extraordinaire du 13 novembre 2017 ayant approuvé les résolutions nécessaires à la mise en œuvre du plan de sauvegarde. Par ordonnance rendue le 4 janvier 2018, le Président du Tribunal de commerce de Paris a déclaré cet actionnaire minoritaire irrecevable en son recours. Celui-ci reste toutefois notamment libre d'interjeter appel de ladite ordonnance de référé.

1.7. STRUCTURE JURIDIQUE — RELATIONS INTRA GROUPE

1.7.1 Organigramme

CGG (France)



2. ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE & SALARIES

Les renseignements concernant ce chapitre sont décrits dans le Document de Référence mis à jour par la Première Actualisation du Document de Référence. Ces renseignements restent, à la date de la présente Actualisation, exacts et sont mis à jour ou complétés par les informations figurant ci-dessous :

2.2. SALARIÉS

Au 31 décembre 2017, le Groupe CGG comptait 5.266 collaborateurs permanents, dont 1.254 travaillant en France.

3. RISQUES ET CONTRÔLE

Les renseignements concernant ce chapitre sont décrits dans le Document de Référence mis à jour par la Première Actualisation du Document de Référence. Ces renseignements restent, à la date de la présente Actualisation, exacts et sont mis à jour ou complétés par les informations figurant ci-dessous, à l'exception du paragraphe 3.1.1. du Document de Référence, tel que mis à jour par la Première Actualisation du Document de Référence, qui est remplacé en totalité par le paragraphe 3.1.1. de la présente Actualisation du Document de Référence.

3.1. FACTEURS DE RISQUE

3.1.1 Risques liés à la restructuration financière du Groupe

3.1.1.1. En l'absence de réalisation de certaines conditions suspensives ou en cas de résiliation de certains accords, le Plan de Restructuration Financière ne pourrait pas être réalisé

Les opérations prévues par le Plan de Sauvegarde et le « plan de Chapter 11 » (y compris l'Emission avec DPS) forment un tout indivisible de sorte que si l'une d'entre elles ne pouvait se réaliser, aucune d'entre elles ne se réaliserait. La date de règlement-livraison de l'Emission avec DPS doit intervenir (i) avant le 28 février 2018 (ou toute date postérieure qui serait déterminée conformément aux termes de l'Accord de Lock-Up et de l'Accord de Soutien à la Restructuration et (ii) concomitamment au règlement-livraison des actions résultant de la capitalisation des Obligations Senior et des OCEANes, des BSA #1, des Nouvelles Obligations de Second Rang, des BSA #3, des BSA Garantie et des BSA Coordination.

Le règlement-livraison de l'Emission avec DPS et plus généralement la réalisation du Plan de Restructuration Financière dans lequel il s'inscrit (y compris l'émission des Nouvelles Obligations de Premier Rang et des Nouvelles Obligations de Second Rang) demeurent soumis à la satisfaction (ou la renonciation), avant le règlement-livraison de l'Emission avec DPS, de certaines conditions suspensives incluses dans l'Accord de Placement Privé et dans les documents préparatoires à l'émission des Nouvelles Obligations de Premier Rang et des Nouvelles Obligations de Second Rang (les « Documents Préparatoires »). En outre, les personnes qui se sont engagées à souscrire les Nouvelles Obligations de Second Rang dans le cadre de l'Accord de Placement Privé ont le droit, dans certaines conditions, de résilier ledit accord avant le règlement-livraison de l'Emission avec DPS. Enfin, l'Accord de Soutien à la Restructuration prévoyant l'engagement de garantie des Entités DNCA de l'Emission avec DPS peut être résilié dans certaines conditions, avant le règlement-livraison de l'Emission avec DPS.

Si l'un quelconque de l'Accord de Placement Privé, l'Accord de Lock-Up ou l'Accord de Soutien à la Restructuration (sauf, pour ce dernier cas, si l'engagement de garantie des Entités DNCA n'avait pas besoin d'être mis en œuvre) était résilié conformément à ses termes ou si les conditions suspensives de l'Accord de Placement Privé ou des Documents Préparatoires n'étaient pas satisfaites ou qu'il n'y avait pas renoncé, avant le règlement-livraison de l'Emission avec DPS, l'Emission avec DPS de même que les opérations prévues par le Plan de Restructuration Financière ne seraient pas réalisées.

Les obligations de souscription des Nouvelles Obligations de Second Rang en application de l'Accord de Placement Privé sont soumises à la satisfaction des conditions suspensives suivantes :

- (i) toutes les déclarations et garanties et tous les engagements, consentis par la Société ou certaines de ses filiales dans le cadre de l'Accord de Placement Privé, sont, respectivement, exactes et ont été respectés, dans chaque cas à tous les égards importants ;
- (ii) l'absence de résiliation de l'Accord de Lock-Up (la résiliation de l'Accord de Lock-Up entraînant la résiliation automatique de l'Accord de Placement Privé) ;
- (iii) la signature et la remise de la documentation définitive relative à l'émission des Nouvelles Obligations de Premier Rang et des Nouvelles Obligations de Second Rang, aux BSA #3 et aux BSA Garantie ;
- (iv) l'absence de suspension de l'exécution du jugement du Tribunal de commerce de Paris en date du 1er décembre 2017 arrêtant le plan de sauvegarde ;
- (v) l'absence de survenance ou d'existence de tout évènement ayant individuellement ou au total un Effet Défavorable Significatif.

La non-satisfaction des conditions suspensives ci-dessus (ou l'absence de renonciation à de telles conditions), de même que la décision par une juridiction ou une autorité compétente d'une décision empêchant la réalisation du plan de « Chapter 11 » ou de toute partie importante de celui-ci permet la résiliation de l'Accord de Placement Privé par les personnes visées ci-dessus.

L'Accord de Lock-Up peut être résilié dans certaines conditions, notamment dans les cas suivants :

- (i) une décision définitive et insusceptible d'appel d'une juridiction ou d'une autorité compétente imposant des restrictions ou empêchant de quelque manière que ce soit la mise en œuvre du Plan de Restructuration Financière a été rendue et n'a pas été révoquée ou invalidée dans les 35 jours après qu'elle a été rendue ;
- (ii) (a) la liquidation, la dissolution ou le placement sous administration ou la restructuration, volontaire ou involontaire (par arrangement volontaire, faillite, schéma of arrangement ou de toute autre manière) de la Société ou de ses certaines de ses filiales, y compris toute procédure de liquidation judiciaire, redressement judiciaire, sauvegarde, sauvegarde accélérée ou sauvegarde financière accélérée en vertu du Livre Six du Code de Commerce français ; (b) la désignation d'un liquidateur judiciaire, d'un administrateur judiciaire, d'un mandataire judiciaire, d'un commissaire à l'exécution du plan ou toute autre personne désignée en application du paragraphe (a) ci-dessus pour la Société ou certaines de ses Filiales ; (c) l'ouverture de toute procédure judiciaire en matière de faillite (petition for relief under the Bankruptcy Code) aux Etats-Unis d'Amérique, ou toute procédure devant une cour d'un état des Etats-Unis d'Amérique, relative à la liquidation, la dissolution ou la réorganisation concernant la Société ou certaines de ses filiales ; (d) la désignation d'un syndic, d'un administrateur ou d'un dirigeant responsable doté de pouvoirs élargis relatifs, entre autres, à l'exploitation de l'activité concernant la Société ou certains de ses filiales, dans les procédures de « Chapter 11 » ou dans toute autre procédure décrite au paragraphe (c) ci-dessus, la conversion des Procédures de « Chapter 11 » en procédures relevant du chapitre 7 du Code des Faillites ou le rejet des Procédures de « Chapter 11 » ou (e) toute procédure analogue dans une autre juridiction, dans chaque cas à l'exception de ce qui résulte du Plan de Restructuration Financière ;
- (iii) la survenance ou l'existence d'un Effet Défavorable Significatif ;
- (iv) la résiliation de l'Accord de Placement Privé ;
- (v) un défaut au titre de la documentation relative aux Prêts Sécurisés ou aux Obligations Senior, pour autant que ce cas de défaut n'ait pas fait l'objet d'une renonciation ;
- (vi) un manquement important à l'Accord de Lock-up par la Société ou certaines de ses filiales, ou l'un des porteurs d'Obligations Senior, ou l'un des porteurs de Prêts Sécurisés, s'il n'y est pas remédié dans un délai de 5 jours ouvrés ;
- (vii) la résiliation de l'Accord de Soutien à la Restructuration.

L'Accord de Soutien à la Restructuration peut être résilié, dans certaines conditions, notamment dans les cas suivants :

- (i) la résiliation de l'Accord de Lock-Up ;
- (ii) la survenance d'un cas d'insolvabilité de la Société ou de certaines de ses filiales (à l'exception des cas qui résulteraient du Plan de Restructuration Financière) ;
- (iii) une décision définitive et insusceptible d'appel d'une juridiction ou d'une autorité compétente imposant des restrictions ou empêchant de quelque manière que ce soit la mise en œuvre du Plan de Restructuration Financière a été rendue et n'a pas été révoquée ou invalidée dans les 45 jours après qu'elle a été rendue ;
- (iv) la survenance ou l'existence d'un Effet Défavorable Significatif ;
- (v) un manquement important à l'Accord de Soutien à la Restructuration par la Société qui aurait un impact défavorable significatif sur la mise en œuvre ou la réalisation du Plan de Restructuration Financière, s'il n'y est pas remédié dans un délai de 5 jours ouvrés ;

Pour les besoins de la présente section, un « **Effet Défavorable Significatif** » est défini comme tout effet significatif défavorable ou une modification significative défavorable de (a) la capacité de la Société ou de son groupe à mettre en œuvre ou réaliser le Plan de Restructuration Financière au plus tard le 28 février 2018 ou toute autre date qui serait déterminée conformément à l'Accord de Lock-Up et l'Accord de Soutien à la Restructuration ou (b) la situation financière consolidée, les actifs ou l'activité de la Société et de ses filiales contrôlées, prises dans leur ensemble, dans chaque cas sauf si elle résulte de ou est attribuable à la signature, l'annonce ou l'exécution de l'Accord de Placement Privé, de l'Accord de Lock-Up ou de l'Accord de Soutien à la Restructuration (selon le cas) ou des autres documents relatifs à la restructuration ou aux transactions visées dans les présentes ou dans lesdits documents, y compris le Plan de Restructuration Financière.

Enfin, les Documents Préparatoires qui seront signés avant le règlement-livraison prévoient des conditions suspensives usuelles relatives à la signature et la remise de certains documents, comprenant notamment la remise par la Société d'un certificat attestant de l'absence d'Effet Défavorable Significatif qui n'aurait pas fait l'objet d'une publication préalable par la Société.

3.1.1.2. En l'absence de réalisation des opérations de restructuration, la liquidité du Groupe serait insuffisante dès le premier trimestre 2018 avec une continuité d'exploitation compromise, et le Groupe pourrait faire l'objet de procédures de redressement judiciaire, et être démantelé dans le cadre, le cas échéant, de procédures de liquidation judiciaire dans différentes juridictions

Dans l'hypothèse où le Plan de Restructuration Financière ne pourrait pas être réalisé, ou si le calendrier de mise en œuvre de ce plan de restructuration n'est pas respecté, la liquidité du Groupe pourrait diminuer, selon les prévisions de trésorerie du Groupe, au-dessous du niveau requis permettant la poursuite des opérations dès le premier trimestre 2018, avec une continuité d'exploitation qui serait compromise. En outre, de tels événements pourraient entraîner à court terme la mise en redressement judiciaire du Groupe et à moyen terme son démantèlement, le cas échéant dans le cadre de procédures de liquidation judiciaires dans différentes juridictions. Si de telles procédures étaient mises en œuvre, elles pourraient placer (i) les actionnaires et les porteurs d'*American Depositary Shares* dans la situation de perdre la totalité de leur investissement dans le Groupe, et (ii) les créanciers, ou certains d'entre eux, dans la situation de perspectives moindres de recouvrement de leurs créances.

3.1.1.3. Risques liés au caractère dilutif des opérations de restructuration financière de la Société sur la participation des actionnaires et porteurs d'*American Depositary Shares* actuels

Le Plan de Restructuration Financière prévoit, d'une part, la conversion en capital d'une partie significative de la dette financière existante et, d'autre part, l'apport de capitaux nouveaux via notamment une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Certaines de ces émissions de titres nouveaux seraient réalisées à des prix de souscription substantiellement inférieurs au cours de bourse des actions CGG (voir le paragraphe 1.6 « Développements Récents » de la Première Actualisation du Document de Référence pour le détail des prix de souscription par type d'émission). Par ailleurs, différents types de bons de souscription d'actions seraient émis en faveur des créanciers financiers actuels du Groupe.

Le nombre d'actions résultant de la capitalisation des Obligations Senior, des BSA #3, des BSA de Coordination et des BSA Garantie à émettre dépend notamment du montant des souscriptions à l'Émission avec DPS par les porteurs d'Obligations Senior dans le cadre de leur engagement de garantie (ces souscriptions s'effectuant par compensation de créances) et de l'Émission avec DPS. Par conséquent, le nombre définitif de BSA #3, de BSA de Coordination et BSA Garantie à émettre ne sera connu que lorsque les résultats des souscriptions de l'Émission avec DPS seront connus. En outre, le nombre d'actions résultant de la capitalisation des Obligations Senior et des OCEANes dépendra du montant en principal et des intérêts courus et non réglés à la Date de Référence. Ces différentes émissions seraient fortement dilutives pour les actionnaires.

A l'issue des opérations de restructuration financière de la Société et sur la base d'un encours de dette d'un montant total en principal et intérêts courus et non réglés à la Date de Référence (hypothèse prise d'une Date de Référence intervenant au 2 février 2018, selon le calendrier indicatif) de (i) 362.301.237,63 euros au titre des OCEANes et (ii) 1.401.497.181,90 euros au titre des Obligations Senior, dans l'hypothèse où le montant des souscriptions en numéraire par versement d'espèces dans le cadre de l'Émission avec DPS serait égal à 112.215.060,36 euros⁵, et en supposant que l'Émission avec DPS est souscrite intégralement par les Entités DNCA et les porteurs d'Obligations Senior au titre de leurs engagements de garantie (aucune action n'est souscrite par les actionnaires actuels), les actionnaires et porteurs d'*American Depositary Shares* actuels de la Société (autres que les Entités DNCA) ne détiendraient plus que 3,19 % du capital après prise en compte de l'effet dilutif lié à la Capitalisation des Obligations Senior, à la Capitalisation des OCEANes et à l'exercice des BSA #3, BSA de Coordination et BSA Garantie, mais avant exercice des BSA #2 et des BSA #1 (les Entités DNCA détenant quant à elles dans ce cas 6,60 % du capital).

Cette dilution serait de nature à affecter négativement le cours de bourse des actions et des *American Depositary Shares*. En outre, elle aura pour effet de limiter la possibilité pour ceux qui seront actionnaires avant la réalisation de la restructuration financière d'influer sur la structure et la composition du Conseil d'administration de la Société à l'issue de la réalisation de ladite restructuration (voir également le paragraphe 4.2.1.1. de la présente Actualisation).

⁵ Ce montant correspond à l'équivalent en euro d'environ 125 millions de dollars US sur la base du taux de change prévu par le Plan de Sauvegarde de 1 EUR = 1,1206 USD, ce montant faisant l'objet d'ajustements pour des raisons techniques décidés par la Société en conformité avec le Plan de Sauvegarde.

3.1.1.4. Risques liés aux recours contre le jugement arrêtant le Plan de Sauvegarde de la Société

Le projet de plan de sauvegarde de la Société a été approuvé par le comité des établissements de crédit et assimilés ainsi que par l'assemblée générale unique des obligataires le 28 juillet 2017, et les résolutions nécessaires à sa mise en œuvre par les actionnaires de CGG réunis en assemblée générale extraordinaire sur seconde convocation le 13 novembre 2017.

Le Tribunal de commerce de Paris a arrêté le Plan de Sauvegarde de la Société par jugement rendu le 1er décembre 2017.

Les articles L. 661-1, I, 6°, R. 661-3 et R. 662-1 du Code de commerce prévoient la possibilité d'appel à l'encontre du jugement statuant sur l'arrêté d'un plan de sauvegarde dans un délai de 10 jours à compter de la notification du jugement (qui est donc expiré), majoré éventuellement du délai de distance, de deux mois (dont l'application est théorique en l'espèce), visé à l'article 643 du Code de procédure civile (sauf concernant le ministère public pour lequel le délai d'appel de 10 jours court à compter de la réception de l'avis qui lui est donné de la décision). L'appel est ouvert au débiteur, à l'administrateur judiciaire, au mandataire judiciaire, au comité d'entreprise ou, à défaut, aux délégués du personnel et au ministère public. Cette voie de recours est également ouverte à un créancier agissant à titre individuel à condition qu'il ait formé une contestation relative à la procédure de vote applicable au comité des établissements de crédit et assimilés ou à l'assemblée générale unique des obligataires. Seul l'appel interjeté par le ministère public est suspensif de plein droit.

Par ailleurs, les articles L. 661-3 et R. 661-2 du Code de commerce régissent les modalités de tierce opposition à l'encontre du jugement statuant sur l'arrêté d'un plan de sauvegarde. Seule la décision arrêtant le plan de sauvegarde est susceptible de tierce opposition et non celle rejetant l'arrêté dudit plan. Cette voie de recours est ouverte à toute personne ayant un intérêt à agir, à la condition qu'elle n'ait été ni partie ni représentée au jugement qu'elle attaque et qu'elle invoque des moyens qui lui sont propres ou une fraude à ses droits. La tierce opposition est formée par déclaration au greffe dans le délai de dix jours à compter du jour de la publication du jugement au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC), majorés éventuellement du délai de distance, de deux mois maximum (expirant le 2 mars 2018), visé à l'article 643 du Code de procédure civile.

Le 4 août 2017, certains porteurs d'OCEANES (Keren Finance, Delta Alternative Management, Schelcher Prince Gestion, la Financière de l'Europe, Ellipsis Asset Management et HMG Finance) ont intenté un recours à l'encontre du projet de plan de sauvegarde adopté par le comité des établissements de crédits et assimilés et par l'assemblée générale unique des obligataires le 28 juillet 2017.

Ces porteurs d'OCEANES, sans remettre en cause le résultat du vote au sein de l'assemblée générale unique des obligataires, contestaient le traitement de leurs créances prévu dans le projet de plan de sauvegarde, au motif que le traitement différencié entre les porteurs d'OCEANES et les porteurs d'Obligations Senior n'aurait pas été justifié par leurs différences de situation et serait, en toute hypothèse, disproportionné.

Le 1^{er} décembre 2017, le Tribunal de commerce de Paris a déclaré irrecevables les porteurs d'OCEANES en leurs demandes et a arrêté le Plan de Sauvegarde.

Quatre de ces porteurs d'OCEANES, à savoir les sociétés Delta Alternative Management, Schelcher Prince Gestion, La Financière de l'Europe et HMG Finance, ont interjeté appel du jugement les ayant déclarés irrecevables, ce recours devant être examiné par la Cour d'appel de Paris lors de l'audience des plaidoiries du 29 mars 2018.

Dans la mesure où ce recours n'est pas suspensif, la Société estime que les opérations de restructuration prévues par le Plan de Sauvegarde peuvent, sans attendre, être mises en œuvre, sous la réserve suivante : les appelants pourraient, à condition que les moyens invoqués à l'appui de l'appel paraissent sérieux, formuler devant le premier Président de la Cour d'appel de Paris une demande d'arrêt de l'exécution provisoire du jugement ayant arrêté le Plan de Sauvegarde. S'il était fait droit à une telle demande, la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde serait retardée (voir également le facteur de risque 3.1.1.2). Bien que la Société estime que la survenance de ce risque avant la réalisation des opérations de mise en œuvre du Plan de Sauvegarde est limitée, elle ne peut toutefois l'exclure.

Par ailleurs, après réalisation des opérations de mise en œuvre du Plan de Restructuration Financière, si la Cour d'appel venait à recevoir les appelants en leurs demandes et infirmer le jugement d'arrêté du Plan de Sauvegarde, cette décision conduirait théoriquement à l'annulation de la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde avec effet rétroactif. Toutefois, une telle annulation pourrait être impossible à mettre en œuvre dans un contexte d'opération avec offre au public.

Par ailleurs, le 29 décembre 2017, Monsieur Jean Gatty, agissant en sa qualité de représentant des masses des porteurs d'OCEANES, ainsi que la société JG Capital Management, agissant en qualité de société de gestion du fonds JG Partners, porteur d'OCEANES, ont formé tierce-opposition à l'encontre du jugement d'arrêté du Plan de Sauvegarde rendu par le Tribunal de commerce de Paris le 1er décembre 2017. Ce recours, qui n'est pas suspensif de plein droit, sera examiné par le Tribunal de commerce de Paris lors de l'audience du 12 février 2018.

Si le Tribunal de commerce de Paris venait à recevoir les tiers-opposants en leurs demandes et rétractait le jugement d'arrêté du Plan de Sauvegarde, cette décision pourrait conduire théoriquement à l'annulation de la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde avec effet rétroactif. Toutefois, une telle annulation pourrait être impossible à mettre en œuvre dans un contexte d'opération avec offre au public.

A la date de la présente Actualisation, aucune assurance ne peut être donnée quant à la décision des juridictions compétentes à l'égard des recours susvisés.

3.1.1.5. Risques liés aux effets des procédures collectives

Bien que le Plan de Sauvegarde comme le plan de Chapter 11 aient été respectivement arrêtés et confirmés par les tribunaux compétents, et que le jugement d'arrêté du Plan de Sauvegarde a été reconnu aux Etats-Unis dans le cadre de la procédure de *Chapter 15* (voir notamment le paragraphe 1.6 « Développements récents » de la présente Actualisation), l'existence des procédures judiciaires française et américaine pourrait avoir un effet négatif sur les activités de la Société.

En particulier, et malgré la mise en œuvre du Plan de Restructuration Financière, elles pourraient affecter les relations ainsi que la capacité du Groupe à négocier dans des conditions favorables avec ses créanciers, clients, fournisseurs, salariés et autres personnes ou contreparties, ou affecter la capacité des sociétés du Groupe à maintenir des conditions normales de crédit avec ses fournisseurs. De plus, la perception du public sur la viabilité du Groupe pourrait affecter, notamment, la volonté de clients nouveaux ou existants à conclure ou poursuivre des contrats et relations d'affaires. Ne pas réussir à maintenir ces relations importantes avec ces créanciers, clients, fournisseurs, salariés et autres personnes ou contreparties pourrait affecter négativement l'activité opérationnelle et les résultats des sociétés du Groupe.

En outre, les opérations des sociétés du Groupe qui n'entrent pas dans le cours normal des affaires sont généralement sujettes à l'approbation du tribunal compétent tant que les procédures judiciaires sont en cours (ce qui n'est plus le cas de la procédure de sauvegarde à l'égard de la Société, qui a pris fin à la date du jugement d'arrêté du Plan de Sauvegarde), ce qui pourrait limiter la capacité du Groupe à réagir de manière

diligente à certains événements ou à bénéficier de certaines opportunités. Par conséquent, les effets des procédures de Chapter 11 encore en cours sur les activités opérationnelles en particulier ne peuvent pas être réellement anticipés ni quantifiés de manière certaine.

Compte tenu des engagements pris par la Société aux termes des lettres échangées avec la Direction Générale des Entreprises, dont il lui a été donné acte dans le jugement d'arrêté du Plan de Sauvegarde et tel que rappelé au paragraphe 1.6 ci-dessus, la Société pourrait voir limitées ses capacités à s'adapter aux évolutions du marché et plus généralement, avoir moins de flexibilité dans la gestion opérationnelle de son Groupe.

3.1.2 Risques liés à l'activité de la Société et de ses filiales

3.1.2.2. Le Groupe doit assumer des risques inhérents à ses opérations internationales

Le Groupe opère dans le monde entier, y compris dans les marchés émergents. Son activité et ses résultats d'exploitation sont donc soumis aux risques inhérents aux opérations internationales. Ces risques sont notamment les suivants :

- instabilité des économies et des gouvernements de certains pays, qui peut entraîner le report de projets d'investissement des clients potentiels du Groupe ou des retards dans leur réalisation, réduisant ou éliminant la viabilité de certains marchés de services dans lesquels CGG opère ;
- risques de guerre, de terrorisme, d'insurrections, de révoltes, qui peuvent rendre dangereuse la poursuite des opérations du Groupe et affecter négativement ses budgets et plannings et l'exposer à des pertes ;
- risques de piraterie, pouvant entraîner des retards dans l'exécution des contrats des clients du Groupe ou leur résiliation dans les zones concernées ;
- saisie, expropriation, nationalisation ou confiscation d'actifs, renégociation ou annulation de contrats existants ;
- restrictions de change, quotas d'import-export, sanctions et autres lois et réglementations ayant une incidence sur les impôts, les échanges et les investissements ; et
- disponibilité des équipements et personnel adaptés pouvant être affectée par des réglementations, ou des changements de réglementations limitant l'importation de personnel qualifié ou d'équipement spécialisé dans des zones où les ressources locales sont insuffisantes.

Le Groupe est exposé à ces risques dans une certaine mesure pour toutes ses opérations internationales, en particulier dans les marchés émergents, où l'environnement juridique et politique est moins stable. Le Groupe est soumis au risque de développements défavorables de certaines de ces opérations internationales, et ses polices d'assurance pourraient ne pas être adéquates pour couvrir toutes les pertes résultant de ces risques.

Des activités génératrices de chiffre d'affaires dans certains pays requièrent l'autorisation préalable du gouvernement des États-Unis et/ou de l'Union Européenne sous la forme d'une licence d'exportation et peuvent être assujetties à des restrictions tarifaires à l'importation et à l'exportation. Ces lois peuvent changer dans le temps et limiter la compétitivité globale du Groupe. Ainsi, au cas de la législation américaine, des citoyens non américains employés par des filiales non américaines du Groupe peuvent exercer des activités dans certaines juridictions étrangères ayant fait l'objet d'embargos commerciaux par l'US Office of Foreign Assets Control, y compris les pays qui ont été désignés par le gouvernement américain comme des États soutenant le terrorisme. Le Groupe réalise généralement un chiffre d'affaires dans certains de ces pays au travers d'études marines, de prestations de traitement de données, de services de consultation sur les réservoirs, de vente de licences de logiciels et la maintenance de logiciels et la vente d'équipements de Sercel. Le Groupe entretient par ailleurs en permanence des relations avec des clients dans de tels pays.

Il a mis en place des procédures idoines afin de mener ces opérations dans le respect des lois américaines et des lois de l'Union Européenne applicables. Cependant, le risque existe que le Groupe ne respecte pas la législation américaine ou celle de l'Union Européenne sur les exportations de services et de matériel, avec pour conséquence d'être exposé à des amendes et des pénalités substantielles et d'entacher sa réputation et d'avoir un impact négatif sur le cours du titre de CGG. La présence du Groupe dans de tels pays pourrait enfin rendre le titre moins attrayant auprès de certains investisseurs.

La Société et certaines de ses filiales et sociétés affiliées sont soumises à des demandes d'émission de cautions bancaires ou garanties en faveur de clients, fournisseurs ou d'administrations fiscales, sociales ou douanières, y compris sous forme de lettre de crédit « stand-by » afin de garantir ses obligations juridiques ou contractuelles. Au 30 septembre 2017, le montant des garanties bancaires ou des garanties émises par la Groupe s'élevait à environ 478,6 millions de dollars US (excluant les garanties fournies à des institutions financières et les garanties liées aux engagements de charte coque nue de navires). La situation financière de la Société a conduit les institutions financières à revoir leur politique en mettant fin progressivement aux garanties existantes et en demandant la mise en place de gages-espèce (ou leur équivalent dans les juridictions concernées (cash collateral)) pour toute nouvelle garantie ou reconduction de garanties existantes. À fin septembre 2017, le montant des garanties émises par des institutions financières en faveur des clients du Groupe s'élevait à environ 66 millions de dollars US. A la même date, le montant des gages-espèce (ou leur équivalent) mis en place par le Groupe s'élevait à environ 21 millions de dollars US (reporté dans les états financier en compte d'immobilisations et participations financières).

Le risque existe toutefois que le Groupe ne soit pas à même d'émettre ou de faire émettre par un tiers ces garanties, tant pour des raisons de montant ou de durée que de qualité du bénéficiaire. Ne pas faire droit à cette demande pourrait réduire la capacité du Groupe à conduire ses opérations ou à remplir ses obligations contractuelles. En outre, si le Groupe émet ces cautions ou garanties, ses clients ou les autorités compétentes peuvent les appeler dans des circonstances que le Groupe estime contestables et le Groupe peut se trouver dans l'impossibilité de contester ces décisions devant les tribunaux locaux.

La Société et certaines de ses filiales et sociétés affiliées exercent également des activités dans des pays connus pour leurs pratiques de corruption administrative. Le Groupe s'est engagé à exercer ses activités dans le respect des lois applicables et des codes d'éthique en vigueur dans le Groupe. Cependant, il existe un risque que la Société, ses filiales et sociétés affiliées ou leurs dirigeants, administrateurs, salariés ou mandataires respectifs agissent en violation des codes éthiques du Groupe ou des lois applicables, y compris le Foreign Corrupt Practices Act de 1977. De telles violations pourraient entraîner des sanctions civiles et pénales significatives et seraient susceptibles d'avoir un effet négatif sur l'activité du Groupe, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou son image.

3.1.3.7. Le Groupe a un niveau élevé de coûts fixes qui doivent être supportés indépendamment du niveau de son activité commerciale, notamment concernant les chartes coque-nue des navires

Le Groupe a des coûts fixes élevés et des activités d'acquisition de données sismiques générant de forts investissements capitalistiques et des engagements contractuels long-terme. En conséquence, tout temps mort ou toute baisse de la productivité en raison notamment d'un fléchissement de la demande, d'une interruption due à des conditions météorologiques défavorables, de défaillances de l'équipement, des retards dans l'obtention de permis ou d'autres circonstances est susceptible d'affecter sa capacité à générer du chiffre d'affaires et pourrait ainsi entraîner des pertes d'exploitation significatives.

Le Groupe a mis en œuvre un Plan de Transformation afin de réduire les coûts fixes élevés à un niveau cohérent au regard de l'environnement de marché difficile dans lequel évolue le Groupe, ce qui inclut notamment un recentrage sur les activités à haute valeur ajoutée et une réduction de la flotte à cinq navires principalement dédiée aux Multi-clients ainsi que la poursuite des actions d'économies de coûts et de réduction d'investissements. Toutefois, le Groupe ne peut donner aucune assurance que ce plan sera suffisant pour répondre à la pression du marché, ce qui pourrait avoir un effet significatif défavorable sur ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

Après la mise en œuvre du Plan de Transformation, certains navires du Groupe continuent d'être affrétés coque-nue, ce qui génère des coûts fixes d'un montant significatif. En 2017, le Groupe a pris des mesures afin de réduire les coûts annuels liés aux chartes, tel que décrit au paragraphe « 1.6. Développements récents » du Document de Référence. À la suite de ces mesures, et au 30 septembre 2017, le montant total des engagements hors bilan correspondant aux chartes coque-nue de la flotte du Groupe était de 472,0 millions de dollars US. Sur ce montant, 403,9 millions de dollars US sont liés aux bateaux opérés via Global Seismic Shipping (GSS), 15,4 millions de dollars US correspondent aux navires qui ont déjà été arrêtés et 52,7 millions de dollars US sont liés aux autres navires opérés par le Groupe. Ces coûts ne peuvent pas être facilement réduits davantage avant l'expiration des chartes. Les chartes des bateaux opérés par GSS expirent en 2027, la dernière charte des bateaux arrêtés expire en 2020 et la dernière charte des autres bateaux opérés expire en 2020. Le Groupe estime que les mesures ci-dessus lui permettront de rendre son activité d'acquisition marine plus compétitive bien qu'il continuera à faire face à des coûts fixes élevés dans un marché où le niveau de la demande et des prix sont historiquement bas, ce qui pourrait avoir un effet significatif défavorable sur ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

3.1.4 Risques liés à l'endettement du Groupe

3.1.4.1 Les emprunts du Groupe contiennent et contiendront certaines clauses restrictives qui pourraient limiter la capacité du Groupe à s'adapter aux modifications du marché ou à développer des opportunités

Les accords régissant les emprunts actuels du Groupe (y compris le contrat de crédit Term Loan à maturité 2019 mis en place le 22 décembre 2015) et ses crédits syndiqués français et américain contiennent des clauses restrictives susceptibles de limiter la capacité du Groupe et la capacité de certaines de ses filiales à, entre autres :

- contracter ou garantir un endettement supplémentaire ou émettre des actions de préférence ;
- payer des dividendes ou effectuer d'autres distributions ;
- acquérir des participations ou rembourser toute dette subordonnée par anticipation ;
- souscrire certaines sûretés ;
- conclure des conventions avec des personnes ou entités affiliées ;
- émettre ou vendre des actions de ses filiales ;
- conclure des conventions de sale-and-leaseback ; et
- vendre des actifs ou procéder à une fusion ou à une consolidation avec toute autre société.

Le respect des restrictions stipulées par certains de ces contrats a obligé le Groupe à satisfaire certains ratios et tests, notamment relatifs à la couverture des intérêts consolidés et à l'endettement net et à conserver un certain niveau de trésorerie.

La détérioration des conditions de marché en 2016, qui s'est poursuivie en 2017, a affecté négativement la capacité du Groupe à respecter ces covenants financiers stipulés dans les conventions de crédit syndiqué français et américain et le crédit Nordique. Pour faire face à cette situation, le Groupe a obtenu en décembre 2016 à la majorité requise de la part de ses prêteurs au titre (i) des conventions de crédit syndiqué français et américain et (ii) du crédit Nordique, la non-application des tests suivants : ratio d'endettement maximal et ratio minimal de couverture des intérêts financiers sur la période concernée prenant fin le 31 décembre 2016. Le Groupe a obtenu une nouvelle non-application de ces tests de la part des mêmes prêteurs et des prêteurs au titre du contrat de crédit Term Loan à maturité 2019 sur la période concernée prenant fin le 31 mars 2017. Il est précisé qu'à la suite de la constitution de Global Seismic Shipping AS (GSS) intervenue en avril 2017, le Groupe n'est plus emprunteur au titre du crédit Nordique et n'est donc plus exposé en la matière à des clauses restrictives (de type covenants financiers portant sur le Groupe).

Depuis lors, l'accord de lock-up conclu le 13 juin 2017 prévoit que ces ratios et tests ne sont plus appliqués tant qu'il reste en vigueur, étant précisé qu'en toute hypothèse, leur non-respect n'aurait pas de conséquence financière à l'égard de la Société et de ses 14 filiales et sous-filiales étrangères Garanties compte tenu des procédures de sauvegarde (avec sa reconnaissance aux Etats-Unis via la procédure de « Chapter 15 » par jugement en date du 13 juillet 2017) et de « Chapter 11 » ouvertes à leur égard par jugements des tribunaux compétents en date du 14 juin 2017. Les 16 octobre 2017 et 1^{er} décembre 2017, le plan de « Chapter 11 » et le Plan de Sauvegarde ont été respectivement homologués par le tribunal américain compétent et le Tribunal de commerce de Paris (le jugement d'arrêt du Plan de Sauvegarde ayant été reconnu aux Etats-Unis par ordonnance du tribunal américain compétent en date du 21 décembre 2017 dans le cadre de la procédure dite de « Chapter 15 »), de telle sorte que le Plan de Restructuration Financière devrait être mis en œuvre le 28 février 2018 au plus tard.

Au terme de la restructuration financière du Groupe, les Nouvelles Obligations de Premier Rang (sauf remboursement anticipé intégral des Prêts Sécurisés tel que décrit au paragraphe 1.6 « Développements récents » de la première Actualisation du Document de Référence) et les Nouvelles Obligations de Second Rang et les Nouvelles Obligations d'Intérêt de Second Rang ainsi émises contiendront également des clauses restrictives similaires à l'égard de la Société et de certaines de ses filiales. Les Nouvelles Obligations de Premier Rang prévoiront notamment un engagement pour le Groupe de conserver un certain niveau de trésorerie.

L'exigence qui est faite au Groupe de se conformer à ces dispositions pourrait nuire à sa capacité de s'adapter aux modifications de la conjoncture sur le marché, de profiter des opportunités intéressantes qui se présentent à lui, d'obtenir du financement, de céder des actifs, de financer ses investissements ou de résister aux baisses d'activités actuelles ou futures.

Des informations relatives à l'endettement ainsi qu'aux restrictions stipulées dans les emprunts du Groupe figurent à la note 13 des comptes consolidés de l'exercice 2016 et au sous-paragraphe intitulé « Principales caractéristiques de la dette financière à l'issue de la mise en œuvre du plan de restructuration » inclus dans le paragraphe 1.6 « Développements récents » de la Première Actualisation du Document de Référence.

3.1.4.2 Si le Groupe est dans l'impossibilité de se conformer aux clauses et engagements des accords régissant ses emprunts obligataires et ses crédits syndiqués (dans l'hypothèse où sa restructuration financière ne serait pas mise en œuvre), et ses autres emprunts futurs, il pourrait se trouver en cas de défaut au regard des stipulations de ces accords, entraînant l'exigibilité anticipée des fonds empruntés

L'ouverture de la procédure de sauvegarde à l'égard de la Société (avec sa reconnaissance aux Etats-Unis via la procédure de « Chapter 15 »), comme l'ouverture des procédures de Chapter 11 à l'égard des 14 filiales et sous-filiales Garantées, ont entraîné la suspension de toute action en paiement ou toute procédure d'exécution à leur égard en particulier au titre des emprunts obligataires et des crédits syndiqués.

Par ailleurs, le Plan de Restructuration Financière a été homologué tant par le tribunal américain compétent en ce qui concerne le plan de « Chapter 11 », que par le Tribunal de commerce de Paris pour le Plan de Sauvegarde respectivement les 16 octobre et 1^{er} décembre 2017 (le jugement d'arrêt du Plan de Sauvegarde ayant été reconnu aux Etats-Unis par ordonnance du tribunal américain compétent en date du 21 décembre 2017 dans le cadre de la procédure dite de « Chapter 15 »).

Dans l'hypothèse où la restructuration serait mise en œuvre (ce qui devrait intervenir le 28 février 2018 au plus tard), et si le Groupe se trouve ultérieurement dans l'impossibilité de se conformer aux clauses et engagements des accords régissant ses emprunts obligataires ou à ceux de tout contrat d'emprunt à venir, il pourrait se trouver en cas de défaut au regard des stipulations de ces accords. La capacité du Groupe de se conformer à ces clauses et engagements, y compris en ce qui concerne les ratios et tests financiers, peut être affectée par des événements qui échappent à son contrôle. Par conséquent, le Groupe ne peut assurer qu'il sera en mesure de se conformer auxdites clauses et engagements et auxdits ratios et tests financiers. Dans certains cas de défaut, les prêteurs pourraient résilier leurs engagements de prêt ou annuler les échéances de remboursement des prêts ou obligations et déclarer l'exigibilité anticipée de toutes les sommes empruntées. Les emprunts effectués au titre d'autres instruments de crédit qui contiennent des stipulations croisées relatives au paiement anticipé ou au cas de défaut croisé peuvent également se trouver soumis à une obligation de remboursement anticipé. Si l'une de ces situations se présente, les actifs du Groupe pourraient ne pas suffire à rembourser dans son intégralité la dette due et le Groupe pourrait être dans l'impossibilité de trouver un mode de financement alternatif. Cependant, en cas d'obtention par le Groupe d'un financement alternatif, rien ne garantit que ledit financement serait accordé à des conditions avantageuses ou acceptables.

Vous pouvez également vous référer au paragraphe 3.1.1 « Risques liés à la restructuration financière du Groupe ».

3.1.4.4 Afin de refinancer sa dette, et réaliser des investissements, le Groupe a besoin de mettre en œuvre le Plan de Restructuration Financière (qui comprend l'apport de nouvelles liquidités), et de générer de nouvelles liquidités, et sa capacité à générer ces liquidités et à mettre en œuvre le plan de sauvegarde dépend de plusieurs facteurs qui échappent à son contrôle

La capacité du Groupe à refinancer son endettement et à financer les dépenses d'investissement projetées dépendent en partie de sa capacité à générer des liquidités à l'avenir et de la possibilité de mettre en œuvre le Plan de Sauvegarde et le plan de « Chapter 11 » (voir le paragraphe 3.1.1 « Risques liés à la restructuration financière du Groupe »). Dans une certaine mesure, ceci est soumis à des facteurs généraux économiques, financiers, concurrentiels, législatifs, réglementaires, et à d'autres facteurs qui échappent à son contrôle.

Compte tenu du niveau d'endettement trop élevé de la Société, au regard de l'environnement de marché difficile, pesant sur le volume d'activités du Groupe, dont il est anticipé qu'il perdure en 2018 et en tenant compte d'une reprise de marché décalée dans le temps, le Groupe a élaboré avec ses principaux créanciers un Plan de Restructuration Financière, qui a été homologué par le tribunal américain compétent le 16 octobre 2017 en ce qui concerne le plan de « Chapter 11 », et par le Tribunal de commerce de Paris le 1^{er} décembre 2017 pour le Plan de Sauvegarde.

Sur l'ensemble de l'année 2017, la Société estime à la date de la présente Actualisation, que l'EBITDAs devrait être supérieur à ses attentes, et en croissance supérieure à 10 % à l'EBITDAs de 2016, mais que la génération de cash devrait être moins favorable qu'en 2016, comme attendu, en raison de l'absence d'une contribution positive du fonds de roulement (voir paragraphe 6.3 ci-après).

En l'absence de réalisation des opérations d'apport de nouvelles liquidités conformément au Plan de Restructuration Financière au cours du premier trimestre 2018 ou d'autres opérations apportant des nouvelles liquidités, le Groupe ne disposerait pas d'un niveau de liquidités lui permettant d'opérer ses activités, et sa continuité d'exploitation serait compromise. Si le Groupe ne peut pas mettre en œuvre le Plan de Restructuration Financière, il pourrait être mis en redressement judiciaire et à moyen terme être démantelé, le cas échéant dans le cadre de procédures de liquidations judiciaires dans différentes juridictions. Si de telles procédures étaient mises en œuvre, elles pourraient placer (i) les actionnaires et les porteurs d'American Depositary Shares dans la situation de perdre la totalité de leurs investissements dans le Groupe, et (ii) les créanciers, ou certains d'entre eux, dans la situation de perspectives moindres de recouvrement de leurs créances.

3.1.4.5 Risque de liquidité

En 2017, le Groupe a considéré que son endettement était trop élevé au regard de l'environnement de marché difficile pesant sur le volume d'activités du Groupe, dont il est anticipé qu'il perdure en 2018. Le Groupe a considéré que ses performances ne devraient pas permettre de générer les flux de trésorerie nécessaires au service de sa dette actuelle dans les années à venir. Dans ce contexte, le Groupe a élaboré avec ses principaux créanciers un Plan de Restructuration Financière. L'objectif de cette restructuration est de permettre au Groupe de réduire substantiellement et durablement son endettement et le coût qui y est associé à un niveau cohérent avec sa génération de trésorerie. Ce Plan de Restructuration Financière a été homologué tant par le tribunal américain compétent en ce

qui concerne le plan de « Chapter 11 », que par le Tribunal de commerce de Paris pour le Plan de Sauvegarde respectivement les 16 octobre et 1^{er} décembre 2017. Vous pouvez vous référer au paragraphe 3.1.1 « Risques liés à la restructuration financière du Groupe » de la présente Actualisation et aux paragraphes 1.6 « Développements récents » de la Première Actualisation du document de Référence et de la présente Actualisation du document de référence.

Au 31 décembre 2017, la dette financière nette du Groupe (définie comme étant la dette financière brute moins la trésorerie et autres liquidités) était de 2 640 millions de dollars US. La dette financière nette du Groupe était au 31 décembre 2017 constituée de 2 955 millions de dollars US de dettes financières brutes (sur la base d'un taux de clôture de 1,193 dollar US pour 1 euro, dont 330 millions d'euros au titre de la « composante dette », au sens des IFRS, des OCEANE à échéance 2019 et 2020, et dont 115 millions de dollars US de découverts bancaires et intérêts courus). Au 31 décembre 2017, les ressources financières disponibles du Groupe s'élevaient à 217 millions de dollars US (correspondant à la somme de la trésorerie disponible et autres liquidités, les valeurs mobilières de placement et à l'exclusion de la trésorerie non-disponible). Cela correspond à cette date pour le Groupe à une dette remboursable en numéraire ou en actions de 2 620 millions de dollars US (définie comme étant la dette financière nette diminuée des leases financiers et avant retraitements comptables IFRS liés aux emprunts convertibles et aux frais d'émission).

Sur l'ensemble de l'année 2017, la Société estime à la date de la présente Actualisation, que l'EBITDA devrait être supérieur à ses attentes, et en croissance supérieure à 10 % à l'EBITDA de 2016, mais que la génération de cash devrait être moins favorable qu'en 2016, comme attendu, en raison de l'absence d'une contribution positive du fonds de roulement (voir paragraphe 6.3 ci-après).

Dans un contexte de marché difficile s'étant intensifiée avec la forte chute du prix du pétrole depuis l'automne 2014, il est difficile d'estimer la persistance d'un déséquilibre durable entre l'offre et la demande, le maintien ou non des prix du pétrole à leur niveau bas actuel, et de déterminer si le contexte de marché se détériorera davantage.

Ces incertitudes peuvent soulever un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre ses activités. Même sous la protection des procédures judiciaires mentionnées ci-dessus, avec l'homologation par les tribunaux compétents de son Plan de Restructuration Financière, et malgré la mise en œuvre réussie lors du premier semestre 2017 de toutes les actions spécifiques prévues concernant les charges liées aux contrats d'affrètement des navires, le changement de propriété de la flotte et l'affacturage d'un contrat majeur, la liquidité du Groupe s'élevant à 315 millions de dollars US à fin décembre 2017 ne lui permet pas de faire face à ses obligations à venir au cours des douze prochains mois.

Si le Plan de Restructuration Financière n'était pas finalisé, ou si le calendrier de mise en œuvre de ce plan de restructuration n'était pas respecté, la liquidité du Groupe pourrait diminuer, selon les prévisions de trésorerie du Groupe, au-dessous du niveau requis permettant la poursuite des opérations dès le premier trimestre 2018, avec une continuité d'exploitation qui serait compromise. En outre, de tels événements pourraient entraîner à court terme la mise en redressement judiciaire du Groupe et à moyen terme son démantèlement, le cas échéant dans le cadre de procédures de liquidation judiciaire dans différentes juridictions. Si de telles procédures étaient mises en œuvre, elles pourraient placer (i) les actionnaires et les porteurs d'American Depository Shares dans la situation de perdre la totalité de leur investissement dans le Groupe, et (ii) les créanciers, ou certains d'entre eux, dans la situation de perspectives moindres de recouvrement de leurs créances.

3.1.4.8 Postérieurement à la Date de Restructuration Effective, le Groupe disposera d'une nouvelle structure d'endettement et sa capacité à y faire face dépendra notamment de facteurs qui échappent à son contrôle

Postérieurement à la Date de Restructuration Effective, l'endettement du Groupe sera composé des Nouvelles Obligations de Premier Rang, des Nouvelles Obligations de Second Rang et des Nouvelles Obligations d'Intérêt de Second Rang. Les Nouvelles Obligations de Premier Rang seront émises par la société CGG Holding (US) Inc., bénéficiant de sûretés et garanties. Les Nouvelles Obligations de Second Rang et les Nouvelles Obligations d'Intérêt de Second Rang seront émises par CGG, bénéficiant de sûretés et garanties. Par ailleurs, conformément au Plan de Sauvegarde, les fonds levés en espèces dans le cadre de l'Émission avec DPS et de l'Émission des Nouvelles Obligations de Second Rang (net des commissions de souscription et commissions d'engagement ainsi que des autres coûts, frais ou commissions y relatifs) seront utilisés (i) en premier lieu, et jusqu'à concurrence d'un montant de 250 millions de dollars US, afin de financer les besoins financiers et d'exploitation du Groupe ; (ii) en second lieu, afin de procéder au remboursement initial des prêteurs au titre des Prêts Sécurisés, le montant de ce remboursement étant limité à un montant total maximal de 150 millions de dollars US (voir paragraphe 1.6 « Développements récents ») ; (iii) le reliquat étant conservé par la Société pour faire face à ses besoins financiers et à tout décalage dans le redéploiement du Groupe. La capacité du Groupe à faire face à son endettement dépendra notamment des résultats opérationnels futurs du Groupe, qui résulteront en partie de facteurs économiques, financiers, concurrentiels et d'autres facteurs qui échappent au contrôle du Groupe. Il est possible que la Société et ses filiales ne puissent pas générer suffisamment de flux de trésorerie afin de faire face au service de leur dette et de financer leurs dépenses d'investissements et de recherches et développements. Cela pourrait avoir un effet négatif sur la capacité de la Société à faire croître son activité et à rétablir sa rentabilité.

3.5. LITIGES ET ARBITRAGES

La Société fait l'objet de réclamations et d'actions judiciaires dans le cours normal de son activité. À ce jour, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou de son Groupe.

La description des litiges et arbitrages figurant dans le Document de Référence mis à jour par la Première Actualisation du Document de Référence est complétée comme suit :

Contestation du projet de plan de sauvegarde par certains porteurs d'OCEANES et par le représentant des masses des porteurs d'OCEANES

Le 4 août 2017, certains porteurs d'OCEANES (Keren Finance, Delta Alternative Management, Schelcher Prince Gestion, la Financière de l'Europe, Ellipsis Asset Management et HMG Finance) ont intenté un recours à l'encontre du projet de plan de sauvegarde adopté par le comité des établissements de crédits et assimilés et par l'assemblée générale unique des obligataires le 28 juillet 2017.

Ces porteurs d'OCEANES, sans remettre en cause le résultat du vote au sein de l'assemblée générale unique des obligataires, contestaient le traitement de leurs créances prévu dans le projet de plan de sauvegarde, au motif que le traitement différencié entre les porteurs d'OCEANES et les porteurs d'Obligations Senior n'aurait pas été justifié par leurs différences de situation et serait, en toute hypothèse, disproportionné.

Le 1^{er} décembre 2017, le Tribunal de commerce de Paris a déclaré irrecevables les porteurs d'OCEANES en leurs demandes et a arrêté le Plan de Sauvegarde.

Quatre de ces porteurs d'OCEANES, à savoir les sociétés Delta Alternative Management, Schelcher Prince Gestion, La Financière de l'Europe et HMG Finance, ont interjeté appel du jugement les ayant déclarés irrecevables, ce recours devant être examiné par la Cour d'appel de Paris lors de l'audience des plaidoiries du 29 mars 2018.

Dans la mesure où ce recours n'est pas suspensif, la Société estime que les opérations de restructuration prévues par le Plan de Sauvegarde peuvent, sans attendre, être mises en oeuvre, sous la réserve suivante : les appelants pourraient, à condition que les moyens invoqués à l'appui de l'appel paraissent sérieux, formuler devant le premier Président de la Cour d'appel de Paris une demande d'arrêt de l'exécution provisoire du jugement ayant arrêté le Plan de Sauvegarde. S'il était fait droit à une telle demande, la mise en oeuvre du Plan de Sauvegarde serait retardée (voir également le facteur de risque 3.1.1.2). Bien que la Société estime que la survenance de ce risque avant la réalisation des opérations de mise en oeuvre du Plan de Sauvegarde est limitée, elle ne peut toutefois l'exclure.

Par ailleurs, après réalisation des opérations de mise en oeuvre du Plan de Restructuration Financière, si la Cour d'appel venait à recevoir les appelants en leurs demandes et infirmer le jugement d'arrêt du Plan de Sauvegarde, cette décision conduirait théoriquement à l'annulation de la mise en oeuvre du Plan de Sauvegarde avec effet rétroactif. Toutefois, une telle annulation pourrait être impossible à mettre en oeuvre dans un contexte d'opération avec offre au public.

Par ailleurs, le 29 décembre 2017, Monsieur Jean Gatty, agissant en sa qualité de représentant des masses des porteurs d'OCEANES, ainsi que la société JG Capital Management, agissant en qualité de société de gestion du fonds JG Partners, porteur d'OCEANES, ont formé tierce-opposition à l'encontre du jugement d'arrêt du Plan de Sauvegarde rendu par le Tribunal de commerce de Paris le 1^{er} décembre 2017. Ce recours, qui n'est pas suspensif de plein droit, sera examiné par le Tribunal de commerce de Paris lors de l'audience du 12 février 2018.

Si le Tribunal de commerce de Paris venait à recevoir les tiers-opposants en leurs demandes et rétractait le jugement d'arrêt du Plan de Sauvegarde, cette décision pourrait conduire théoriquement à l'annulation de la mise en oeuvre du Plan de Sauvegarde avec effet rétroactif. Toutefois, une telle annulation pourrait être impossible à mettre en oeuvre dans un contexte d'opération avec offre au public.

A la date de la présente Actualisation, aucune assurance ne peut être donnée quant à la décision des juridictions compétentes à l'égard des recours susvisés.

Recours en annulation de l'assemblée générale extraordinaire du 13 novembre 2017

Le 7 décembre 2017, un actionnaire minoritaire de la Société a assigné en référé la Société aux fins d'obtenir l'annulation de l'assemblée générale extraordinaire du 13 novembre 2017 ayant approuvé les résolutions nécessaires à la mise en oeuvre du plan de sauvegarde. Par ordonnance rendue le 4 janvier 2018, le Président du Tribunal de commerce de Paris a déclaré cet actionnaire minoritaire irrecevable en son recours. Celui-ci reste toutefois notamment libre d'interjeter appel de ladite ordonnance de référé.

4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Les renseignements concernant ce chapitre sont décrits dans le Document de Référence mis à jour par la Première Actualisation du Document de Référence. Ces renseignements restent, à la date de la présente Actualisation, exacts et sont mis à jour ou complétés par les informations figurant ci-dessous :

4.2. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

4.2.1. Conseil d'administration

4.2.1.1. Composition du Conseil d'administration de la Société à la date de la présente Actualisation du Document de Référence

Il est rappelé que le Conseil d'administration est composé à ce jour de douze membres (dont six indépendants).

Les mandats d'administrateur de Monsieur Loren CARROLL et de Monsieur Michael DALY, arrivés à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 qui s'est tenue le 31 octobre 2017, ont été renouvelés par ladite assemblée générale pour une durée de quatre exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

L'assemblée qui s'est tenue le 31 octobre 2017 a également décidé de désigner Madame Anne-France Laclide-Drouin en qualité d'administrateur pour une durée de quatre exercices, dont le mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, en remplacement de Madame Agnès Lemarchand, dont le mandat est également arrivé à expiration à l'issue de l'assemblée du 31 octobre 2017.

Une biographie de Madame Anne-France Laclide-Drouin ainsi que la description des mandats qu'elle exerce sont présentées au paragraphe 4.2.1.1 de la Première Actualisation du Document de Référence.

Par ailleurs, à l'issue de la réunion du Conseil d'administration du 15 janvier 2018, Madame Marie-Laetitia Vassort a été désignée en qualité de représentant permanent de Bpifrance Participations au Conseil d'administration, en remplacement de Madame Anne Guérin.

Une biographie de Madame Marie-Laetitia Vassort est présentée ci-dessous :

Madame Marie-Laetitia Vassort est née le 2 août 1980 à Orléans et est de nationalité Française. Elle est diplômée en droit des affaires et fiscalité des universités Paris II – Panthéon-Assas et Paris VIII – Vincennes, et est titulaire d'un Master Spécialisé de droit et management international délivré par l'école des Hautes Etudes Commerciales (HEC) et l'ESCP Europe. Elle est également titulaire du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat.

Madame Marie-Laetitia Vassort a exercé en tant que collaboratrice au sein de cabinets d'avocats internationaux avant de rejoindre le groupe BPI en 2014 en qualité de Senior Legal Counsel où elle exerce depuis.

Les autres mandats de Madame Marie-Laetitia Vassort sont les suivants :

Mandats au sein du Groupe : aucun

Mandats hors Groupe : aucun

Mandats échus au cours des cinq dernières années : Néant

Fin du mandat de Directeur Général de M. Jean-Georges Malcor

Suite à l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire de CGG des résolutions nécessaires à la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde, au jugement de confirmation du plan de *Chapter 11* aux Etats-Unis et au jugement rendu par le Tribunal de commerce de Paris le 1^{er} décembre 2017 ayant arrêté le Plan de Sauvegarde, M. Jean-Georges Malcor a décidé, en accord avec le Conseil d'Administration, de ne pas poursuivre son mandat de Directeur Général après la fin du processus de restructuration financière.

Le Conseil d'administration de la Société, réuni le 1^{er} décembre 2017, a arrêté les conditions relatives à la fin du mandat de Directeur Général de M. Jean-Georges Malcor faisant suite à l'approbation de la cessation anticipée de son mandat de Directeur Général le 1^{er} octobre 2018 au plus tard ou à toute date antérieure à laquelle un nouveau Directeur Général serait désigné et prendrait ses fonctions. Les modalités de rémunération résultant de cette décision sont décrites au paragraphe 5.2.1.3 relatif à la rémunération du Directeur Général.

Point sur certains mandats d'administrateurs

Il est rappelé que les mandats d'administrateur de M. Remi Dorval et Mme. Kathleen Sendall arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Georges Malcor vient à échéance à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018. Il ne prendra pas automatiquement fin lors de la cessation des fonctions de directeur général de Monsieur Jean-Georges Malcor visée ci-dessus.

La structure et la composition du Conseil d'administration à l'issue de la restructuration seront définies, sous réserve du vote de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, en concertation avec DNCA et les membres du comité ad hoc des porteurs d'Obligations Senior qui

seront devenus et seront restés actionnaires de la Société. La structure et la composition du Conseil d'administration devront être conformes aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et seront mises en place dans les meilleurs délais et en toute hypothèse dans les trois mois à compter de la Date de Restructuration Effective.

Il est précisé que certains créanciers ont en outre pris certains engagements sur la composition du conseil d'administration et la désignation du directeur général (voir paragraphe 1.6 « *Engagements pris par la Société et certains créanciers dans le cadre de la procédure de sauvegarde* »).

4.2.1.2. Administrateurs désignés par les salariés – censeurs

L'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 13 novembre 2017 (28^{ème} résolution) a décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société à l'effet de prévoir la désignation d'administrateur(s) représentant les salariés, conformément aux dispositions de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, applicables à la Société.

Par délibération en date du 15 décembre 2017, le Comité de Groupe a désigné M. Patrice Guillaume en qualité d'administrateur représentant les salariés pour une durée de quatre ans, ses fonctions prenant fin, conformément à l'article 8 des statuts de la Société, à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Une biographie de M. Patrice Guillaume est présentée ci-dessous :

Patrice GUILLAUME est diplômé de l'Ecole Centrale de Lyon. Il a débuté son activité professionnelle en 1981 comme professeur d'électronique au Polytechnic de Kano Nigeria dans le cadre du volontariat au service national actif au Ministère Français des Relations Extérieures. Après un passage de trois ans au centre de recherche de L'Air Liquide comme ingénieur chercheur en combustion, il a rejoint CGG en 1985 comme adjoint au chef de mission d'acquisitions terrestres en Italie. Puis il a repris une carrière de chercheur en géophysique dans le domaine de l'imagerie pour devenir un expert en tomographie et dirige l'équipe spécialisée en tomographie. Il a été élu du Comité d'Entreprise de CGG pendant environ 20 ans et secrétaire du Comité de Groupe de CGG pendant environ 10 ans.

5. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

5.2.1.3 Structure de la rémunération des mandataires sociaux exécutifs

Le paragraphe 5.2.1.3 du Document de Référence est complété par les éléments suivants.

Modalités de rémunération et avantages consentis au Directeur Général suite à la réunion du Conseil d'administration tenu le 1^{er} décembre 2017

Le Conseil d'administration de la Société réuni le 1^{er} décembre 2017, qui a arrêté les conditions relatives à la fin du mandat de Directeur Général de M. Jean-Georges Malcor (voir également le paragraphe 4.2.1.1 de la présente Actualisation), après prise en compte des recommandations du Comité de rémunération et de nomination, a statué sur les éléments suivants :

- aucune indemnité de départ ne sera versée à M. Jean-Georges Malcor à l'occasion de la cessation de ses fonctions de Directeur Général ou postérieurement à celle-ci ;
- la rémunération 2018 de M. Jean-Georges Malcor pour ses fonctions de Directeur Général sera composée des éléments suivants :
 - o une rémunération fixe d'un montant de 52.500 euros bruts mensuels, inchangée par rapport à sa rémunération fixe 2017 ;
 - o aucune rémunération variable annuelle soumise à la réalisation d'objectifs qualitatifs et d'objectifs quantifiables ne lui sera attribuée ;
 - o une rémunération exceptionnelle d'un montant fixe de 75.000 euros bruts dont le versement serait conditionné à la réalisation, selon certaines modalités, des opérations d'émission de titres financiers permettant la mise en œuvre de la restructuration de la dette du groupe ; et
 - o une rémunération exceptionnelle complémentaire liée à la réalisation, selon certaines modalités, du refinancement effectif de la dette, d'un montant fixe de 75.000 euros le cas échéant porté à 175.000 euros en fonction de la date de réalisation d'un tel refinancement.

M. Jean-Georges Malcor continuera par ailleurs de bénéficier des unités de performance mises en place en juin 2015 et 2016, selon des conditions de performance inchangées, ainsi que des options de souscriptions d'actions qui lui ont été attribuées par le Conseil d'administration et qui demeurent en cours à ce jour, selon des conditions d'acquisition également inchangées.

M. Jean-Georges Malcor restera par ailleurs soumis à l'engagement de non concurrence autorisé par le conseil du 30 juin 2010 d'une durée de dix-huit mois en contrepartie d'une indemnité égale à 100% de sa rémunération annuelle de référence, correspondant à la somme entre (i) les rémunérations fixes perçues au sein du groupe durant les 12 derniers mois et (ii) la moyenne annuelle de la rémunération variable due au titre des trois derniers exercices, étant précisé qu'un nouvel engagement de non-concurrence pourra s'y substituer d'une durée cette fois de 24 mois et en contrepartie d'une indemnité égale à 16/12^{ème} de sa rémunération de référence en cas de conclusion du contrat de travail visé ci-après.

M. Jean-Georges Malcor continuera par ailleurs de bénéficier du régime de retraite supplémentaire à prestations définies en vigueur au sein du Groupe pour certains membres du Comité Exécutif et dont l'extension à M. Jean-Georges Malcor a été autorisée par le conseil au cours de sa réunion du 30 juin 2010.

Dans l'hypothèse enfin où il serait mis un terme au mandat social de M. Jean-Georges Malcor avant le 1^{er} octobre 2018, le conseil a autorisé, au titre de l'article L. 225-38 et, en tant que de besoin, de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, la conclusion d'un contrat de travail avec lui afin qu'il continue à collaborer avec la Société en tant que « *Senior Advisor* » jusqu'à cette date, aux mêmes conditions de rémunération que celles applicables à son mandat de Directeur Général (à l'exception de l'engagement de non-concurrence qui serait dans ce cas d'une durée de 24 mois et en contrepartie d'une indemnité égale à 16/12^{ème} de la rémunération de référence, comme indiqué ci-dessus).

5.2.3.5 Indemnité contractuelle de rupture en cas de départ du Groupe

Directeur Général

Le Conseil d'administration de la Société réuni le 4 janvier 2017 a modifié les cas de déclenchement et les conditions de performance des avantages consentis à M. Jean-Georges Malcor en cas de cessation de son mandat social. Ils présentent désormais les caractéristiques suivantes :

Monsieur Jean-Georges Malcor ne bénéficie d'une indemnité contractuelle de rupture qu'en cas de révocation, non-renouvellement de mandat ou tout autre forme de départ contraint lié à un changement de contrôle entraînant un changement substantiel de situation ou un changement de stratégie.

Le versement de l'Indemnité Spéciale de Rupture dépend du taux moyen d'atteinte des objectifs relatifs à la part variable annuelle de la rémunération de Monsieur Jean-Georges Malcor réalisés au titre des trois exercices clos précédant la date de départ, selon la règle suivante :

- ▶ si le taux d'atteinte moyen est inférieur à 40 %, aucune Indemnité Spéciale de Rupture ne pourra être versée ;
- ▶ si le taux d'atteinte moyen est supérieur à 40 %, l'Indemnité Spéciale de Rupture sera due dans son intégralité⁶.

Par ailleurs, le 1^{er} juin 2017, le Conseil d'administration a décidé de renouveler le mandat de Directeur Général de M. Jean-Georges Malcor jusqu'au 1^{er} juin 2020. Dans ce cadre, le Conseil d'administration a également procédé au renouvellement des avantages consentis à M. Jean-

⁶ Le paragraphe 5.2.3.5 du Document de Référence contenait une erreur matérielle : il indiquait que, dans ce cas, l'Indemnité Spéciale de Rupture serait égale à 100% du montant de la rémunération annuelle de référence alors qu'il aurait dû indiquer que l'Indemnité Spéciale de Rupture serait due dans son intégralité.

Georges Malcor en cas de cessation de son mandat social selon les mêmes conditions que les avantages existants depuis le 4 janvier 2017. Ces avantages sont décrits au paragraphe 5.2.3.5. du Document de Référence.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, la modification et le renouvellement de ces avantages ont été soumis à la ratification de l'assemblée générale mixte qui s'est tenue le 31 octobre 2017 au titre des 9^{ème} et 10^{ème} résolutions.

Les actionnaires de CGG ont décidé de rejeter lesdites résolutions et se sont donc prononcés défavorablement aux modifications apportées par le Conseil d'administration du 4 janvier 2017 ainsi qu'au renouvellement de l'indemnité contractuelle de rupture de M. Jean-Georges Malcor. Par suite, le Conseil d'administration réuni le 1^{er} décembre 2017, qui a notamment arrêté les conditions relatives à la fin du mandat de Directeur Général de M. Jean-Georges Malcor (voir également le paragraphe 5.2.1.3 de la présente Actualisation), a décidé qu'aucune indemnité de départ ne sera versée à M. Jean-Georges Malcor à l'occasion de la cessation de ses fonctions de Directeur Général ou postérieurement à celle-ci.

Les autres dispositions du paragraphe 5.2.3.5 du Document de Référence demeurent inchangées.

Mise en place de conditions de performance applicables au régime de retraite supplémentaire à prestations définies de type additif au profit de J.-G. Malcor

Le Conseil d'administration du 1^{er} juin 2017 ayant renouvelé le mandat de M. Jean-Georges Malcor en qualité de Directeur Général, a également décidé de soumettre l'engagement de retraite supplémentaire à prestations définies dont bénéficie M. Jean-Georges Malcor aux mêmes conditions de performance que celles applicables à son indemnité contractuelle de rupture visée au paragraphe 5.2.3.5. du Document de Référence.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, cet accord modifié a été soumis à la ratification de l'assemblée générale mixte qui s'est tenue le 31 octobre 2017 au titre de la 11^{ème} résolution.

Les actionnaires de CGG ont décidé d'approuver ladite résolution.

6. SITUATION FINANCIERE, RESULTATS ET PERSPECTIVES

Les renseignements concernant ce chapitre sont décrits dans le Document de Référence mis à jour par la Première Actualisation du Document de Référence. Ces renseignements restent, à la date de la présente Actualisation, exacts et sont mis à jour ou complétés par les informations figurant ci-dessous :

6.1. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Les comptes sociaux et consolidés de CGG clos au 31 décembre 2016 ont été approuvés par l'assemblée générale mixte des actionnaires qui s'est tenue le 31 octobre 2017.

6.1.5. Éléments financiers relatifs aux neuf premiers mois de l'exercice 2017

Les renseignements figurant au paragraphe 6.1.5.1 et 6.1.5.2 de la Première Actualisation du Document de Référence restent, à la date de la présente Actualisation, exacts et sont mis à jour ou complétés par les informations figurant ci-dessous.

6.1.5.3 Rapport financier trimestriel au 30 septembre 2017

CONSIDERATIONS PROSPECTIVES

Ce document comprend des considérations prospectives. Ces considérations sont fondées sur la vision de la direction du Groupe et sur des hypothèses faites quant à la réalisation d'événements futurs.

Ces considérations prospectives sont dépendantes de risques, d'incertitudes et d'hypothèses qui concernent notamment :

- La capacité à confirmer et mettre en place un plan de réorganisation conformément aux termes de l'accord de « lock-up »;
- Les risques liés aux processus de sauvegarde et de Chapter 11, et plus généralement aux procédures de faillite, y compris leurs effets sur nos activités et sur l'intérêt des différentes parties prenantes;
- Le temps que nous pourrions passer en procédures de sauvegarde et de Chapter 11 ainsi que la disponibilité de nos outils de production tout au long desdites procédures;
- Les risques associés aux motions de tiers, aux recours ou à d'autres plaidoiries au cours des procédures de sauvegarde ou de Chapter 11, qui peuvent interférer sur la capacité à confirmer et mettre en place un plan de réorganisation;
- Les effets négatifs potentiels sur notre liquidité ou notre résultat d'exploitation;
- L'augmentation des coûts de mise en œuvre de la réorganisation;
- L'impact du contexte économique ainsi que des prix du gaz et du pétrole ;
- Les risques sociaux, politiques et économiques liés aux opérations de CGG ;
- La capacité à intégrer avec succès les activités ou les actifs acquis par CGG ;
- Les risques liés aux activités opérées au travers des joint-ventures dans lesquels CGG a des participations minoritaires ;
- La dépréciation des écarts d'acquisition ;
- La capacité à vendre nos données de la librairie multi-clients ;
- L'exposition au risque de marché des changes ;
- La capacité de financer les opérations dans des conditions satisfaisantes ;
- L'impact de la variation des coûts du carburant dans l'activité d'acquisition Marine ;
- La part de la production interne dans le résultat des opérations ;
- Le développement et l'acceptation des nouveaux équipements et services de CGG ;
- Les difficultés et coûts engendrés par la protection des droits de propriété intellectuelle et l'exposition au risque de plaintes d'autres opérateurs ;
- Les risques opérationnels courants et notre capacité à avoir les assurances adéquates ;
- Les liquidités du Groupe et ses perspectives ;
- Le niveau de dépenses de l'industrie du pétrole et du gaz et les fluctuations de la demande pour les services et équipements sismiques ;
- La possibilité de mettre fin de façon unilatérale à certains des contrats en carnet de commande ou de les reporter par nos clients ;

- Les effets de la concurrence ;
- Les difficultés liées de façon temporaire ou permanente à la réduction de capacité de notre flotte ;
- L'aspect saisonnier de nos revenus ;
- Les coûts de conformité aux réglementations sur l'environnement, la santé et la sécurité ;
- Le montant substantiel de l'endettement de CGG et des ratios financiers à respecter ;
- La capacité à accéder aux marchés d'endettement et d'instruments financiers durant la période couverte par ces considérations prospectives qui dépendra des conditions générales de marché et de la notation de l'endettement de CGG ;
- L'exposition au risque de taux d'intérêt ;
- Le succès dans la gestion des risques courants.

Il n'est pas pris ici l'engagement d'actualiser ou de réviser ces considérations prospectives en fonction de telle ou telle nouvelle information et de l'occurrence de tel ou tel événement. Par ailleurs, les considérations prospectives relatives aux divers risques, incertitudes et hypothèses évoqués dans le présent document peuvent ne pas se réaliser.

Certains de ces risques sont décrits de manière détaillée dans le rapport annuel « Document de Référence » pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et qui a été déposé à l'Autorité des Marchés Financiers le 1^{er} mai 2017. Ce document est disponible sur le site internet www.cgg.com. Une copie de ce document, qui inclut un jeu complet d'états financiers consolidés audités, peut être demandée en contactant le Service Relations Investisseurs au +33 1 64 47 34 89 ou en envoyant un mail à invrelparis@cgg.com ou invrelhouston@cgg.com ou en écrivant à l'adresse suivante : CGG – Service Relations Investisseurs – Tour Maine Montparnasse 33 avenue du Maine – 75015 PARIS – France.

PARTIE I : COMPTES CONSOLIDES

COMPTES DE RESULTAT INTERMEDIAIRES CONSOLIDES NON AUDITES

Montants en millions de dollars US, excepté pour les données par actions ou indication contraire	3ème trimestre	
	2017	2016
Chiffres d'affaires	320,1	264,0
Autres produits des activités ordinaires	-	0,3
Total produits des activités ordinaires	320,1	264,3
Coût des ventes	(302,7)	(270,2)
Marge brute	17,4	(5,9)
Coûts nets de recherche et développement	(5,6)	(4,9)
Frais commerciaux	(13,9)	(13,9)
Frais généraux et administratifs	(19,2)	(17,7)
Autres produits et charges, nets	(39,1)	(0,3)
Résultat d'exploitation	(60,4)	(42,7)
Coût de l'endettement financier brut	(69,2)	(45,7)
Produits financiers sur la trésorerie	0,5	0,5
Coût de l'endettement financier net	(68,7)	(45,2)
Autres produits (charges) financiers	4,3	0,2
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	(124,8)	(87,7)
Impôts sur les bénéfices	11,6	(3,2)
Résultat net des entreprises intégrées	(113,2)	(90,9)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(11,2)	3,0
Résultat net de l'ensemble consolidé	(124,4)	(87,9)
<i>Attribué aux :</i>		
Actionnaires	\$ (124,7)	(87,4)
Actionnaires ⁽¹⁾	€ (105,6)	(78,6)
Participations ne donnant pas le contrôle	\$ 0,3	(0,5)
Nombre moyen pondéré d'actions émises	22 133 149	22 133 149
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées aux stock-options	(2)	(2)
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées à l'attribution d'actions gratuites	(2)	(2)
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées aux obligations convertibles	(2)	(2)
Nombre moyen ajusté des actions potentielles liées aux instruments ayant un effet dilutif	22 133 149	22 133 149
Résultat net par action		
Résultat net attribuable aux actionnaires		
- Base	\$ (5,64)	(3,95)
- Base ⁽¹⁾	€ (4,77)	(3,55)
- Dilué	\$ (5,64)	(3,95)
- Dilué ⁽¹⁾	€ (4,77)	(3,55)

⁽¹⁾ Correspond à la différence entre les données au 30 septembre moins le premier semestre en euros.

⁽²⁾ Dès lors que le résultat de l'exercice est une perte, les plans d'attribution de stock-options, d'actions gratuites sous condition de performance et les obligations convertibles ont un effet relatif. Par conséquent les actions potentielles liées à ces instruments de capitaux propres n'ont pas été retenues dans la détermination du nombre moyen ajusté des actions potentielles, ni dans la détermination de la perte nette diluée par action.

Voir ci-après les notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires non audités

COMPTES DE RESULTAT INTERMEDIAIRES CONSOLIDES NON AUDITES

Neuf mois clos le 30 septembre

Montants en millions de dollars US, excepté pour les données par actions ou indication contraire

	2017	2016
Chiffres d'affaires	919,3	867,2
Autres produits des activités ordinaires	0,7	0,9
Total produits des activités ordinaires	920,0	868,1
Coût des ventes	(896,6)	(894,5)
Marge brute	23,4	(26,4)
Coûts nets de recherche et développement	(21,4)	(6,6)
Frais commerciaux	(41,0)	(46,4)
Frais généraux et administratifs	(59,2)	(63,0)
Autres produits et charges, nets	(157,3)	(11,2)
Résultat d'exploitation	(255,5)	(153,6)
Coût de l'endettement financier brut	(166,3)	(131,2)
Produits financiers sur la trésorerie	2,1	1,4
Coût de l'endettement financier net	(164,2)	(129,8)
Autres produits (charges) financiers	3,2	(0,4)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	(416,5)	(283,8)
Impôts sur les bénéfices	(11,5)	(15,9)
Résultat net des entreprises intégrées	(428,0)	(299,7)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(11,2)	2,9
Résultat net de l'ensemble consolidé	(439,2)	(296,8)
<i>Attribué aux :</i>		
Actionnaires	\$ (438,0)	(294,3)
Actionnaires ⁽¹⁾	€ (396,1)	(265,0)
Participations ne donnant pas le contrôle	\$ (1,2)	(2,5)
Nombre moyen pondéré d'actions émises	22 133 149	20 349 525
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées aux stock-options	(2)	(2)
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées à l'attribution d'actions gratuites	(2)	(2)
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées aux obligations convertibles	(2)	(2)
Nombre moyen ajusté des actions potentielles liées aux instruments ayant un effet dilutif	22 133 149	20 349 525
Résultat net par action		
Résultat net attribuable aux actionnaires		
– Base	\$ (19,79)	(14,46)
– Base ⁽¹⁾	€ (17,89)	(13,02)
– Dilué	\$ (19,79)	(14,46)
– Dilué ⁽¹⁾	€ (17,89)	(13,02)

(1) Converti au taux moyen de 1,1058US\$ et 1,1106US\$ respectivement au 30 septembre 2017 et 2016.

(2) Dès lors que le résultat de l'exercice est une perte, les plans d'attribution de stock-options, d'actions gratuites sous condition de performance et les obligations convertibles ont un effet relatif. Par conséquent les actions potentielles liées à ces instruments de capitaux propres n'ont pas été retenues dans la détermination du nombre moyen ajusté des actions potentielles, ni dans la détermination de la perte nette diluée par action.

Voir ci-après les notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires non audités

ETATS DU RESULTAT GLOBAL INTERMEDIAIRES CONSOLIDES NON AUDITES

Montants en millions de dollars US

Neuf mois clos le 30
septembre

	2017	2016
Résultat net de l'ensemble consolidé.....	(439,2)	(296,8)
Eléments appelés à être reclassés ultérieurement dans le résultat net:		
Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie	-	(0,2)
Produits (charges) nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Variation de l'écart de conversion	14,7	(1,6)
Total des éléments appelés à être reclassés ultérieurement dans le résultat net (1)	14,7	(1,8)
Eléments non classés ultérieurement en résultat:		
Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite	-	-
Total des éléments non reclassés ultérieurement en résultat (2)	-	-
Autres éléments du résultat global des sociétés, nets d'impôts (1) + (2)	14,7	(1,8)
Etat du résultat global consolidé de la période.....	(424,5)	(298,6)
<i>Attribué aux :</i>		
<i>Actionnaires de la société mère</i>	<i>(425,0)</i>	<i>(295,1)</i>
<i>Participations ne donnant pas le contrôle.....</i>	<i>0,5</i>	<i>(3,5)</i>

ETATS DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDES NON AUDITES

Montants en millions de dollars US, sauf indication contraire

	30 septembre 2017	31 décembre 2016
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	333,2	538,8
Clients et comptes rattachés, nets	475,4	434,8
Stocks et travaux en cours, nets	286,9	266,3
Créances d'impôt.....	67,7	112,2
Autres actifs courants, nets.....	135,1	105,8
Actifs détenus en vue de la vente	17,0	18,6
Total actif courant	1 315,3	1 476,5
Impôts différés actif	34,1	26,0
Participations et autres immobilisations financières, nettes	61,2	51,9
Sociétés mises en équivalence	201,6	190,5
Immobilisations corporelles, nettes	328,8	708,6
Immobilisations incorporelles, nettes.....	1 145,0	1 184,7
Ecarts d'acquisition des entités consolidées, nets	1 233,0	1 223,3
Total actif non-courant.....	3 003,7	3 385,0
TOTAL ACTIF.....	4 319,0	4 861,5
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Concours bancaires court terme	-	1,6
Dettes financières – part court terme ^(a)	2 850,9	2 782,1
Fournisseurs et comptes rattachés	166,4	157,4
Dettes sociales.....	136,2	138,9
Impôts sur les bénéfices à payer.....	40,1	31,6
Acomptes clients	24,4	24,4
Provisions – part court terme	62,9	110,7
Passifs courants associés avec les créances cédées.....	48,6	-
Autres passifs courants	109,8	140,2
Total passif courant.....	3 439,3	3 386,9
Impôts différés passif.....	65,1	67,6
Provisions – part long terme	123,4	162,1
Dettes financières – part long terme.....	53,0	66,7
Autres passifs non courants.....	18,6	21,4
Total dettes et provisions non-courantes	260,1	317,8
Capital social : 25 968 876 actions autorisées et 22 133 149 émises au nominal de 0,80 € au 30 septembre 2017 et 22 133 149 au 31 décembre 2016.....	20,3	20,3
Primes d'émission et d'apport.....	1 850,0	1 850,0
Réserves.....	(844,9)	(272,3)
Autres réserves	57,6	171,1
Titres d'autocontrôle	(20,1)	(20,1)
Résultat de la période attribué aux actionnaires de la société mère.....	(438,0)	(573,4)
Résultats directement enregistrés en capitaux propres	(0,8)	(0,8)
Ecarts de conversion	(41,1)	(54,1)
Total capitaux propres – attribuable aux actionnaires de la société mère	583,0	1 120,7
Participations ne donnant pas le contrôle.....	36,6	36,1
Total capitaux propres	619,6	1 156,8
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	4 319,0	4 861,5

Les taux de clôture au 30 septembre 2017 et au 31 décembre 2016 étaient respectivement de 1,1806 US\$ pour 1 Euro et de 1,0541 US\$ pour 1 Euro

(a) Au 30 septembre 2017, sur les 2 850,9 millions de dollars US de dettes financières présentées en passifs courants, seuls 569,0 millions de dollars US ont une échéance inférieure à 12 mois.

Au 31 décembre 2016, sur les 2 782,1 millions de dollars US de dettes financières présentées en passifs courants, seuls 100,1 millions de dollars US ont une échéance inférieure à 12 mois. Le complément est présenté en passifs courants en raison d'un reclassement purement comptable dû à l'application d'IAS 1. Voir Note 3 sur les dettes financières pour plus d'explications.

Voir ci-après les notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires non audités

TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE INTERMEDIAIRES CONSOLIDES NON AUDITES

neuf mois clos le 30 septembre

Montants en millions de dollars US

	2017	2016
EXPLOITATION		
Résultat net de l'ensemble consolidé	(439,2)	(296,8)
Amortissements et dépréciations.....	139,7	199,3
Amortissements et dépréciations des études multi-clients	212,5	205,1
Amortissements et dépréciations capitalisés en études multi-clients	(19,6)	(34,2)
Augmentation (diminution) des provisions	(18,7)	(119,7)
Charges liées aux stock-options.....	0,4	0,5
Plus ou moins-values de cessions d'actif.....	(28,0)	1,2
Résultat des mises en équivalence	11,2	(2,9)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence.....	2,0	13,0
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie	52,7	(0,4)
Flux de trésorerie net incluant le coût de la dette et la charge d'impôt	(87,0)	(34,9)
Annulation du coût de la dette financière	164,2	129,8
Annulation de la charge d'impôt	11,5	15,9
Flux de trésorerie net hors coût de la dette et charge d'impôt.....	88,7	110,8
Impôt décaissé.....	41,6	(12,9)
Flux de trésorerie net avant variation du besoin en fonds de roulement.....	130,3	97,9
<i>Variation des actifs et passifs circulants :</i>		
- (augmentation) diminution des clients et comptes rattachés	(71,7)	325,1
- (augmentation) diminution des stocks et travaux en cours	4,2	29,7
- (augmentation) diminution des autres actifs circulants.....	(28,6)	(24,8)
- augmentation (diminution) des fournisseurs et comptes rattachés	2,8	(100,0)
- augmentation (diminution) des autres passifs circulants	43,9	(58,9)
Impact du change sur les actifs et passifs financiers.....	-	(9,0)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	80,9	260,0
INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, nette des variations de fournisseurs d'immobilisations, hors études multi-clients	(50,2)	(68,7)
Investissement en trésorerie dans les études multi-clients.....	(162,0)	(241,8)
Valeurs de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	19,5	11,5
Plus ou moins-values sur immobilisations financières.....	4,5	6,1
Acquisition de titres consolidés, nette de trésorerie acquise	-	-
Variation des prêts et avances donnés/reçus.....	(1,5)	19,3
Variation des subventions d'investissement.....	-	(0,6)
Variation des autres actifs financiers non courants	4,5	1,3
Flux de trésorerie affectés aux investissements	(185,2)	(272,9)
FINANCEMENT		
Remboursement d'emprunts	(25,6)	(487,4)
Nouveaux emprunts	2,3	456,6
Paieement du principal des contrats de crédit-bail.....	(4,4)	(6,5)
Augmentation (diminution) nette des découverts bancaires	(1,6)	0,9
Charges d'intérêt payées	(72,2)	(103,0)
<i>Augmentation de capital :</i>		
- par les actionnaires de la société mère	-	367,5
- par les participations ne donnant pas le contrôle	-	-
<i>Dividendes versés et remboursement de capital :</i>		
- aux actionnaires.....	-	-
- aux participations ne donnant pas le contrôle des sociétés intégrées	-	(4,4)
Acquisition et cession des titres d'autocontrôle.....	-	0,5
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	(101,5)	224,2
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie	7,7	6,9
Incidence des variations de périmètre	(7,5)	-
Variation de trésorerie	(205,6)	218,2
Trésorerie à l'ouverture	538,8	385,3
Trésorerie à la clôture.....	333,2	603,5

Voir ci-après les notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires non audités

TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS NON AUDITÉS

(Montants en millions de dollars US excepté pour les données par actions)	Nombre d'actions émises (a)	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Réserves	Autres réserves	Actions propres	Résultat s directement enregistré en Capital x propres	Ecarts de Conversion	Capitaux propres attribués aux actionnaires de la société mère	Participation ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux propres
Au 1er janvier 2016	5 533 287	92,8	1 410,0	(268,5)	138,0	(20,6)	(0,6)	(38,9)	1 312,2	46,2	1 358,4
<i>Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite (1)</i>									-		-
<i>Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie (2)...</i>							(0,2)		(0,2)		(0,2)
<i>Variation de l'écart de conversion (3) .</i>								(0,6)	(0,6)	(1,0)	(1,6)
Autres éléments du résultat global consolidé (1)+(2)+(3).....							(0,2)	(0,6)	(0,8)	(1,0)	(1,8)
Résultat net (4)				(294,3)					(294,3)	(2,5)	(296,8)
Etat du résultat global consolidé (1)+(2)+(3)+(4).....				(294,3)			(0,2)	(0,6)	(295,1)	(3,5)	(298,6)
Augmentation de capital.....	16 599 862	231,6	135,9			0,5			368,0		368,0
Réduction de capital social.....		(304,1)	304,1						-		-
Dividendes.....									-	(4,4)	(4,4)
Paiements fondés sur des actions.....				1,1					1,1		1,1
Variation de l'écart de conversion généré par la maison mère					(9,0)				(9,0)		(9,0)
Variation de périmètre et autres				(0,2)					(0,2)		(0,2)
Au 30 septembre 2016	22 133 149	20,3	1 850,0	(561,9)	129,0	(20,1)	(0,8)	(39,5)	1 377,0	38,3	1 415,3

(a) Le nombre d'actions au 1er janvier 2016 et l'augmentation de capital ont été ajustés suite au regroupement d'actions prenant effet le 20 juillet 2016.

(Montants en millions de dollars US excepté pour les données par actions)	Nombre d'actions émises	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Réserves	Autres réserves	Actions propres	Résultat s directement enregistré en Capital x propres	Ecarts de Conversion	Capitaux propres attribués aux actionnaires de la société-mère	Participation ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux propres
Au 1er janvier 2017	22 133 149	20,3	1 850,0	(845,7)	171,1	(20,1)	(0,8)	(54,1)	1 120,7	36,1	1 156,8
<i>Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite (1)</i>									-		-
<i>Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie (2)...</i>									-		-
<i>Produits (charges) nets sur actifs financiers disponibles à la vente (3) ...</i>									-		-
<i>Variation de l'écart de conversion (4) .</i>								13,0	13,0	1,7	14,7
Autres éléments du résultat global consolidé (1)+(2)+(3) +(4).....								13,0	13,0	1,7	14,7
Résultat net (5)				(438,0)					(438,0)	(1,2)	(439,2)
Etat du résultat global consolidé (1)+(2)+(3)+(4) +(5).....				(438,0)				13,0	(425,0)	0,5	(424,5)
Paiements fondés sur des actions.....				0,6					0,6		0,6
Variation de l'écart de conversion généré par la maison mère					(113,5)				(113,5)		(113,5)
Variation de périmètre et autres				0,2					0,2	-	0,2
Au 30 septembre 2017	22 133 149	20,3	1 850,0	(1 282,9)	57,6	(20,1)	(0,8)	(41,1)	583,0	36,6	619,6

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES NON AUDITES

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES

CGG S.A. (« la Compagnie ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») est un acteur mondial dans l'industrie des services géophysiques et géologiques, qui fournit une large gamme de services pour l'acquisition, le traitement et l'interprétation de données sismiques ainsi que les logiciels de traitement et d'interprétation des données aux clients du secteur de la production et de l'exploration du gaz et du pétrole. Elle est également un fabricant mondial d'équipements géophysiques.

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne et conformément au règlement (CE) n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés intermédiaires résumés ci-joint sont établis conformément à la norme IAS 34 publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptée par l'Union Européenne.

Les comptes consolidés intermédiaires ont été autorisés par le Comité d'Audit du 10 novembre 2017 pour publication.

Les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 2 mars 2017. Le classement d'une partie de la dette financière en passif courant, les notes 1.2, 1.3, 13, 18 et 30 des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été actualisés par le Conseil d'Administration du 27 avril 2017, dans le cadre d'un nouvel arrêté de comptes. Les comptes consolidés 2016 ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires le 31 octobre 2017.

Les Etats Financiers sont présentés en dollars US et ont été préparés selon la méthode du coût historique, excepté pour certains éléments de l'actif et du passif évalués à la juste valeur.

Pour établir les Etats Financiers consolidés conformément au référentiel IFRS, certains éléments de l'état de situation financière, du compte de résultat et des informations annexes sont déterminés par la Direction du Groupe à partir de jugements et d'estimations et sur la base d'hypothèses. Les chiffres réels peuvent donc différer de façon significative des données estimées en raison de changement des conditions économiques, de modification des lois et règlements, de changement de stratégie et de l'imprécision inhérente à l'utilisation de données estimées.

1.1 - Principaux principes comptables

Ces principes comptables sont identiques à ceux qui ont été retenus pour la préparation des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2016, décrits dans le rapport annuel 20-F pour l'exercice 2016 déposé auprès de la SEC le 1^{er} mai 2017 et le Document de Référence déposé auprès de l'AMF le même jour, à l'exception des normes et interprétations nouvellement adoptées :

- Amendements d'IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir » ;
- Amendements d'IAS 12 « Impôt sur le résultat — Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes » ;

L'adoption de ces normes et interprétations n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés.

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 30 septembre 2017, le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » et
- IFRS 9 « Instruments financiers — classification et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers » ;

Une première analyse de l'application de l'IFRS 15 est détaillée ci-dessous.

En outre, le Groupe n'applique pas les textes suivants, qui ne sont pas applicables et qui n'ont pas été adoptés par l'Union Européenne au 30 septembre 2017 :

- Amendements d'IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » ;
- Amendements d'IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- Amendements d'IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » ;
- Amendements d'IFRS 15 « Produits provenant des contrats avec les clients » ;
- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- Améliorations annuelles 2014-2016 ;
- IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée » ;
- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux ».

La revue de ces textes est actuellement en cours afin de mesurer leur impact potentiel sur les comptes consolidés.

Première analyse de l'application de l'IFRS 15 « Produits provenant des contrats avec les clients »

L'IASB a publié IFRS 15, une nouvelle norme traitant de la reconnaissance des revenus qui remplace toutes les normes IFRS existantes sur les revenus. La présente norme entre en vigueur le 1er janvier 2018 avec une application rétrospective totale (les états financiers doivent être présentés comme si la norme avait toujours été en vigueur) ou une application rétrospective limitée (en comptabilisant en capitaux propres l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application). CGG appliquera la norme IFRS 15 le 1er janvier 2018 sans adoption anticipée.

IFRS 15 définit le cadre de la comptabilisation des revenus en un processus en cinq étapes: i) identification du contrat avec un client, ii) identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat, iii) détermination du prix de la transaction, iv) affectation du prix de la transaction aux obligations différentes de performance, v) comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont satisfaites. La deuxième étape permet toujours la comptabilisation des produits à l'avancement, à condition que certains critères soient respectés, selon les modalités de transfert au client du contrôle des biens et services fournis.

Le Groupe a analysé cette nouvelle norme au niveau du siège à partir de 2014. Étant donné que CGG est constitué de secteurs d'activité différents et que l'application de cette nouvelle norme demande une connaissance fine des opérations, le Groupe a initié une analyse bottom-up en juin 2016 afin de pouvoir analyser les cinq étapes de la norme pour chaque activité. Le process d'évaluation est en phase finale avant de commencer l'analyse des nouvelles exigences en matière d'information à fournir en annexe.

CGG ne s'attend pas à des changements significatifs dans ses politiques de reconnaissance des produits dans ses conclusions finales pour les contrats exclusifs et les ventes d'études multi-clients après leur livraison. La reconnaissance des revenus lors de la phase de préfinancement des études multi-clients (avant la livraison) a donné lieu à une analyse approfondie. CGG, ainsi que tous les acteurs multi-clients majeurs du secteur, comptabilise actuellement les produits à l'avancement en fonction de la progression physique de l'étude. CGG a échangé avec les principaux acteurs de l'industrie multi-clients afin de partager les points de vue sur l'application du nouveau standard et de comparer les pratiques opérationnelles. Sous l'égide de l'IAGC (Association internationale des entreprises de géophysiques), un groupe de travail dédié impliquant tous

les principaux acteurs de l'activité multi-clients a travaillé au cours des derniers mois pour développer une position de place. L'analyse préliminaire de ce groupe de travail indique que les revenus au cours de la phase de préfinancement devraient être reconnus à l'avancement.

1.2 - Jugements et utilisation d'estimations

Les jugements et hypothèses utilisés dans les états financiers sont résumés dans le tableau suivant :

Jugements et estimations	Hypothèses clés
Continuité d'exploitation	Estimation de la continuité d'exploitation liée aux progrès de la restructuration financière
Juste valeur des actifs et passifs acquis dans le cadre des différentes allocations du prix d'acquisition	Modèles utilisés pour déterminer la juste valeur
Caractère recouvrable des créances clients	Estimation du risque de défaillance des clients
Evaluation des participations et immobilisations financières	Estimation de la juste valeur des actifs financiers
Amortissement et dépréciation des études multi-clients	Estimation de la valeur des sociétés mises en équivalence
Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	Taux de marge attendu par catégorie d'études
Valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels	Durée d'utilité des actifs
	Perspectives industrielles du marché de la géophysique et date de reprise
	Taux d'actualisation (CPMC)
Classement des dettes financières en éléments courants ou non-courants	Avancée des négociations sur la restructuration financière
Avantages postérieurs à l'emploi	Taux d'actualisation
	Taux d'adhésion aux avantages postérieurs à l'emploi
	Taux d'inflation
Provisions pour restructuration et contrats déficitaires	Estimation des coûts futurs liés aux plans de restructuration et aux contrats déficitaires
Provisions pour risques, charges et litiges	Appréciation du risque lié aux litiges auxquels le Groupe est partie prenante
Reconnaissance du chiffre d'affaires	Estimation de l'avancement des contrats
	Estimation de la juste valeur des programmes de fidélisation des clients
	Estimation de la juste valeur des différents éléments identifiables d'un contrat
Coûts de développement	Estimation des avantages futurs des projets
Impôts différés actifs	Hypothèses de réalisation de bénéfices fiscaux futurs

1.3 - Continuité d'exploitation

Le 14 juin 2017, une procédure de sauvegarde a été ouverte à l'égard de la société mère du Groupe CGG SA et une procédure de U.S. Chapter 11 a été ouverte de manière simultanée à l'égard de 14 de ses filiales, directes ou indirectes, garantes de la dette sécurisée (facilités de crédit « Revolver U.S. » et « French Revolver » et le prêt à terme B) et / ou des obligations à haut rendement. Dans le cadre de ces procédures légales, les détenteurs de ces dettes et les détenteurs d'obligations convertibles (dont le principal s'élève au total à 2,8 milliards de dollars US en incluant les obligations convertibles) ne peuvent demander aucun remboursement accéléré, ce qui confère au Groupe une protection pour mener à bien ses activités opérationnelles et aux parties prenantes une période limitée pour approuver un plan de restructuration financière.

Les principales caractéristiques du plan de restructuration financière proposé ont été présentées avec l'annonce des procédures judiciaires susmentionnées le 14 juin 2017:

- Conversion complète de la dette non sécurisée (Obligations à haut rendement et obligations convertibles) en capitaux propres;
- Échange de la dette sécurisée (facilités de crédit « Revolver U.S. » et « French Revolver » et prêt à terme B) contre de nouvelles obligations sécurisées à haut rendement avec une maturité de 5 ans;
- Levée jusqu'à 500 millions de dollars de nouvelles liquidités via une augmentation de capital de 125 millions de dollars et via une émission de 375 millions de dollars de nouvelles obligations à haut rendement (avec bons de souscription d'actions) d'une maturité de 6 ans.

Au 10 novembre 2017, le Groupe fait face à des incertitudes significatives qui peuvent soulever un doute important sur sa capacité à poursuivre ses activités. Même sous la protection des procédures judiciaires mentionnées ci-dessus, et malgré la mise en œuvre réussie lors du premier semestre 2017 de toutes les actions spécifiques prévues concernant les charges liées aux contrats d'affrètement des navires, le changement de propriété de la flotte et l'affacturage d'un contrat majeur, la liquidité du groupe à fin septembre 2017 s'élevant à 333 millions de dollars US ne permet pas de financer toutes les opérations du Groupe au moins jusqu'au 30 septembre 2018.

La capacité du Groupe à assurer sa continuité d'exploitation dépend essentiellement de la mise en œuvre effective et dans les temps du plan de restructuration proposé, en particulier la levée de 500 millions de dollars US de nouvelles liquidités au début de l'année 2018. Si les actionnaires ou le tribunal français ne parviennent pas à approuver le plan de restructuration proposé et / ou si le calendrier de mise en œuvre de ce plan de restructuration n'est pas respecté, la liquidité du groupe diminuerait, selon les prévisions de trésorerie du Groupe, au-dessous du niveau requis permettant l'exécution des opérations dès le premier trimestre 2018. Si les nouvelles liquidités de 500 millions de dollars US sont levées au premier trimestre 2018, et conformément au plan de restructuration proposé, la liquidité du groupe serait suffisante pour financer les activités en cours du Groupe au moins jusqu'au 30 septembre 2018.

Suite au placement privé des engagements de souscription des nouvelles obligations à haut rendement (avec bons de souscription d'actions) de 375 millions de dollars US réalisé avec succès au début du mois de juillet, le plan de restructuration proposé est maintenant soutenu par la majorité des créanciers nécessaire grâce aux accords de « lock-up » qui ont été signés. Le plan de restructuration financière a été adopté (i) le 28 juillet 2017 par le comité des établissements de crédit et assimilés à l'unanimité, et par l'assemblée générale unique des obligataires (à une majorité de 93,5% des votes exprimés) dans le cadre de la procédure de sauvegarde et (ii) fin septembre 2017, par les catégories de créanciers ayant le droit de voter sur le plan du Chapter 11. L'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 31 octobre 2017 n'a pas réuni un quorum suffisant (22,48% contre 25% requis sur première convocation) et n'a donc pas permis à l'assemblée de délibérer sur les résolutions nécessaires à la mise en œuvre du plan de restructuration financière. En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire a été convoquée sur seconde convocation, le 13 novembre 2017 avec un quorum requis plus faible (20%). Bpifrance Participations (environ 9,35 % du capital et 10,9 % des droits de vote) et DNCA (environ 7,9 % du capital et 7,8% des droits de vote) se sont engagés à voter en faveur de ces résolutions. Sur cette base, et à la lumière des mérites du plan de restructuration proposé pour les autres parties prenantes du Groupe, la Société estime que la mise en œuvre du plan de restructuration au premier trimestre de 2018 est une hypothèse raisonnable.

Après avoir examiné avec le plus grand soin les éléments décrits ci-dessus, le Groupe, a conclu, le 10 novembre 2017, que la préparation des états financiers consolidés du 30 septembre 2017 suivant le principe de continuité d'exploitation est une hypothèse appropriée.

1.4 – Principes comptables

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu lorsqu'il peut être estimé de manière fiable, lorsqu'il est probable que tous les avantages économiques associés à la transaction vont bénéficier au Groupe et lorsque les coûts associés à la transaction (supportés ou restants à supporter) peuvent être mesurés de manière fiable.

— Etudes multi-clients

Le chiffre d'affaires généré par les études multi-clients est composé (i) des préfinancements et (ii) de la vente de licences d'utilisation après achèvement des études (« après-ventes »).

Préfinancements — d'une manière générale, le Groupe obtient des engagements d'achats de la part de clients avant l'achèvement même de l'étude sismique. Ces engagements couvrent tout ou partie des blocs de la zone d'étude. En contrepartie, le client est généralement habilité à intervenir directement dans la définition ou à participer aux spécifications du projet, et autorisé à accéder en priorité aux données acquises, le plus souvent à des conditions préférentielles d'achat. Le Groupe comptabilise les paiements qu'il reçoit durant les périodes de mobilisations comme des avances et ces paiements sont présentés dans l'état de situation financière en « acomptes clients ».

Les préfinancements sont reconnus en chiffre d'affaires selon la méthode à l'avancement, c'est à dire en fonction de l'avancement physique dudit projet.

Après-ventes — d'une manière générale, le Groupe accorde une licence d'utilisation permettant un accès non exclusif à des données sismiques correctement formatées et dûment définies issues de la bibliothèque d'études multi-clients, en contrepartie d'un paiement fixe et déterminé. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires à la signature du contrat et lorsque le client a accès aux données.

Si le contrat comporte de multiples éléments, le revenu est décomposé et affecté aux différents éléments du contrat sur la base de leur juste valeur respective, qui peut être différente de la ventilation contractuelle.

Après-ventes sur des contrats — le Groupe conclut des accords dans lesquels il octroie des licences d'accès pour un nombre déterminé de blocs de la bibliothèque d'études multi-clients. Ces contrats permettent au client de sélectionner des blocs spécifiques et d'accéder aux données sismiques correspondantes pour une durée limitée. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires dès que le client a accès aux données et a sélectionné les blocs, et que le chiffre d'affaires peut être estimé de manière fiable.

— Etudes exclusives

Le Groupe réalise des services sismiques — acquisition, traitement — pour le compte de clients donnés. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires selon la méthode à l'avancement, c'est-à-dire en fonction du taux d'exécution du contrat.

La facturation et les coûts relatifs aux transits des navires sismiques au démarrage de l'étude sont différés et reconnus sur la durée du contrat au rythme de l'avancement technique.

Dans certains contrats d'études exclusives et dans un nombre limité d'études multi-clients, le Groupe s'engage à respecter certains objectifs. Le Groupe diffère la reconnaissance du chiffre d'affaires sur ces contrats jusqu'à ce que tous les objectifs qui donnent au client un droit d'annulation ou de remboursement soient atteints.

— Vente de matériel

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de matériel est comptabilisé dans le compte de résultat quand le transfert à l'acheteur des risques et avantages significatifs liés à la propriété du matériel est effectif, lors de la livraison aux clients. Les acomptes et avances versés par les clients sont enregistrés en passifs courants.

— Vente de logiciels et de matériel informatique

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de matériel informatique ou de logiciels est comptabilisé dans le compte de résultat quand le transfert à l'acheteur des risques et avantages significatifs liés à la propriété du matériel est effectif, lors de l'acceptation du produit par le client, et dès lors que le Groupe n'a plus d'obligations résiduelles significatives. Les acomptes et avances versés par les clients sont enregistrés en passifs courants.

Si la vente d'un logiciel ou d'un matériel informatique nécessite un aménagement particulier qui entraîne une modification ou une adaptation du produit, l'ensemble est comptabilisé, comme pour un contrat de prestation classique, selon la méthode à l'avancement.

Si le contrat comporte de multiples sections (par exemple mises à jour ou améliorations, support client post-contractuel tel la maintenance, ou des services), le revenu est décomposé et affecté aux différents éléments du contrat sur la base de leur juste valeur respective, qui peut être différente de la ventilation indiquée dans le contrat.

Le chiffre d'affaires relatif à la maintenance concerne notamment des contrats « support client » post-livraison et est enregistré en « acomptes clients » et rattaché en produits au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

— Autres prestations géophysiques

Le chiffre d'affaires provenant des autres prestations géophysiques est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque les prestations géophysiques ont été réalisées et, dans le cadre de contrats long-terme, suivant la méthode à l'avancement à la date de clôture.

— Programmes de fidélisation des clients

Le Groupe peut octroyer des crédits de prestations à ses principaux clients. Ces crédits sont déterminés contractuellement sur la base des volumes d'affaires annuels réalisés auprès de ces clients et facturés, et sont utilisables sur des services futurs.

Ces crédits sont considérés comme un élément séparé de la vente initiale. Le chiffre d'affaires relatif à ces crédits n'est reconnu que lorsque l'obligation a été remplie. Ces crédits sont mesurés à leur juste valeur sur la base des taux contractuels et des volumes d'affaires annuels prévisionnels.

Etudes multi-clients

Les études multi-clients représentent des études sismiques pour lesquelles une licence d'utilisation est cédée aux clients de façon non exclusive. L'ensemble des coûts liés à l'acquisition, au traitement et à la finalisation des études est comptabilisé en immobilisations incorporelles (y compris les éventuels coûts de transit). Les études multi-clients sont valorisées sur la base des coûts précédents moins les amortissements cumulés ou à leur juste valeur si cette dernière est inférieure. Un test de dépréciation d'actif est effectué au moins une fois par an (ou plus fréquemment en cas d'indice de perte de valeur).

Les études multi-clients sont amorties d'une manière qui reflète le profil de consommation de leurs avantages économiques durant les périodes de préfinancement et d'après-ventes. Un taux d'amortissement de 80 % correspondant au ratio des coûts capitalisés par rapport au total des ventes attendues durant la vie comptable de l'étude est appliqué sur toute vente normative de l'étude, à moins d'indications spécifiques conduisant à l'utilisation d'un taux différent. Si tel est le cas, le taux d'amortissement est ajusté pour refléter, le cas échéant, l'impact commercial des éléments de prix convenus. Compte tenu du cycle économique d'un projet multi-clients, nos études sont en général complètement amorties ou dépréciées dans les cinq ans suivant leur livraison.

Les études multi-clients sont classées dans une même catégorie lorsqu'elles sont situées dans une même zone géographique avec les mêmes perspectives de ventes, ces estimations étant généralement fondées sur les historiques de ventes.

Dépenses de développement

Les dépenses de recherche et développement, engagées dans le but d'acquérir un savoir-faire technique ou scientifique, sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues, dans le poste « Coûts nets de recherche et développement ».

Les dépenses de développement, si elles concernent la découverte ou l'amélioration d'un processus, sont capitalisées si les critères suivants sont réunis :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles,
- il est probable que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs. Le Groupe doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.

Les dépenses capitalisées comprennent le coût des matériels, les salaires directs, ainsi qu'un prorata approprié de charges indirectes. Toutes les autres dépenses de développement sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues, dans le poste « coûts nets de recherche et développement ».

Les dépenses de développement capitalisées sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les coûts de développement capitalisés sont amortis sur cinq ans.

Les frais de recherche et de développement en compte de résultat représentent le coût net des dépenses de développement qui ne sont pas capitalisées, des dépenses de recherche et des subventions acquises au titre de la recherche et du développement.

Emprunts convertibles

- Le Groupe comptabilise séparément les composantes d'une obligation convertible qui, d'une part, crée un passif financier et, d'autre part, confère au porteur de l'obligation une option de conversion de l'obligation en instrument de capitaux propres du Groupe.
- Le Groupe détermine d'abord la valeur comptable de la composante passif en évaluant la juste valeur d'un passif analogue (y compris les composantes dérivées n'ayant pas la qualité de capitaux propres) non assorti d'une composante capitaux propres associée.
- La valeur comptable de l'instrument de capitaux propres représenté par l'option de conversion de l'instrument en actions ordinaires est ensuite déterminée en déduisant la juste valeur du passif financier de la juste valeur de l'instrument financier composé pris dans son ensemble. La valeur comptable de l'instrument de capitaux propres est présentée nette de l'imposition différée relative.
- La somme des valeurs comptables attribuées aux composantes de passif et de capitaux propres lors de la comptabilisation initiale est toujours égale à la juste valeur qui serait attribuée à l'instrument dans sa globalité.

NOTE 2 – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Gestion proactive des charges liées aux contrats d'affrètement des navires

Le 20 janvier 2017, CGG a conclu plusieurs accords en vue de réduire de manière substantielle les montants dus en vertu des contrats d'affrètement de trois navires d'exploration sismique mis à l'arrêt. Dans le cadre des accords permettant de régler ces montants sans utiliser sa trésorerie, CGG a émis 58,6 millions de dollars US d'obligations 2021 portants intérêts au taux de 6,5% souscrites par les cocontractants aux contrats d'affrètement concernés. Le 13 mars, CGG a conclu un accord en vue de réduire de manière substantielle le montant dû en vertu du contrat d'un navire d'exploration sismique en opération, l'« Oceanic Champion ». Dans le cadre des accords permettant de régler ces montants sans utiliser sa trésorerie, CGG a émis 12,1 millions de dollars US d'obligations 2021 portants intérêts au taux de 6,5% souscrites par le cocontractant du contrat d'affrètement concerné.

Les conséquences de ces accords sont reflétées dans la Note 5 « Autres Produits et Charges » de ce document ainsi que dans la Note 18 « Engagements au titre d'obligations contractuelles, engagements hors bilan et risques » dans notre Rapport Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Nouveau régime de propriété de notre flotte de navires

En avril 2017, nous avons conclu des accords avec Eidesvik, les prêteurs de la facilité de crédit Nordique, et les prêteurs des facilités de crédit des entités Eidesvik Seismic Vessels AS (ESV) et Oceanic Seismic Vessels AS (OSV), en vue de l'établissement d'un nouveau régime de propriété de notre flotte de navires.

En vertu de ces accords, Global Seismic Shipping AS (« GSS »), une société de droit norvégien nouvellement créée et détenue à 50% par chacune des deux parties, CGG d'une part (à travers sa filiale Exploration Investment Resources II AS) et Eidesvik d'autre part, détient (i) Geo Vessels AS, ancienne filiale de CGG qui est propriétaire de cinq navires sismiques (un navire réarmé en mars 2017, le Géo Coral et quatre navires désarmés ou « cold-stacked », le Geo Caribbean, le Geo Celtic, le CGG Alize et l'Oceanic Challenger) et (ii) ESV et OSV (deux entités dans lesquelles nous détenions auparavant 49% des parts) qui sont respectivement propriétaires des navires sismiques Océanic Vega et Océanic Sirius. Global Seismic Shipping AS est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

Le tableau suivant détaille la contrepartie reçue ainsi que la valeur comptable des actifs et passifs apportés :

(En millions de dollars US)

Contrepartie reçue	
Juste valeur de notre participation dans la société Global Seismic Shipping AS	71,9
Contrepartie reçue totale (a)	71,9
Valeur comptable des actifs et passifs apportés	
Trésorerie.....	7,5
Sociétés mises en équivalence ⁽¹⁾	48,3
Immobilisations corporelles, nettes	301,0
Crédit-bail net	(3,1)
Dettes financières – part court terme ⁽²⁾	(182,5)
Provisions — part court terme.....	(4,8)
Provisions — part long terme	(13,4)
Autres passifs courants	(30,0)
Passifs liés aux contrats d'affrètement	(72,1)
Valeur comptable totale des actifs et passifs apportés (b)	50,9
Plus-value réalisée (c)= (a) – (b).....	21,0
Réduction des montants dus en vertu des contrats d'affrètement (d).....	(72,1)
Impact net de l'opération au niveau du résultat d'exploitation (3) (e) = (c) + (d)	(51,1)
Autres produits (charges) financiers.....	(15,0)
Coût de l'endettement financier net	(3,3)
Impact net de l'opération au niveau du résultat financier (4) (f).....	(18,3)
Impact net sur le compte de résultat (e) + (f).....	(69,4)

(1) *Relatif aux 49% de parts que nous détenions directement dans ESV et OSV, comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence au 31 mars 2017.*

(2) *Relatif à la facilité de crédit Nordique.*

(3) *L'impact net de l'opération au niveau du résultat d'exploitation est une perte de 51,1 millions de dollars US ventilée comme suit :*

- *une plus-value de 21,0 millions de dollars US découlant de notre contribution dans GSS et enregistrée sur la ligne « Plus (moins) values sur cessions d'actifs » du compte de résultat (Voir Note 5 « Autres Produits et Charges »),*
- *une charge de 72,1 millions de dollars US liée à la réduction des montants dus en vertu de la renégociation et de la prolongation des contrats d'affrètement des navires "Vega" et "Sirius". Cette charge correspond à la compensation accordée à ESV et OSV lors de la renégociation des contrats d'affrètement. Elle est enregistrée sur la ligne « autres produits et charges, nets » du compte de résultat (Voir Note 5 « Autres Produits et Charges »).*

(4) *L'impact de l'opération au niveau du résultat financier est une perte de 18,3 millions de dollars US ventilée comme suit :*

- *une charge de 15,0 millions de dollars US enregistrée sur la ligne « Autres produits (charges) financiers » du compte de résultat,*
- *une charge de 3,3 millions de dollars US enregistrée sur la ligne « Coût de l'endettement financier net » du compte de résultat.*

Processus de restructuration financière

Le 6 février 2017, CGG a sollicité l'accord des porteurs d'Obligations Senior et des créanciers du Prêt à Terme B pour se donner la possibilité de demander la nomination d'un mandataire ad hoc sans que cette démarche ne constitue un Cas de Défaut (« Event of Default »). CGG avait reçu auparavant les consentements des créanciers des lignes de crédit française et américaine pour la nomination d'un mandataire ad hoc.

Le 20 février 2017, CGG a annoncé l'obtention de la majorité requise des créanciers du Prêt à Terme B, des Obligations Senior 2020, des Obligations Senior 2021 et des Obligations Senior 2022 et la prolongation de la Consultation des Porteurs d'Obligations Senior 2017.

Le 23 février 2017, CGG a annoncé la signature des « supplemental indentures » des Obligations Senior 2020, 2021 et 2022 pour permettre la nomination d'un mandataire ad hoc et son intention de mettre fin à ses engagements au titre du contrat obligataire des Obligations Senior 2017. Le paiement au trustee, au bénéfice des porteurs, des sommes dues à la maturité des Obligations Senior 2017, du principal (8,3 millions de dollars US) et des intérêts, a eu lieu le vendredi 24 février 2017. A l'issue de cette opération, le montant de dettes non-sécurisées (Obligations Senior et Océanes) s'élève à 1 884 millions de dollars US.

Le 27 février 2017, un Mandataire ad hoc a été nommé pour mieux conduire et faciliter les discussions avec et entre toutes les parties prenantes de la restructuration financière du Groupe.

Le 3 mars 2017, CGG a entamé un processus de restructuration financière dans le but de réduire de manière drastique la dette et son coût en numéraire pour les aligner sur sa génération de trésorerie. Afin de faciliter ces discussions relatives à sa restructuration menées sous l'égide d'un mandataire ad hoc, CGG a conclu des accords de confidentialité et initié des discussions avec les actionnaires.

Le 2 juin 2017, CGG a annoncé un accord de principe sur un plan de restructuration financière avec ses principaux créanciers et DNCA qui est à la fois créancier et actionnaire.

Le 14 juin 2017, CGG a annoncé qu'à la suite de la conclusion d'accords juridiquement contraignants, venant confirmer l'accord de principe avec ses principaux créanciers financiers annoncé le 2 juin 2017, la société a entamé les procédures juridiques afin de mettre en œuvre un plan de

restructuration global pré-agréé, comprenant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde en France ainsi que l'ouverture de procédures de Chapter 11 et de Chapter 15 aux Etats-Unis.

Dans le cadre de cette procédure, le Tribunal de Commerce de Paris qui a ouvert la procédure de sauvegarde a désigné l'ancien mandataire ad hoc en qualité d'administrateur judiciaire de CGG SA.

En amont des procédures judiciaires aux Etats-Unis et en France, CGG et certains de ses créanciers financiers ont signé un accord de « lock-up » le 13 juin 2017, aux termes duquel les parties se sont engagées à réaliser toute action raisonnablement nécessaire à la mise en œuvre et la réalisation de la restructuration. Les termes et conditions de l'accord de « lock-up » sont relativement usuels et comprennent notamment l'obligation pour les créanciers de voter en faveur des plans de sauvegarde et de Chapter 11 (sous réserve de réception des communications appropriées), de renoncer à certains droits (waivers), de signer la documentation requise pour permettre la restructuration et de ne pas céder leurs participation dans la dette à moins que l'acquéreur ne signe l'accord de « lock-up » ou n'en soit déjà un signataire (et qu'il soit par conséquent déjà tenu par ces stipulations). L'accord de « lock-up » a été signé par (i) un comité de coordination des prêteurs sécurisés, détenant collectivement environ 53,8 % du montant total en principal de la dette sécurisée du groupe, (ii) un comité ad hoc des porteurs de Senior Notes, détenant environ 52,4 % du montant total en principal des Senior Notes, et (iii) DNCA, détenant 5,5 % du montant total en principal des Senior Notes de la Société et environ 20,7 % du montant total en principal des OCEANES. De plus, CGG a également signé un accord de soutien à la restructuration avec DNCA, en sa qualité d'actionnaire détenant environ 7,9 % du capital de la Société, par lequel DNCA s'engage à réaliser, en qualité d'actionnaire, toute action raisonnablement nécessaire à la mise en œuvre et la réalisation du plan de restructuration, et notamment à voter en faveur des résolutions adéquates en assemblée générale d'actionnaires et à ne pas vendre ses actions CGG pendant le processus de restructuration. En octobre 2017, suite à certains engagements pris par CGG et qui sont détaillés dans le communiqué de presse du 17 octobre 2017, l'actionnaire de longue date Bpifrance Participations (représentant environ 9,35% du capital et 10,9 % des droits de vote) s'est engagé à voter en faveur des résolutions requises pour approuver la restructuration financière.

Résultats du placement privé : le 13 juillet 2017, le Groupe a annoncé qu'à la date du 7 juillet 2017 (soit à la fin de la période de placement), des Porteurs Éligibles représentant 86,08% du montant total en principal des Senior Notes se sont engagés à souscrire aux Nouveaux Instruments (nouvelles obligations senior de second rang de 375 millions de dollars US (second lien senior notes) à taux variable / 8,5% PIK (payment-in-kind) d'une durée de six ans, avec bons de souscription d'actions) conformément aux modalités de l'Accord de Placement Privé et ont adhéré à l'Accord de Lock-up. L'émission des Nouveaux Instruments a été garantie (backstopped) par les membres du comité ad hoc des porteurs de Senior Notes détenant, à la date de l'Accord de Placement Privé, 52,38% du montant total en principal des Senior Notes, qui se sont également engagés à souscrire à leur quote-part proportionnelle des Nouveaux Instruments.

Adoption du projet de plan de sauvegarde par les comités de créanciers en France le comité des établissements de crédit et assimilés a adopté le 28 juillet 2017 le projet de plan de sauvegarde à l'unanimité, et l'assemblée générale unique des obligataires à une majorité de 93,5% des votes exprimés.

Acceptation du plan de Chapter 11 par les créanciers : fin septembre 2017, dans le cadre des procédures de Chapter 11 ouvertes le 14 juin 2017 par l'U.S. Bankruptcy Court du Southern District de New York à l'égard de ses 14 principales filiales et sous-filiales étrangères, chacune débitrice ou garante au titre de l'endettement financier existant du Groupe CGG, l'ensemble des classes de créanciers autorisées à voter, a massivement accepté le plan de Chapter 11.

Plus précisément, les créanciers ayant voté au titre des Prêts Sécurisés se sont prononcés à l'unanimité en faveur du plan, et les créanciers ayant voté au titre des Obligations Senior à une majorité de 97,14% en nombre et 97,96% en montant.

Des étapes complémentaires sont décrites dans la note 7 - événements postérieurs à la clôture.

Test de dépréciation du Goodwill

L'attestation d'équité de l'expert indépendant Ledouble ainsi que l'évaluation de la société par Lazard ont été émises dans le cadre de la restructuration financière du Groupe. Ces évaluations, réalisées avec une approche multicritères, mentionnent des valeurs d'entreprise à date qui sont inférieures au niveau de valorisation résultant du test de dépréciation du Groupe réalisé pour l'année 2016. Cet indice de perte de valeur nous a conduits à mettre à jour le test de dépréciation annuel, lequel n'a pas montré de différences significatives avec le test réalisé pour l'année 2016 et n'a, en conséquence, pas conduit à reconnaître une dépréciation du Goodwill.

NOTE 3 – DETTES FINANCIERES ET TRESORERIE EN PROCEDURE DE SAUVEGARDE ET CHAPTER 11

La dette financière brute du Groupe au 30 septembre 2017 s'élève à 2 903,9 millions de dollars US. Elle s'élevait à 2 850,4 millions de dollars US au 31 décembre 2016. Notre dette brute se décompose comme suit au 30 septembre 2017 :

	30 septembre 2017		
	Dette brute hors ajustements IFRS et de consolidation	Ajustements IFRS et de consolidation	Dette brute
	(en millions de dollars US)		
Obligations à haut rendement.....	1 567,4	(3,1)	1 564,3
Obligations convertibles.....	425,1	(39,7)	385,4
Prêt à Terme.....	337,8	(1,2)	336,6
Autres lignes de crédit.....	469,2	(2,5)	466,7
Dette sujette à renégociation.....	2 799,5	(46,5)	2 753,0
Emprunts bancaires et autres emprunts.....	4,5	—	4,5
Contrats de crédit-bail.....	58,6	—	58,6
Sous-total.....	2 862,6	(46,5)	2 816,1
Intérêts courus.....	87,8	—	87,8
Dette financière.....	2 950,4	(46,5)	2 903,9
Découverts bancaires.....	—	—	—
Total.....	2 950,4	(46,5)	2 903,9

Les ratios d'endettement maximal et de couverture d'intérêts ne s'appliquent pas au 30 septembre 2017 en raison d'une exemption obtenue dans l'accord de « lock-up » signé par certains des prêteurs sécurisés le 13 juin 2017 (voir note 2 « Evénements Significatifs »).

Dans la continuité de notre Rapport Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, il apparaît que le classement de la dette financière en élément courant est le plus approprié selon IAS 1 pour les états financiers autorisés par le Comité d'Audit du 10 novembre 2017 pour publication. Ce reclassement purement comptable ne remet pas en cause l'hypothèse de continuité d'exploitation. Les procédures de sauvegarde et de Chapter 11 ouvertes en France et aux États-Unis ont empêché que ne soit prononcée l'exigibilité anticipée de la dette localisée en France et que des mesures d'exécution forcées ne soient mises en œuvre au titre de la dette située hors de France (voir note 1.3 « continuité d'exploitation »).

Centralisation de trésorerie pendant la procédure de sauvegarde en France et celle de Chapter 11 aux États-Unis

Pour permettre la gestion de la trésorerie pendant la procédure de sauvegarde en France et celle de Chapter 11 aux États-Unis, quatre périmètres de centralisation de trésorerie ont été créés :

- CGG SA, en procédure de sauvegarde en France,
- 7 filiales aux États-Unis, en procédure de Chapter 11 aux États-Unis,
- 7 filiales en dehors des États-Unis, en procédure de Chapter 11 aux États-Unis,
- Reste du monde.

Les limitations pendant la procédure de sauvegarde en France et celle de Chapter 11 aux États-Unis pour la circulation de la trésorerie peuvent être résumées ci-après :

- La compensation des soldes de trésorerie est permise uniquement dans un même périmètre de centralisation de trésorerie,
- Les règlements des transactions entre les différents périmètres sont uniquement effectués par un transfert de trésorerie,
- Les prêts et avances de trésorerie inter-compagnies existants avant l'ouverture des procédures ne peuvent être réglés en principal ou en intérêts (exception faite du périmètre « Reste du monde ») tant que les procédures restent ouvertes,
- Les règlements de transactions opérationnelles inter-compagnies sont permis tant que les transactions restent dans le cadre du cours normal des affaires,
- Les dettes, qu'elles soient opérationnelles ou financières, externes ou inter-compagnies, ne peuvent être réglées tant que les procédures sont en cours (de très rares exceptions existent).

Le tableau ci-après présente le montant de trésorerie pour les quatre périmètres au 30 septembre 2017 :

Montants en millions de dollars US	30 septembre 2017
CGG SA.....	53,5
Total des filiales U.S. en Chapter 11.....	59,8
Total des autres filiales en Chapter 11.....	13,0
Total des autres filiales du Groupe.....	206,9
TOTAL.....	333,2

Lignes de crédit

Montant disponible sur les lignes de crédit renouvelable au 30 septembre 2017 :

	<u>Date d'émission</u>	<u>Maturité finale</u>	<u>Montant utilisé</u>
			(En millions de dollars US)
Crédit renouvelable US.....	2013	2018	161,9
Crédit renouvelable France.....	2013	2018	307,3
TOTAL avant frais d'émission.....			469,2

Notre crédit renouvelable US ainsi que notre Crédit Renouvelable France étaient entièrement tirés au 30 septembre 2017.

Accélération de l'amortissement des frais d'émission de la dette

Suite à l'approbation du projet de plan de sauvegarde en France par les comités de créanciers le 28 juillet 2017 et l'approbation du plan du Chapter 11 aux Etats-Unis par les classes de créanciers autorisées à voter fin septembre 2017, nous considérons qu'une grande partie de la dette actuelle sera convertie en capitaux propres ou en nouvelles obligations au début de l'année 2018. De ce fait, nous avons accéléré l'amortissement des frais d'émission. Cet ajustement s'élevait à 22,6 millions de dollars US au 30 septembre 2017.

Obligations à haut rendement (400 millions de dollars US, 7,75 % Senior Notes, échéance 2017)

Le 24 février 2017, CGG a satisfait et mis un terme à ses engagements au titre de l'*indenture* pour l'intégralité des 8,3 millions de dollars US résiduel de l'emprunt obligataire 7,75% à échéance 2017.

Obligations à haut rendement (650 millions de dollars US, 6,5 % Senior Notes, échéance 2021)

Le 20 janvier 2017, CGG a conclu plusieurs accords en vue de réduire de manière substantielle les montants dus en vertu des contrats d'affrètement de trois navires d'exploration sismique mis à l'arrêt. Dans le cadre des accords permettant de régler ces montants sans utiliser sa trésorerie, CGG a émis 58,6 millions de dollars US d'obligations 2021 portant intérêts au taux de 6,5% souscrites par les cocontractants aux contrats d'affrètement concernés. Le 13 mars, CGG a conclu un accord en vue de réduire de manière substantielle le montant dû en vertu du contrat d'un navire d'exploration sismique en opération, l'« Oceanic Champion ». Dans le cadre des accords permettant de régler ces montants sans utiliser sa trésorerie, CGG a émis 12,1 millions de dollars US d'obligations 2021 portant intérêts au taux de 6,5% souscrites par le cocontractant du contrat d'affrètement concerné.

Les conséquences de ces accords sont reflétées dans la note 5 « Autres produits et charges » de ce document et dans la note 18 « Engagements au titre d'obligations contractuelles, engagements hors bilan et risques » de notre Rapport Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Crédit Nordique

Le « changement de propriété de la flotte » (voir note 2 « Evénements Significatifs ») a pour conséquence de réduire la dette brute du Groupe de 182,5 millions de dollars US correspondant à l'encours en principal de la facilité de crédit Nordique au 31 mars 2017.

NOTE 4 - ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITE ET ZONE GEOGRAPHIQUE

Depuis le 3e trimestre 2015, le Groupe est organisé en quatre secteurs (i) Acquisition de Données Contractuelles, (ii) Géologie, Géophysique et Réservoir, (iii) Equipement, (iv) Ressources Non Opérées. L'information financière est présentée par secteur d'activité sur la base du système de reporting interne et de l'information segmentée interne utilisée par le principal décideur opérationnel pour piloter et mesurer la performance au sein du Groupe.

Prenant acte du bas de cycle particulièrement long que traverse le marché sismique, et à l'aune des communications des Majors du secteur des hydrocarbures à l'été 2015 soulignant la nécessité de réduire plus encore leurs dépenses d'exploration dans un contexte de repli marqué et durable du prix du baril, CGG a décidé au troisième trimestre 2015 de mettre en œuvre de nouvelles mesures d'adaptation du Groupe et notamment de réduire sa flotte marine à cinq navires pour la dédier de manière prépondérante à la production multi-clients. Cette flotte réduite sera ainsi désormais allouée en moyenne pour deux tiers à des programmes multi-clients et pour un tiers seulement à des études exclusives. En conséquence, une partie des actifs possédés ne sera pas opérée pendant une certaine période. Les coûts de ces ressources non-opérées ainsi que les coûts du Plan de Transformation sont reportés dans le secteur opérationnel « Ressources Non-Opérées ».

Ces secteurs sont les suivants:

- **Acquisition de Données Contractuelles**, qui regroupe les secteurs opérationnels suivants :
 - Acquisition Marine : services d'acquisition de données sismiques menés par le Groupe pour le compte d'un client spécifique ;
 - Acquisition Terrestre et Multi-physique : autres services d'acquisition de données sismiques menés par le Groupe pour le compte d'un client spécifique.
- **Géologie, Géophysique et Réservoir (« GGR »)**. Ce secteur opérationnel regroupe les activités données multi-clients (développement et gestion d'une bibliothèque d'études sismiques et géologiques que nous menons et vendons à plusieurs clients sur une base non-exclusive), et Imagerie et Réservoir (services de traitement, d'imagerie et d'interprétation de données et d'études de réservoir pour des tiers, conseil géophysique et solutions logiciels sismiques et solutions de gestion de données géologiques). Ces deux secteurs opérationnels combinent souvent leurs offres commerciales générant ainsi des synergies entre leurs activités respectives. Le secteur GGR inclut les coûts, les investissements industriels et les capitaux employés des bateaux alloués à la production multi-clients ;
- **Equipement**, qui est chargé de la fabrication et de la commercialisation des matériels et des équipements sismiques d'acquisition de données, pour les activités Terrestre et Marine. Nous opérons cette activité au travers de notre sous-groupe Sercel ;
- **Ressources Non Opérées**, qui comprend les coûts des ressources marines non opérées ainsi que les coûts du Plan de Transformation du Groupe (principalement des provisions pour restructuration et des provisions pour contrats déficitaires). Les capitaux employés de ce secteur comprennent les actifs non opérés et les provisions relatives au Plan de Transformation. Dans ce secteur, la valeur recouvrable retenue est la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

En complément du résultat d'exploitation, le résultat avant charges d'intérêts et d'impôts (« EBIT ») peut être utilisé comme un indicateur de performance pour les secteurs par le management en raison d'une part significative de nos activités gérées au travers de nos sociétés mises en équivalence. L'EBIT correspond au résultat d'exploitation, plus le résultat des sociétés mises en équivalence.

Les ventes internes analytiques entre les secteurs d'activité sont effectuées aux prix du marché. Elles correspondent principalement à des ventes de matériels effectuées par le secteur Équipements pour les secteurs Acquisition de Données Contractuelles et GGR (la référence étant le marché spot). Comme GGR comprend la capacité marine allouée aux études multi-clients, il n'y a plus de services rendus par l'Acquisition de Données Contractuelles pour GGR au titre des études multi-clients. Les transactions entre les filiales du Groupe sont effectuées au prix du marché.

Ces revenus intersecteurs et le résultat opérationnel en découlant sont éliminés en consolidation et présentés dans la colonne « Éliminations et autres ».

Les ventes intersecteurs du secteur Équipements et le résultat opérationnel en découlant, sont éliminés en consolidation et présentés comme suit dans les tableaux ci-dessous : (i) le résultat d'exploitation et l'EBIT relatif à nos secteurs Acquisition de Données Contractuelles et GGR sont présentés après élimination des dépenses d'amortissement correspondant aux marges inter-segments incluses dans les immobilisations vendues par le secteur Équipements aux secteurs Acquisition de Données Contractuelles et GGR ; et (ii) les dépenses d'investissements industriels de nos secteurs Acquisition de Données Contractuelles et GGR sont présentées après élimination de la marge intersecteur.

Le résultat d'exploitation et l'EBIT incluent des éléments exceptionnels qui sont mentionnés s'ils sont significatifs. Les frais de siège qui couvrent principalement les activités de direction, de financement et d'administration juridique et fiscale sont inclus dans la colonne « Éliminations et autres » dans les tableaux qui suivent. Le Groupe ne présente pas d'éléments du résultat financier par secteur d'activité dans la mesure où ces indicateurs sont suivis au niveau de la société-mère.

Les actifs identifiables sont ceux utilisés dans l'activité de chaque secteur d'activité. Les actifs non affectés aux activités et ceux du siège sont relatifs aux « Participations et autres immobilisations financières » et « Trésorerie et équivalents de trésorerie » dans les états de situation financière consolidés. Le Groupe ne présente pas ces actifs par zone géographique.

Les capitaux employés représentent le total des actifs hors « Trésorerie et équivalents de trésorerie », moins (i) les « Passifs courants » hors « Concours bancaires » et « Dettes financières court terme » et (ii) les passifs non courants hors « Dettes financières ».

Les tableaux ci-après présentent le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation et l'EBIT par secteur d'activité, ainsi que le chiffre d'affaires par zone géographique (localisation client).

Analyse par Secteur d'activité

Pour le trimestre clos le 30 septembre,

En millions de dollars US sauf pour les actifs et les capitaux employés (en milliards de dollars US)	2017						2016					
	Acquisiti on de Données Contract uelles	Ressou rces Non Opérée s	GGR	Equipe ment	Elimina -tions et Autres	Total Consolid é	Acquisiti on de Données Contract uelles	Ressou rces Non Opérée s	GGR	Equipem ent	Elimina -tions et Autres	Total Consolid é
Chiffre d'affaires tiers	98,0	-	185,9	36,2	-	320,1	36,9	-	193,4	33,7	-	264,0
Chiffre d'affaires intersecteur	0,7	-	-	3,6	(4,3)	-	1,3	-	-	19,8	(21,1)	-
Chiffre d'affaires total	98,7	-	185,9	39,8	(4,3)	320,1	38,2	-	193,4	53,5	(21,1)	264,0
Dotation aux amortissements (hors multi- clients)	(12,1)	(2,8)	(20,9)	(7,6)	(0,7)	(44,1)	(14,6)	(15,0)	(27,3)	(8,6)	(0,1)	(65,6)
Dotation aux amortissements multi-clients..	-	-	(75,9)	-	-	(75,9)	-	-	(82,0)	-	-	(82,0)
Résultat d'exploitation	(7,1)	(40,8)	11,8	(15,8)	(8,5)	(60,4)	(12,9)	(21,2)	18,7	(9,9)	(17,4)	(42,7)
Résultat des sociétés mises en équivalence (1).....	(8,2)	(2,8)	(0,2)	-	-	(11,2)	3,0	-	-	-	-	3,0
Résultat avant intérêts et taxes (2)	(15,3)	(43,6)	11,6	(15,8)	(8,5)	(71,6)	(9,9)	(21,2)	18,7	(9,9)	(17,4)	(39,7)
Acquisition d'immobilisations (hors multi-clients) (3).....	1,7	-	8,3	2,1	1,2	13,3	3,4	-	16,0	3,1	0,3	22,8
Investissement en trésorerie dans les études multi- clients-clients, nettes de trésorerie	-	-	53,7	-	-	53,7	-	-	79,0	-	-	79,0

(1) Le résultat opérationnel des sociétés mises en équivalence s'élève à 3,0 millions de dollars US pour le 3^{ème} trimestre 2017 contre 3,4 millions de dollars US pour le 3^{ème} trimestre 2016.

(2) Au niveau Groupe, le résultat d'exploitation et l'EBIT consolidés avant coûts liés au Plan de Transformation s'élèvent respectivement à (24,0) millions de dollars US et (35,2) millions de dollars US pour le 3^{ème} trimestre 2017, contre (38,9) millions de dollars US et (35,9) millions de dollars US pour le 3^{ème} trimestre 2016.

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2017, l'EBIT du secteur Ressources Non Opérées comprend (36,4) millions de dollars US liés au Plan de Transformation. Pour le trimestre clos le 30 septembre 2016, l'EBIT du secteur Ressources Non Opérées comprenait (3,8) millions de dollars US liés au Plan de Transformation.

Pour le 3^{ème} trimestre 2017, la colonne « Éliminations et Autres » inclut des frais de siège d'un montant de (7,6) millions de dollars US et des éliminations intersecteurs pour (0,9) millions de dollars US. Pour le 3^{ème} trimestre 2016, la colonne « Éliminations et Autres » incluait des frais de siège d'un montant de (8,8) millions de dollars US et des éliminations intersecteurs pour (8,6) millions de dollars US.

(3) Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles comprennent des coûts de développement capitalisés de (7,5) millions de dollars US pour le 3^{ème} trimestre 2017 et 2016. La colonne « Éliminations et Autres » correspond à la variation des fournisseurs d'immobilisations.

En millions de dollars US sauf pour les actifs et les capitaux employés (en milliards de dollars US)	2017						2016					
	Acquisiti on de Données Contract uelles	Ressou rces Non Opérée s	GGR	Equipem ent	Elimina -tions et Autres	Total Consolid é	Acquisiti on de Données Contract uelles	Ressou rces Non Opérée s	GGR	Equipem ent	Elimina -tions et Autres	Total Consolid é
Chiffre d'affaires tiers	245,1	–	564,6	109,6	–	919,3	181,9	–	553,8	131,5	–	867,2
Chiffre d'affaires intersecteur	2,1	–	–	15,6	(17,7)	–	4,6	–	–	39,5	(44,1)	–
Chiffre d'affaires total	247,2	–	564,6	125,2	(17,7)	919,3	186,5	–	553,8	171,0	(44,1)	867,2
Dotation aux amortissements (hors multi- clients)	(37,2)	(18,4)	(61,1)	(22,3)	(0,7)	(139,7)	(43,9)	(49,5)	(78,3)	(27,3)	(0,3)	(199,3)
Dotation aux amortissements multi- clients.....	–	–	(212,5)	–	–	(212,5)	–	–	(205,1)	–	–	(205,1)
Résultat d'exploitation	(58,4)	(190,8)	67,4	(44,8)	(28,9)	(255,5)	(46,7)	(77,6)	55,4	(39,0)	(45,7)	(153,6)
Résultat des sociétés mises en équivalence (1).....	(5,4)	(5,6)	(0,2)	–	–	(11,2)	2,9	–	–	–	–	2,9
Résultat avant intérêts et taxes (2)	(63,8)	(196,4)	67,2	(44,8)	(28,9)	(266,7)	(43,8)	(77,6)	55,4	(39,0)	(45,7)	(150,7)
Acquisition d'immobilisations (hors multi-clients) (3).....	9,7	–	30,1	9,9	0,5	50,2	12,7	–	41,4	8,8	5,8	68,7
Investissement en trésorerie dans les études multi-clients-clients, nettes de trésorerie.....	–	–	162,0	–	–	162,0	–	–	241,8	–	–	241,8
Capitaux employés	0,4	–	2,2	0,6	–	3,2	0,5	0,2	2,3	0,7	–	3,7
Total Actif	0,6	0,1	2,6	0,6	–	3,9	0,7	0,4	2,7	0,7	–	4,5

(1) Le résultat opérationnel des sociétés mises en équivalence s'élève à 5,7 millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 contre 3,1 millions de dollars US pour la période comparable 2016.

(2) Au niveau Groupe, le résultat d'exploitation et l'EBIT consolidés avant coûts liés au Plan de Transformation s'élèvent respectivement à (94,7) millions de dollars US et (105,9) millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017, contre (142,6) millions de dollars US et (139,7) millions de dollars US pour la période comparable 2016.

Pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017, l'EBIT du secteur Ressources Non Opérées comprend (160,8) millions de dollars US liés au Plan de Transformation contre (11,0) millions de dollars US liés au Plan de Transformation pour la période comparable 2016.

Pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017, la colonne « Eliminations et Autres » inclut des frais de siège d'un montant de (24,0) millions de dollars US et des éliminations intersecteurs pour (4,9) millions de dollars US. Pour les neuf mois clos le 30 septembre 2016, la colonne « Eliminations et Autres » incluait des frais de siège d'un montant de (26,4) millions de dollars US et des éliminations intersecteurs pour (19,3) millions de dollars US.

(3) Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles comprennent des coûts de développement capitalisés de (22,1) millions de dollars US et (25,6) millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 et 2016 respectivement. La colonne « Eliminations et Autres » correspond à la variation des fournisseurs d'immobilisations.

Chiffre d'affaires par zone géographique

Les tableaux ci-après présentent les chiffres d'affaires consolidés par destination géographique et leur poids par rapport au chiffre d'affaires consolidé total :

En millions de dollars US, excepté les pourcentages	Pour le trimestre clos le 30 septembre			
	2017		2016	
Amérique du nord.....	75,0	23 %	56,8	22 %
Amérique latine	104,1	33 %	52,4	20 %
Europe, Afrique et Moyen Orient.....	100,6	31 %	124,7	47 %
Asie Pacifique	40,4	13 %	30,1	11 %
Total	320,1	100 %	264,0	100 %

En millions de dollars US, excepté les pourcentages	Pour les neuf mois clos le 30 septembre			
	2017		2016	
Amérique du nord.....	249,2	27 %	242,8	28 %
Amérique latine	270,3	29 %	141,1	16 %
Europe, Afrique et Moyen Orient.....	279,7	31 %	349,5	40 %
Asie Pacifique	120,1	13 %	133,8	16 %
Total	919,3	100 %	867,2	100 %

NOTE 5 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES

En millions de dollar US	neuf mois clos le 30 septembre	
	2017	2016
Charges de restructuration	(267,7)	(133,3)
Variation des provisions pour restructuration.....	85,9	122,3
Autres produits (charges) non récurrents	(3,1)	0,7
Éléments non récurrents nets.....	(184,9)	(10,3)
Gains (pertes) de change sur contrats de couverture	(0,4)	0,3
Plus (moins) values sur cessions d'actifs	28,0	(1,2)
Total Autres produits et charges, net.....	(157,3)	(11,2)

Pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017

Éléments non récurrents nets

Les « éléments non récurrents, nets » s'élèvent à (184,9) millions de dollars US au 30 septembre 2017, dont (39,5) million de dollars US comptabilisés sur le 3ème trimestre 2017. Les coûts de restructuration s'élèvent à (181,8) millions de dollars US, pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017.

Ces coûts de restructuration liés au Plan de Transformation du Groupe comprennent:

- (i) 12,3 millions de dollars US de charges de restructuration liés à l'accord permettant de réduire le montant dû au titre du contrat d'affrètement d'un navire d'exploration sismique en opération. Cette charge correspond à la compensation accordée au propriétaire du navire lors de la renégociation du contrat d'affrètement. (voir note 2 « Gestion proactive des charges liées aux contrats d'affrètement des navires »),
- (ii) 72,1 millions de dollars US de charges de restructuration liés à la réduction des montants dus en vertu de la renégociation et de la prolongation des contrats d'affrètement de deux navires suite au changement de propriété de la flotte. Cette charge correspond à la compensation accordée à ESV et OSV lors de la renégociation des contrats d'affrètement (voir note 2 « Nouveau régime de propriété de notre flotte de navires »),
- (iii) 81,1 millions de dollars US de charges de restructuration principalement liés aux procédures de sauvegarde française ainsi que dans le Chapter 11 aux États-Unis (voir note 2 « Engagement du processus de restructuration financière »),
- (iv) 16,3 millions de dollars US d'autres charges de restructuration au titre du Plan de Transformation du Groupe.

Plus (moins) values sur cessions d'actifs

En 2017, ce poste comprend un gain de 21,0 millions de dollars US réalisé lors de notre contribution à la joint-venture GSS créée avec Eidesvik en avril 2017 (voir note 2 « Nouveau régime de propriété de notre flotte de navires »).

Ce poste comprend également des plus ou moins-values sur cessions d'actifs, ainsi que le coût des équipements marine endommagés et/ou mis au rebut.

Pour les neuf mois clos le 30 septembre 2016

Charges de restructuration et variation des provisions pour restructuration

Au cours des neuf mois clos le 30 septembre 2016, le Groupe a dépensé 133,3 millions de dollars US au titre du Plan de Transformation du Groupe. Ces coûts ont été partiellement compensés par les reprises de provisions correspondantes.

Plus (moins) values sur cessions d'actifs

Ce poste comprenait des plus ou moins-values sur cessions d'actifs, ainsi que le coût des équipements marine endommagés et/ou mis au rebut.

NOTE 6 – PASSIFS COURANTS ASSOCIES AVEC LES CREANCES CEDEES

En 2017, le Groupe a conclu un contrat avec une institution financière afin de percevoir des paiements anticipés dans le cadre d'un projet d'acquisition marine et de traitements de données avec un client. Le droit à collecter les factures à émettre est transféré à une institution financière après acceptation mensuelle par le client de l'avancement des travaux en cours. Néanmoins, les termes de ce contrat ne permettent pas la décomptabilisation de ces travaux en cours financés (comptabilisés dans le poste « Clients et comptes rattachés »). Les paiements reçus ont été comptabilisés dans le poste « Passifs courants associés avec les créances cédées » dans l'Etat de Situation Financière Consolidé.

Au 30 septembre 2017, nous avons comptabilisé un montant de 48,6 millions de dollars US dans le poste « Passifs courants associés avec les créances cédées » dans l'Etat de Situation Financière Consolidé dans le cadre de l'accord décrit ci-dessus.

NOTE 7 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 13 octobre 2017, un prospectus relatif à certaines opérations d'émission prévues par le projet de plan de sauvegarde et le plan de « chapter 11 » dans le cadre du plan de restructuration financière de CGG a été mis à disposition du public (visa AMF n°17-551). Le prospectus est composé du document de référence de la société CGG, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 1er mai 2017, de l'actualisation du document de référence de la Société, déposée auprès de l'AMF le 13 octobre 2017, de la note d'opération (incluant le résumé du prospectus) en date du 13 octobre 2017, et du résumé du prospectus.

Le 16 octobre 2017, le tribunal américain compétent a confirmé le plan de « Chapter 11 ».

Le 17 octobre 2017, une Note Complémentaire a été mise à disposition du public. Cette note décrit l'engagement de Bpifrance Participations de voter en faveur des résolutions nécessaires à la mise en œuvre du plan de restructuration financière ainsi que les engagements corrélatifs pris par la Société et certains de ses créanciers dans le cadre de la procédure de sauvegarde. Par ailleurs, cette note mentionne la décision du Tribunal américain du 16 octobre 2017.

Le 31 octobre 2017, l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue a réuni un quorum de 22,48 % du capital, qui a permis de délibérer sur la partie ordinaire de l'ordre du jour, à savoir principalement l'approbation des comptes 2016. En revanche, ce quorum n'a pas permis à l'assemblée de délibérer sur les résolutions nécessaires à la mise en œuvre du plan de restructuration financière. En effet, le quorum requis sur la partie de l'assemblée générale extraordinaire sur première convocation est de 25% du capital, et de 20% sur seconde convocation.

Dès lors, CGG, les créanciers qui soutiennent le plan de restructuration proposé et DNCA ont accepté de maintenir leurs engagements, sous réserve que l'assemblée générale se tienne au plus tard le 17 novembre 2017. En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire sera convoquée sur seconde convocation, le 13 novembre 2017, à l'effet de statuer sur les résolutions nécessaires à la mise en œuvre du plan de restructuration financière. Bpifrance Participations (environ 9,35 % du capital et 10,9 % des droits de vote) et DNCA (environ 7,9 % du capital et 7,8% des droits de vote) se sont engagés à voter en faveur de ces résolutions.

PARTIE 2 : PRESENTATION ET ANALYSE DU CONTEXTE ET DES RESULTATS DES OPERATIONS

Organisation du Groupe

Depuis le 3^e trimestre 2015, le Groupe est organisé en quatre secteurs (i) Acquisition de Données Contractuelles, (ii) Géologie, Géophysique et Réservoir, (iii) Equipement, (iv) Ressources Non Opérées. L'information financière est présentée par secteur d'activité sur la base du système de reporting interne et de l'information segmentée interne utilisée par le principal décideur opérationnel pour piloter et mesurer la performance au sein du Groupe.

Prenant acte du bas de cycle particulièrement long que traverse le marché sismique, et à l'aune des communications des Majors du secteur des hydrocarbures à l'été 2015 soulignant la nécessité de réduire plus encore leurs dépenses d'exploration dans un contexte de repli marqué et durable du prix du baril, CGG a décidé au troisième trimestre 2015 de mettre en œuvre de nouvelles mesures d'adaptation du Groupe et notamment de réduire sa flotte marine à cinq navires pour la dédier de manière prépondérante à la production multi-clients. Cette flotte réduite sera ainsi désormais allouée en moyenne pour deux tiers à des programmes multi-clients et pour un tiers seulement à des études exclusives. En conséquence, une partie des actifs possédés ne sera pas opérée pendant une certaine période. Les coûts de ces ressources non-opérées ainsi que les coûts du Plan de Transformation sont reportés dans le secteur opérationnel « Ressources Non-Opérées ».

Ces secteurs sont les suivants:

- **Acquisition de Données Contractuelles**, qui regroupe les secteurs opérationnels suivants :
 - Acquisition Marine : services d'acquisition de données sismiques menés par le Groupe pour le compte d'un client spécifique ;
 - Acquisition Terrestre et Multi-physique : autres services d'acquisition de données sismiques menés par le Groupe pour le compte d'un client spécifique.
- **Géologie, Géophysique et Réservoir (« GGR »)**. Ce secteur opérationnel regroupe les activités données multi-clients (développement et gestion d'une bibliothèque d'études sismiques et géologiques que nous menons et vendons à plusieurs clients sur une base non-exclusive), et Imagerie et Réservoir (services de traitement, d'imagerie et d'interprétation de données et d'études de réservoir pour des tiers, conseil géophysique et solutions logiciels sismiques et solutions de gestion de données géologiques). Ces deux secteurs opérationnels combinent souvent leurs offres commerciales générant ainsi des synergies entre leurs activités respectives. Le secteur GGR inclut les coûts, les investissements industriels et les capitaux employés des bateaux alloués à la production multi-clients ;
- **Equipement**, qui est chargé de la fabrication et de la commercialisation des matériels et des équipements sismiques d'acquisition de données, pour les activités Terrestre et Marine. Nous opérons cette activité au travers de notre sous-groupe Sercel ;
- **Ressources Non Opérées**, qui comprend les coûts des ressources marines non opérées ainsi que les coûts du Plan de Transformation du Groupe (principalement des provisions pour restructuration et des provisions pour contrats déficitaires). Les capitaux employés de ce secteur comprennent les actifs non opérés et les provisions relatives au Plan de Transformation. Dans ce secteur, la valeur recouvrable retenue est la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Engagement du processus de restructuration financière

Voir la note 2- "Evènements significatifs" des états financiers intermédiaires consolidés pour plus de détails sur l'évolution du processus de restructuration financière.

Facteurs affectant les résultats des opérations

Nos résultats d'exploitation sont généralement affectés par une variété de facteurs, dont certains sont décrits ci-dessous et d'autres sont énoncés dans le chapitre 6 - Situation financière, résultats et perspectives du Document de Référence 2016.

Environnement de marché des activités géophysiques

La demande concernant les produits et services du Groupe est traditionnellement liée aux investissements réalisés par les sociétés de l'industrie pétrolière et gazière dans les activités d'exploration, de production et de développement. Ces investissements sont étroitement liés aux prix du gaz et du pétrole et aux prévisions sur le prix des hydrocarbures, lesquels peuvent fluctuer en fonction de changements relativement mineurs dans l'offre et la demande de pétrole et de gaz, dans l'anticipation des changements, ainsi que d'autres facteurs qui échappent au contrôle du Groupe.

Les baisses de prix des hydrocarbures ou leur volatilité ont tendance à limiter la demande de services et produits sismiques. En 2015 et 2016, les compagnies pétrolières et gazières ont réduit leurs dépenses d'exploration et production du fait du déclin du prix du pétrole, menant à une réduction de la demande pour les produits et services du Groupe.

Nous estimons que les conditions de marchés difficiles rencontrées en 2016 perdureront en 2017 et pèseront sur notre niveau d'activité. Dans ce contexte, nos estimations restent inchangées avec un niveau d'EBITDAs très similaire à celui de l'année 2016 mais avec une génération de cash en retrait par rapport à 2016. Nous estimons que la reprise du marché ne devrait pas se produire avant l'horizon 2018-2019.

(Pour plus de détails sur l'industrie géophysique, se référer au « Chapitre VI – Perspectives » du Document de Référence 2016).

Carnet de commandes

Le carnet de commandes du Groupe au 1^{er} octobre 2017 s'élevait à 403 millions de dollars US. Les contrats de services peuvent occasionnellement être modifiés par consentement mutuel, et dans certains cas peuvent être annulés par le client avec un préavis très court et sans pénalité. En conséquence, le carnet de commandes à une date donnée peut ne pas représenter le résultat opérationnel réel d'une période à venir.

Comparaison entre le 3^{ème} trimestre 2017 et le 3^{ème} trimestre 2016

Chiffre d'affaires

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires consolidé par secteur pour chacune des périodes présentées :

	3ème trimestre	
	2017	2016
En millions de dollars US		
Acquisition de Données Contractuelles Marine	71,0	17,5
Acquisition Terrestre et Multi-Physique	27,7	20,7
Chiffre d'affaires du secteur Acquisition de Données Contractuelles	98,7	38,2
Données Multi-clients	105,5	99,0
Imagerie et Réservoir	80,4	94,4
Chiffre d'affaires du secteur GGR.....	185,9	193,4
Chiffre d'affaires du secteur Equipement.....	39,8	53,5
Chiffre d'affaires éliminés et autres	(4,3)	(21,1)
Chiffre d'affaires consolidé.....	320,1	264,0

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe au 3ème trimestre 2017 a augmenté de 21% à 320 millions de dollars US contre 264 millions de dollars US pour la période comparable en 2016, principalement en raison de notre activité d'Acquisition de Données Contractuelles Marine et de solides ventes multi-clients dans un marché toujours difficile.

Acquisition de Données Contractuelles

Le chiffre d'affaires du secteur d'Acquisition de Données Contractuelles a augmenté de 158% au 3ème trimestre 2017 à 99 millions de dollars US contre 38 millions de dollars US pour la période comparable en 2016.

Acquisition de Données Contractuelles Marine

Le chiffre d'affaires de l'activité d'Acquisition de Données Contractuelles Marine a augmenté de 306% au 3ème trimestre 2017 à 71 millions de dollars US contre 18 millions de dollars US pour la période comparable en 2016, du fait d'une plus grande capacité dédiée aux études contractuelles et de la très bonne performance opérationnelle de la flotte, avec des taux de disponibilité et de production très élevés.

Le taux de disponibilité des navires est en hausse à 99% au 3ème trimestre 2017, comparé à 94% au 3ème trimestre 2016. Le taux de production demeure élevé à 96% comparé à 93% au 3ème trimestre 2016. Ce trimestre, la flotte a été dédiée à 33% à des programmes multi-clients contre 71% au 3ème trimestre 2016.

Acquisition Terrestre et Multi-Physique

Le chiffre d'affaires des activités d'Acquisition Terrestre et Multi-Physique s'est élevé au 3ème trimestre 2017 à 28 millions de dollars US, en hausse de 34%, contre 21 millions de dollars US pour la période comparable en 2016, en raison d'un niveau d'activité des acquisitions terrestres en progression alors que les activités multi-physiques commencent à percevoir une amélioration du marché minier.

Géologie, Géophysique & Réservoir (GGR)

Le chiffre d'affaires du secteur GGR a diminué de 4% à 186 millions de dollars US au 3ème trimestre 2017, contre 193 millions de dollars US pour la période comparable en 2016.

Données multi-clients

Le chiffre d'affaires de l'activité de données multi-clients est en augmentation de 7% à 106 millions de dollars US au 3ème trimestre 2017 contre 99 millions de dollars US pour la période comparable en 2016. Les ventes multi-clients ont été les plus soutenues au Brésil, en raison du cycle d'attribution des licences, et en terrestre aux Etats-Unis.

Les préfinancements ont diminué de 21% à 70 millions de dollars US au 3ème trimestre 2017 contre 89 millions de dollars US atteints pour la période comparable en 2016. Le chiffre d'affaires des après-ventes multi-clients a augmenté à 35 millions de dollars US au 3ème trimestre 2017, contre 10 millions de dollars US pour la période comparable en 2016. Le taux de préfinancement cash a atteint 131% au 3ème trimestre 2017. Il était de 112% pour la période comparable en 2016.

Imagerie et Réservoir

Le chiffre d'affaires de l'activité Imagerie et Réservoir a diminué de 15% au 3ème trimestre 2017 à 80 millions de dollars US contre 94 millions de dollars US pour la période comparable en 2016. Les activités de Réservoir ont été touchées par la baisse continue des dépenses d'investissements de nos clients sur le trimestre.

Equipement

La production totale du secteur Equipement (comprenant les revenus internes et externes), est en baisse de 26% au 3ème trimestre 2017 à 40 millions de dollars US contre 54 millions de dollars US pour la période comparable en 2016. Les ventes internes ont représenté 9% du chiffre d'affaires au 3ème trimestre 2017 contre 37% pour la période comparable en 2016. Le chiffre d'affaires externe du secteur Equipement a augmenté de 7% en passant de 34 millions de dollars US au 3ème trimestre 2016 à 36 millions de dollars US au 3ème trimestre 2017.

Les ventes d'équipements sismiques marines et terrestres restent impactées par un faible niveau de demande.

Les ventes d'équipements terrestres ont représenté 63% du chiffre d'affaires total au 3ème trimestre 2017 contre 48% au 3ème trimestre 2016, avec un renforcement dans les systèmes d'ascension artificielle (artificial lift).

Les ventes d'équipements Marine ont représenté 37% du chiffre d'affaires total, incluant notamment des ventes de sections Sentinel, contre 52% pour la période comparable en 2016.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, y compris les amortissements et dépréciations, sont en augmentation de 12% à 303 millions de dollars US au 3ème trimestre 2017 contre 270 millions de dollars US pour la période comparable de 2016 en raison principalement de l'augmentation de l'activité. Les dotations aux amortissements des études multi-clients ont représenté 72% des revenus multi-clients au 3ème trimestre 2017 contre 83% au 3ème trimestre 2016.

Exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires consolidé, les charges d'exploitation ont diminué à 95% au 3ème trimestre 2017 contre 102% pour la période comparable de 2016. La marge brute d'exploitation a augmenté à 17 millions de dollars US au 3ème trimestre 2017 contre une perte de 6 millions de dollars US au 3ème trimestre 2016, représentant respectivement 5% et (2)% du chiffre d'affaires consolidé.

Les dépenses de recherche et de développement sont une charge nette de 6 millions de dollars US au 3ème trimestre 2017 contre une charge de 5 millions de dollars US au 3ème trimestre 2016 en raison principalement de crédits d'impôt recherche et développement moins élevé.

Les dépenses commerciales et de marketing sont stables à 14 millions de dollars US au 3ème trimestre 2017 et 2016.

Les dépenses administratives et générales ont légèrement augmenté au 3ème trimestre 2017 à 19 millions de dollars US contre 18 millions de dollars US pour la période comparable en 2016 en conséquence principalement d'une évolution défavorable des taux de change. Exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires consolidé, les dépenses administratives et générales représentent respectivement 6% et 7% du chiffre d'affaires consolidé au 3ème trimestre 2017 et 2016.

Les autres charges d'exploitation nettes sont de 39 millions de dollars US au 3ème trimestre 2017, incluant principalement 36 millions de dollars US de coûts relatifs à notre Plan de Transformation, dont 28 millions de dollars US d'honoraires liés à la restructuration financière et 8 millions de dollars US de coûts de restructuration (constitués essentiellement de charges de personnel et de frais de fermeture de sites, net de reprise de provisions).

Les autres charges d'exploitation étaient nulles au 3ème trimestre 2016.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est une perte de 60 millions de dollars US (ou une perte de 24 millions de dollars US hors coûts de restructuration) au 3ème trimestre 2017 pour les raisons décrites plus haut, contre une perte de 43 millions de dollars US au 3ème trimestre 2016 (ou une perte de 39 millions de dollars US hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation).

Le résultat d'exploitation du secteur Acquisition de Données Contractuelles au 3ème trimestre 2017 est une perte de 7 millions de dollars US au 3ème trimestre 2017, contre une perte de 13 millions de dollars US au 3ème trimestre 2016, du fait de marchés contractuels qui restent toujours très concurrentiels. La très bonne productivité de la flotte et l'impact positif de Global Seismic Shipping permettent de réduire les coûts et de compenser partiellement l'environnement de marché actuellement difficile.

Le résultat d'exploitation du secteur GGR est un produit de 12 millions de dollars US au 3ème trimestre 2017 contre un produit de 19 millions de dollars US pour la période comparable en 2016.

Le résultat d'exploitation du secteur Equipement au 3ème trimestre 2016 est une perte de 16 millions de dollars US contre une perte de 10 millions de dollars US pour la période comparable en 2016.

Le résultat d'exploitation du secteur Ressources Non Opérées est une perte de 41 millions de dollars US au 3ème trimestre 2017 (ou une perte de 4 millions de dollars US hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation) contre une perte de 21 millions de dollars US au 3ème trimestre 2016 (ou une perte de 17 millions de dollars US hors coûts de restructuration).

Sociétés mises en équivalence

Le résultat des sociétés mises en équivalence est une perte de 11 millions de dollars US au 3ème trimestre 2017 contre un profit de 3 millions de dollars US au 3ème trimestre 2016, du fait de la contribution négative des JV Seabed Geosolutions et Global Seismic Shipping (GSS).

Résultat avant charges d'intérêts et impôts (« EBIT »)

L'EBIT, tel que présenté en note 4 des états financiers intermédiaires consolidés est une perte de 72 millions de dollars US (ou une perte de 35 millions de dollars US hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation) pour les raisons décrites plus haut, contre une perte de 40 millions de dollars US pour la période 2016 comparable (ou une perte de 36 millions de dollars US hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation).

L'EBIT du secteur Acquisition de Données Contractuelles au 3ème trimestre 2017 est une perte de 15 millions de dollars US contre une perte de 10 millions de dollars US pour la période 2016 comparable.

L'EBIT du secteur GGR au 3ème trimestre 2017 est un profit de 12 millions de dollars US contre un profit de 19 millions de dollars US pour la période 2016 comparable.

L'EBIT du secteur Equipement au 3ème trimestre 2017 est une perte de 16 millions de dollars US contre une perte de 10 millions de dollars US pour la période 2016 comparable.

L'EBIT du secteur Ressources Non Opérées au 3ème trimestre 2017 est une perte de 44 millions de dollars US (ou une perte de 7 millions de dollars US hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation) contre une perte de 21 millions de dollars US pour la période 2016 comparable (ou une perte de 17 millions de dollars US hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation).

(Pour une description plus détaillée des coûts de restructuration de la période, voir la note 5 « Autres produits et charges nets » des états financiers intermédiaires consolidés).

Résultat financier et charges financières

Le coût net de l'endettement financier est en hausse à 69 millions de dollars US au 3ème trimestre 2017 contre 45 millions de dollars US au 3ème trimestre 2016. L'augmentation de 24 millions de dollar US du coût net de l'endettement financier est principalement due à l'accélération de l'amortissement des frais d'émission de la dette. Suite à l'approbation du projet de plan de sauvegarde en France par les comités de créanciers le 28 juillet 2017 et l'approbation du plan du Chapter 11 aux Etats-Unis par les classes de créanciers autorisées à voter fin septembre 2017, nous considérons qu'une grande partie de la dette actuelle sera convertie en capitaux propres ou en nouvelles obligations au début de l'année 2018. De ce fait, nous avons accéléré l'amortissement des frais d'émission. Cet ajustement s'élevait à 21 millions de dollars US au 30 septembre 2017.

Les autres produits et charges financiers au 3ème trimestre 2017 sont un produit de 4 millions de dollars US, à comparer à un produit nul au 3ème trimestre 2016.

Impôts

Le produit d'impôts s'élève à 12 millions de dollars US au 3ème trimestre 2017 à comparer à une charge de 3 millions de dollars US au 3ème trimestre 2016.

Résultat net

Le résultat net consolidé au 3ème trimestre 2017 est une perte de 124 millions de dollars US contre une perte de 88 millions de dollars US pour la période comparable en 2016, résultant de l'ensemble des facteurs présentés ci-avant.

Comparaison entre les neuf mois clos le 30 septembre 2017 et les neuf mois clos le 30 septembre 2016

Chiffre d'affaires

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires consolidé par division pour chacune des périodes présentées :

	Neuf mois clos le 30 septembre	
	2017	2016
En millions de dollars US		
Acquisition de Données Contractuelles Marine	176,5	98,1
Acquisition Terrestre et Multi-Physique	70,7	88,4
Chiffre d'affaires du secteur Acquisition de Données Contractuelles	247,2	186,5
Données Multi-clients	310,4	249,4
Imagerie et Réservoir	254,2	304,4
Chiffre d'affaires du secteur GGR.....	564,6	553,8
Chiffre d'affaires du secteur Equipement.....	125,2	171,0
Chiffre d'affaires éliminés et autres	(17,7)	(44,1)
Chiffre d'affaires consolidé.....	919,3	867,2

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 est en augmentation de 6% à 919 millions de dollars US contre 867 millions de dollars US pour la période comparable en 2016, notamment grâce à nos activités d'Acquisition de Données Contractuelles Marine et de Données multi-clients sur un marché des géosciences toujours difficile.

Les contributions respectives des secteurs au chiffre d'affaires consolidé du Groupe sont de 61% pour GGR, 12% pour l'Equipement et 27% pour l'Acquisition de Données Contractuelles.

Acquisition de Données Contractuelles

Le chiffre d'affaires du secteur d'Acquisition de Données Contractuelles pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 a augmenté de 33% à 247 millions de dollars US, comparé à 187 millions de dollars US pour la période comparable en 2016.

Acquisition de Données Contractuelles Marine

Le chiffre d'affaires de l'activité d'Acquisition de Données Contractuelles Marine a augmenté de 80% pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 à 177 millions de dollars US contre 98 millions de dollars US pour la période comparable en 2016, du fait d'une plus grande capacité dédiée à des programmes exclusifs pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 et de la très bonne performance opérationnelle de la flotte, malgré des conditions de prix très faibles.

Le taux de production demeure élevé à 97% pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 contre 94% pour la période comparable en 2016. Par ailleurs, 63% de la flotte a été dédiée à des programmes exclusifs sur les neufs premiers mois de l'année notamment du fait d'un important contrat au Mexique, contre 46% sur la période comparable en 2016.

Acquisition Terrestre et Multi-Physique

Le chiffre d'affaires des activités d'Acquisition Terrestre et Multi-Physique s'est élevé pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 à 71 millions de dollars US, en baisse de 20%, contre 88 millions de dollars US pour la période comparable en 2016, en raison d'un faible niveau d'activité global et de processus de décision ralentis de la part de nos clients.

Géologie, Géophysique & Réservoir (GGR)

Le chiffre d'affaires du secteur GGR a augmenté de 2% à 565 millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 contre 554 millions de dollars US pour la période comparable en 2016, principalement en raison des ventes multi-clients, mais dans des conditions de marché difficiles, nos clients restant prudents et maintenant leurs dépenses à un faible niveau.

Données multi-clients

Le chiffre d'affaires de l'activité de données multi-clients est en augmentation de 24% à 310 millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 contre 249 millions de dollars US pour la période comparable en 2016, en raison de bonnes ventes dans le Golfe du Mexique et au Brésil.

Les préfinancements ont diminué de 8% à 197 millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 comparé à 214 millions de dollars US pour la même période en 2016. Le chiffre d'affaires des après-ventes multi-clients a augmenté à 114 millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017, contre 36 millions de dollars US pour la période comparable en 2016. Le taux de préfinancement s'est élevé à 121% pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 contre 88% pour la période comparable en 2016.

Imagerie et Réservoir

Le chiffre d'affaires de l'activité Imagerie et Réservoir a diminué de 16% pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 à 254 millions de dollars US contre 304 millions de dollars US pour la période comparable en 2016. La demande en Imagerie, logiciels et services liés au réservoir a faibli dans le contexte de réduction des dépenses de nos clients.

Equipement

La production totale du secteur Equipement (comprenant les revenus internes et externes) est en baisse de 27% pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 à 125 millions de dollars US contre 171 millions de dollars US pour la période comparable en 2016. Les ventes d'équipements sismiques marines et terrestres restent impactées par des volumes extrêmement faibles dans un marché d'acquisition sismique très dégradé.

Les ventes internes ont représenté 12% du chiffre d'affaires pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 contre 23% pour la période comparable en 2016. Le chiffre d'affaires externe du secteur Equipement a baissé de 17% pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 à 110 millions de dollars US contre 132 millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2016.

Les ventes d'équipements Marine ont représenté 45% du chiffre d'affaires total pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, y compris les amortissements et dépréciations, sont stables à 897 millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 contre 895 millions de dollars US pour la période comparable de 2016. Les dotations aux amortissements des études multi-clients ont représenté 68% des revenus multi-clients pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 contre 81% pour les neuf mois clos le 30 septembre 2016.

Exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires consolidé, les charges d'exploitation ont diminué à 98% pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 contre 103% pour la période comparable de 2016. La marge brute d'exploitation a augmenté à 23 million de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 contre une perte de 26 millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2016, représentant respectivement 3% et (3)% du chiffre d'affaires consolidé.

Les dépenses de recherche et de développement ont augmenté à 21 millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 contre 7 millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2016, en raison d'un rattrapage de crédit d'impôt recherche et développement aux Etats-Unis en 2016.

Les dépenses commerciales et de marketing ont diminué de 12% à 41 millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 contre 46 millions de dollars US au cours de la période comparable en 2016, en raison principalement de l'avancement de notre Plan de Transformation.

Les dépenses administratives et générales ont diminué de 6% pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 à 59 millions de dollars US contre 63 millions de dollars US pour la période comparable en 2016 en conséquence de l'avancement du Plan de Transformation malgré une évolution défavorable des taux de change. Exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires consolidé, les dépenses administratives et générales représentent respectivement 6% et 7% du chiffre d'affaires consolidé pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 et 2016.

Les autres charges d'exploitation nettes se sont élevées à 157 millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017. Elles incluaient principalement 161 millions de dollars US de coûts liés à notre Plan de Transformation dont (i) 51 millions de dollars US relatifs au changement de régime de propriété de notre flotte (ii) 81 millions de dollars US d'honoraires liés à la restructuration financière (iii) 12 millions de dollars US liés à la renégociation d'un contrat d'affrètement de navire et (iv) 16 millions de dollars US d'autres charges de restructuration constitués essentiellement de charges de personnel et de frais de fermeture de sites, nets de reprises des provisions.

Les autres charges d'exploitation nettes se sont élevées à 11 millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2016 incluant principalement des coûts de restructuration liés à notre Plan de Transformation (constitués essentiellement de charges de personnel net de reprises de provisions).

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est une perte de 256 millions de dollars US (ou une perte de 95 millions de dollars US hors coûts de restructuration nets de plus-value de cessions d'actifs liés au Plan de Transformation) pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 pour les raisons décrites plus haut, contre une perte de 154 million de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2016 (ou une perte de 143 millions de dollars US hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation).

Le résultat d'exploitation du secteur Acquisition de Données Contractuelles pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 est une perte de 58 millions de dollars US contre une perte de 47 millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2016, principalement due à la faiblesse des prix en Acquisition Marine, malgré la bonne performance opérationnelle de la flotte, à un faible niveau d'activité en Acquisition Terrestre et Multi-Physique, marqué par des processus de décision ralentis de la part de nos clients.

Le résultat d'exploitation du secteur GGR est un produit de 67 millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 contre un produit de 55 millions de dollars US pour la période comparable en 2016.

Le résultat d'exploitation du secteur Equipement pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 est une perte de 45 millions de dollars US, contre une perte de 39 millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2016, en raison des volumes toujours faibles, et en dépit d'importantes réductions de coûts et de la flexibilité de son organisation industrielle.

Le résultat d'exploitation du secteur Ressources Non Opérées est une perte de 191 millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 (ou une perte de 30 millions de dollars US hors coûts de restructuration nets de plus-value de cessions d'actifs liés au Plan de Transformation) contre une perte de 78 millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2016 (ou une perte de 67 millions de dollars US hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation).

Sociétés mises en équivalence

Le résultat des sociétés mises en équivalence est une perte de 11 millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 contre un profit de 3 millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2016 principalement du fait de la contribution négative des JV Seabed Geosolutions et Global Seismic Shipping (GSS).

Résultat avant charges d'intérêts et impôts (« EBIT »)

L'EBIT, tel que présenté en note 4 des états financiers consolidés intermédiaires pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 est une perte de 267 millions de dollars US (ou une perte de 106 millions de dollars US hors coûts de restructuration nets de plus-value de cessions d'actifs liés au Plan de Transformation) pour les raisons décrites plus haut, contre une perte de 151 millions de dollars US pour la période 2016 comparable (ou une perte de 140 millions de dollars US hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation).

L'EBIT du secteur Acquisition de Données Contractuelles pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 est une perte de 64 millions de dollars US contre une perte de 44 millions de dollars US pour la période 2016 comparable.

L'EBIT du secteur GGR pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 est un profit de 67 millions de dollars US contre un profit de 55 millions de dollars US pour la période 2016 comparable.

L'EBIT du secteur Equipement pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 est une perte de 45 millions, contre une perte de 39 millions de dollars US pour la période 2016 comparable.

L'EBIT du secteur Ressources Non Opérées pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 est une perte de 196 millions de dollars US (ou une perte de 36 millions de dollars US hors coûts de restructuration nets de plus-value de cessions d'actifs liés au Plan de Transformation) contre une perte de 78 millions de dollars US pour la période 2016 comparable (ou une perte de 67 millions de dollars US hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation).

(Pour une description plus détaillée des coûts de restructuration de la période, voir la note 5 « Autres produits et charges nets » des états financiers intermédiaires consolidés).

Résultat financier et charges financières

Le coût net de l'endettement financier a augmenté de 27% à 164 millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 contre 130 millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2016.

L'augmentation de 34 millions de dollar US du coût net de l'endettement financier est principalement due à l'accélération de l'amortissement des frais d'émission de la dette. Suite à l'approbation du projet de plan de sauvegarde en France par les comités de créanciers le 28 juillet 2017 et l'approbation du plan du Chapter 11 aux Etats-Unis par les classes de créanciers autorisées à voter fin septembre 2017, nous considérons qu'une grande partie de la dette actuelle sera convertie en capitaux propres ou en nouvelles obligations au début de l'année 2018. De ce fait, nous avons accéléré l'amortissement des frais d'émission. Cet ajustement s'élevait à 21 millions de dollars US au 30 septembre 2017.

Les autres produits et charges financiers pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 sont un produit de 3 millions de dollars US, et étaient nuls pour les neuf mois clos le 30 septembre 2016.

Impôts

La charge d'impôts s'élève à 12 millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 à comparer à une charge de 16 millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2016.

Résultat net

Le résultat net consolidé pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 est une perte de 439 millions de dollars US contre une perte de 297 millions de dollars US pour la période comparable en 2016, résultant de l'ensemble des facteurs présentés ci-avant.

Ressources et besoins financiers

Engagement du processus de restructuration financière

Le 14 juin 2017, une procédure de sauvegarde a été ouverte à l'égard de la société mère du Groupe CGG SA et une procédure de U.S. Chapter 11 a été ouverte de manière simultanée à l'égard de 14 de ses filiales, directes ou indirectes, garantes de la dette sécurisée (facilités de crédit « Revolver U.S. » et « French Revolver » et le prêt à terme B) et / ou des obligations à haut rendement. Dans le cadre de ces procédures légales, les détenteurs de ces dettes et les détenteurs d'obligations convertibles (dont le principal s'élève au total à 2,8 milliards de dollars US en incluant les obligations convertibles) ne peuvent demander aucun remboursement accéléré, ce qui confère au Groupe une protection pour mener à bien ses activités opérationnelles et aux parties prenantes une période limitée pour approuver un plan de restructuration financière.

Pour plus d'information se référer à la note 2 « Evènements significatifs - Engagement du processus de restructuration financière ».

Dette financière

Les ratios d'endettement maximal et de couverture d'intérêts ne s'appliquent pas au 30 septembre 2017 en raison d'une exemption obtenue dans l'accord de « lock-up » signé par certains des prêteurs sécurisés le 13 juin 2017

Pour plus d'information se référer à la note 2 « Evènements significatifs ».

Dans la continuité de notre Rapport Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, il apparaît que le classement de la dette financière en élément courant est le plus approprié selon IAS 1 pour les états financiers autorisés par le Comité d'Audit du 10 novembre 2017 pour publication. Ce reclassement purement comptable ne remet pas en cause l'hypothèse de continuité d'exploitation. Les procédures de sauvegarde et de Chapter 11 ouvertes en France et aux États-Unis ont empêché que ne soit prononcée l'exigibilité anticipée de la dette localisée en France et que des mesures d'exécution forcées ne soient mises en œuvre au titre de la dette située hors de France (voir note 1.3 « continuité d'exploitation »).

Obligations à haut rendement (400 millions de dollars US, 7,75 % Senior Notes, échéance 2017)

Le 24 février 2017, CGG a satisfait et mis un terme à ses engagements au titre de l'*indenture* pour l'intégralité des 8,3 millions de dollars US résiduels de l'emprunt obligataire 7,75% à échéance 2017.

Obligations à haut rendement (650 millions de dollars US, 6, 5 % Senior Notes, échéance 2021)

Le 20 janvier 2017, CGG a conclu plusieurs accords en vue de réduire de manière substantielle les montants dus en vertu des contrats d'affrètement de trois navires d'exploration sismique mis à l'arrêt. Dans le cadre des accords permettant de régler ces montants sans utiliser sa trésorerie, CGG a émis 58,6 millions de dollars US d'obligations 2021 portant intérêts au taux de 6,5% souscrites par les cocontractants aux contrats d'affrètement concernés. Le 13 mars, CGG a conclu un accord en vue de réduire de manière substantielle le montant dû en vertu du contrat d'un navire d'exploration sismique en opération, l'« Oceanic Champion ». Dans le cadre des accords permettant de régler ces montants sans utiliser sa trésorerie, CGG a émis 12,1 millions de dollars US d'obligations 2021 portant intérêts au taux de 6,5% souscrites par le cocontractant du contrat d'affrètement concerné.

Les conséquences de ces accords sont reflétées dans la note 5 « Autres produits et charges » de ce document et dans la note 18 « Engagements au titre d'obligations contractuelles, engagements hors bilan et risques » de notre Rapport Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Crédit Nordique

Le « changement de propriété de la flotte » (voir note 2 « Evénements Significatifs ») a pour conséquence de réduire la dette brute du Groupe de 182,5 millions de dollars US correspondant à l'encours en principal de la facilité de crédit Nordique au 31 mars 2017.

Lignes de crédit

Montant disponible sur les lignes de crédit renouvelable au 30 septembre 2017 :

	Date d'émission	Maturité finale	Montant utilisé
			(En millions de dollars US)
Crédit renouvelable US.....	2013	2018	161,9
Crédit renouvelable France.....	2013	2018	307,3
TOTAL avant frais d'émission.....			469,2

Notre crédit renouvelable US ainsi que notre Crédit Renouvelable France étaient entièrement tirés au 30 septembre 2017.

Flux de trésorerie

Exploitation

L'excédent de trésorerie issue des opérations d'exploitation s'est élevé à 81 millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 (ou un excédent de 156 millions de dollars US hors dépenses de restructuration liées au Plan de Transformation) contre un excédent de 260 millions de dollars US (ou un excédent de 393 millions de dollars US hors dépenses de restructuration liées au Plan de Transformation) pour les neuf mois clos le 30 septembre 2016. Avant variation du besoin en fonds de roulement, le flux de trésorerie affecté aux opérations d'exploitation est un excédent de 130 millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 par rapport à un excédent de 98 millions de dollars US pour la période 2016 comparable.

La variation du besoin en fonds de roulement pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 a eu un impact négatif de 49 millions de dollars US contre un impact positif de 162 millions de dollars US sur la période 2016 comparable. Cet impact est principalement dû à une variation de nos créances clients et comptes rattachés qui a consommé 72 millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017, dû en majeure partie au niveau élevé des ventes multi-clients au deuxième et troisième trimestre 2017, par rapport à un dégageant de 325 millions de dollars US pour la période 2016 comparable.

Investissement

Le flux de trésorerie affecté aux investissements s'est élevé à 185 millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 contre 273 millions de dollars US pour la période 2016 comparable.

Au cours des neuf mois clos le 30 septembre 2017, les investissements industriels, y compris le « lease pool » Sercel et les variations des fournisseurs d'immobilisation, se sont élevés à 28 millions de dollars US (28 millions de dollars US hors variations des fournisseurs d'immobilisation), en baisse de 35% par rapport à la période comparable de 2016. Au cours des neuf mois clos le 30 septembre 2016, les investissements industriels, y compris le « lease pool » Sercel et les variations des fournisseurs d'immobilisation, se sont élevés à 43 millions de dollars US (37 millions de dollars US hors variations des fournisseurs d'immobilisation).

Les coûts de développements capitalisés se sont élevés pour leur part à 22 millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017, contre 26 millions de dollars US pour la période 2016 comparable.

Le Groupe a également investi 162 millions de dollars US dans la bibliothèque d'études multi-clients pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017, principalement en Amérique Latine et en Irlande, contre 242 millions de dollars US pour la période comparable en 2016. Au 30 septembre 2017, la valeur nette comptable de la bibliothèque d'études multi-clients s'élevait à 818 millions de dollars US contre 848 millions de dollars US au 31 décembre 2016.

Financement

Le flux de trésorerie affecté aux opérations de financement s'est élevé à 102 millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 contre 224 millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2016.

Dette financière nette

La dette financière nette au 30 septembre 2017 s'élevait à 2 571 millions de dollars US contre 2 312 millions de dollars US au 31 décembre 2016. Le ratio dette financière nette sur capitaux propres s'élevait à 441% au 30 septembre 2017 contre 206% au 31 décembre 2016.

La dette financière brute comprend les concours bancaires, la part à court terme des dettes financières et les dettes financières à long terme. La dette financière nette correspond à la dette financière brute moins les disponibilités et valeurs mobilières de placement.

La dette financière nette est présentée comme une information complémentaire car certains investisseurs estiment que présenter la dette nette des disponibilités fournit une meilleure appréciation du risque d'endettement financier. Toutefois, d'autres sociétés peuvent présenter leur dette

nette différemment. La dette nette ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit pas être considérée comme une alternative à d'autres mesures de performances présentées en IFRS.

Le tableau suivant présente les différents éléments de la dette nette aux 30 septembre 2017 et 31 décembre 2016 :

En millions de dollars US	30 septembre 2017	31 décembre 2016
Concours bancaires	—	1,6
Part à court terme des dettes financières	2 850,9	2 782,1
Dettes financières à long terme	53,0	66,7
Dette financière brute	2 903,9	2 850,4
Moins disponibilités et valeurs mobilières de placement	(333,2)	(538,8)
Dette financière nette	2 570,7	2 311,6

Pour une description plus détaillée de nos activités de financement, voir la section « Ressources Financières » dans notre Rapport Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

EBIT et EBITDAS (non audité)

L'EBIT est défini comme le résultat d'exploitation plus le résultat des sociétés mise en équivalence. L'EBIT est présenté comme une information complémentaire car c'est un agrégat utilisé par le management pour apprécier la contribution des entités mises en équivalence aux résultats du Groupe.

L'EBITDAS est défini comme le résultat net avant charges financières, impôts, résultat des sociétés mises en équivalence, dépréciations, amortissements nets de ceux capitalisés dans la librairie multi-clients, et coût des paiements en actions aux salariés et dirigeants. Le coût des paiements en actions inclut le coût des stock-options et des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance. L'EBITDAS est présenté comme une information complémentaire car c'est un agrégat utilisé par certains investisseurs pour déterminer les flux liés à l'exploitation et la capacité à rembourser le service de la dette et à financer les investissements nécessaires.

D'autres sociétés peuvent présenter leur EBIT et EBITDAS différemment. L'EBIT et l'EBITDAS ne mesurent pas la performance financière en IFRS et ne doivent pas être considérés comme une alternative aux Flux de trésorerie provenant de l'exploitation, ni à d'autres mesures de liquidité, ni à une alternative au résultat net comme indicateur de notre performance opérationnelle ou d'autres mesures de performance présentées en IFRS.

Le tableau ci-après présente une réconciliation de l'EBITDAS et de l'EBIT avec le résultat net de l'ensemble consolidé provenant du compte de résultat, pour chaque période mentionnée :

En millions de dollars US	neuf mois clos le 30 septembre	
	2017	2016
EBITDAS	77,5	217,1
Amortissements et dépréciations	(139,7)	(199,3)
Amortissements et dépréciations des études multi-clients	(212,5)	(205,1)
Amortissements et dépréciations capitalisés des études multi-clients	19,6	34,2
Coût des paiements en actions	(0,4)	(0,5)
Résultat d'exploitation	(255,5)	(153,6)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(11,2)	2,9
EBIT	(266,7)	(150,7)
Coût de l'endettement financier net	(164,2)	(129,8)
Autres produits (charges) financiers	3,2	(0,4)
Total impôts sur les bénéfices	(11,5)	(15,9)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(439,2)	(296,8)

L'EBIT était une perte de 267 millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017, soit une perte de 106 millions de dollars US hors coûts de restructuration nets de plus-value de cessions d'actifs liés au Plan de Transformation et une perte de 70 millions de dollars US hors segment Ressources Non-Opérées, contre une perte de 151 millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2016, soit une perte de 140 millions de dollars US hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation et une perte de 73 millions de dollars US hors segment Ressources Non-Opérées.

L'EBITDAS était un profit de 78 millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 (8% du chiffre d'affaires consolidé), soit un profit de 238 millions de dollars US hors coûts de restructuration nets de plus-value de cessions d'actifs liés au Plan de Transformation (26% du chiffre d'affaires consolidé) et de 250 millions de dollars US hors secteur Ressources Non-Opérées. Pour la période comparable de 2016, l'EBITDAS était un profit de 217 millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2016 (25% du chiffre d'affaires consolidé), soit un profit de 228 millions de dollars US hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation (26% du chiffre d'affaires consolidé) et de 245 millions de dollars US hors secteur Ressources Non-Opérées.

Le tableau ci-après présente une réconciliation de l'EBITDAS et de l'EBIT avec le résultat net de l'ensemble consolidé provenant du compte de résultat, pour chaque période mentionnée :

En millions de dollars US	3 mois clos le 30 septembre	
	2017	2016
EBITDAS	53,2	93,4
Amortissements et dépréciations.....	(44,1)	(65,6)
Amortissements et dépréciations des études multi-clients	(75,9)	(82,0)
Amortissements et dépréciations capitalisés des études multi-clients	6,7	12,2
Coût des paiements en actions	(0,3)	(0,7)
Résultat d'exploitation	(60,4)	(42,7)
Résultat des sociétés mises en équivalence.....	(11,2)	3,0
EBIT	(71,6)	(39,7)
Coût de l'endettement financier net	(68,7)	(45,2)
Autres produits (charges) financiers	4,3	0,2
Total impôts sur les bénéfices	11,6	(3,2)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(124,4)	(87,9)

L'EBIT était une perte de 72 millions de dollars US pour les trois mois clos le 30 septembre 2017, soit une perte de 35 millions de dollars US hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation et une perte de 28 millions de dollars US hors secteur Ressources Non-Opérées, contre une perte de 40 millions de dollars US pour les trois mois clos le 30 septembre 2016, soit une perte de 36 millions de dollars US hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation et une perte de 19 millions de dollars US hors secteur Ressources Non-Opérées.

L'EBITDAS était un profit de 53 millions de dollars US pour les trois mois clos le 30 septembre 2017 (17% du chiffre d'affaires consolidé), soit un profit de 90 millions de dollars US hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation (28% du chiffre d'affaires consolidé) et de 91 millions de dollars US hors secteur Ressources Non-Opérées. Pour la période comparable de 2016, l'EBITDAS était un profit de 93 millions de dollars US pour les trois mois clos le 30 septembre 2016 (35% du chiffre d'affaires consolidé), soit un profit de 97 millions de dollars US hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation (37% du chiffre d'affaires consolidé) et de 100 millions de dollars US hors secteur Ressources Non-Opérées.

Le tableau ci-après présente l'EBITDAS par secteur :

En millions de dollars US	9 mois clos le 30 septembre											
	2017						2016					
	Acquisition de Données Contractuelles	Ressources Non Opérées	GGR	Equipement	Eliminations et Autres	Total Consolidé	Acquisition de Données Contractuelles	Ressources Non Opérées	GGR	Equipement	Eliminations et Autres	Total Consolidé
EBITDAS	(21,0)	(172,3)	321,5	(22,5)	(28,2)	77,5	(2,7)	(28,1)	304,6	(11,7)	(45,0)	217,1

En millions de dollars US	3 mois clos le 30 septembre											
	2017						2016					
	Acquisition de Données Contractuelles	Ressources Non Opérées	GGR	Equipement	Eliminations et Autres	Total Consolidé	Acquisition de Données Contractuelles	Ressources Non Opérées	GGR	Equipement	Eliminations et Autres	Total Consolidé
EBITDAS	5,1	(37,9)	102,0	(8,3)	(7,7)	53,2	1,8	(6,2)	116,0	(1,2)	(17,0)	93,4

Pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017, l'EBITDAS du secteur Ressources Non Opérées comprend (161) millions de dollars US de dépenses de restructuration nets de plus-value de cessions d'actifs liés au Plan de Transformation. Pour la période 2016 comparable, l'EBITDAS du secteur Ressources Non Opérées comprenait (11) millions de dollars US de dépenses de restructuration liées au Plan de Transformation.

Le tableau ci-après présente une réconciliation de l'EBITDAS avec les flux de trésorerie provenant de l'exploitation du tableau de financement, pour chaque période mentionnée :

En millions de dollars US

	Au 30 septembre	
	2017	2016
EBITDAS	77,5	217,1
Autres produits (charges) financiers	3,2	(0,4)
Augmentation (diminution) des provisions	(18,7)	(119,7)
(Plus) ou moins-values de cessions d'actif	(28,0)	1,2
Dividendes reçus	2,0	13,0
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie	52,7	(0,4)
Impôt décaissé	41,6	(12,9)
(Augmentation) diminution des clients et comptes rattachés	(71,7)	325,1
(Augmentation) diminution des stocks et travaux en cours	4,2	29,7
(Augmentation) diminution des autres actifs circulants	(28,6)	(24,8)
Augmentation (diminution) des fournisseurs et comptes rattachés	2,8	(100,0)
Augmentation (diminution) des autres passifs circulants	43,9	(58,9)
Impact du change sur les actifs et passifs financiers	-	(9,0)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	80,9	260,0

Obligations contractuelles (non audité)

Le tableau suivant présente pour les exercices à venir les paiements futurs relatifs aux obligations et engagements contractuels au 30 septembre 2017 :

En millions de dollars US	Paiements dus par période				
	Moins d'un an	2-3 ans	4-5 ans	Après 5 ans	Total
Dettes financières.....	478,6	1 256,7	1 157,8	-	2 893,1
Autres obligations à long terme (intérêts)	124,3	237,1	92,1	-	453,5
Total Obligations liées à des dettes financières^(a)	602,9	1 493,8	1 249,9	-	3 346,6
Obligations issues des crédits-baux (non actualisés)	8,1	15,4	13,5	-	37,0
Obligations issues des locations simples	120,6	166,4	134,1	255,1	676,2
- Contrat d'affrètement coque-nue des navires ^(a)	68,3	106,9	91,5	205,3	472,0
- Autres obligations issues des locations simples	52,3	59,5	42,6	49,8	204,2
Total Obligations contractuelles^(b)	731,6	1 675,6	1 397,5	255,1	4 059,8

Note : pour la compréhension du tableau ci-dessus, les différentes composantes de dettes financières sont présentées avec leurs échéances normales, quand bien même ces dettes - hormis les contrats de crédit-bail - sont intégralement présentées dans les éléments courants du fait de l'application d'IAS 1.

(a) Au 30 septembre 2017, le montant des engagements hors bilan correspondant aux chartes coques-nue s'élève à 472,0 millions de dollars US. Ce montant inclut 403,9 millions de dollars US liés aux bateaux opérés via GSS (voir note 2 « Evénements significatifs »), 15,4 millions de dollars US liés aux navires inclus dans le plan de réduction de la flotte et 52,7 millions de dollars US liés aux autres navires opérés par le Groupe.

(b) Les paiements en devises sont convertis en dollar US au taux de change du 30 septembre 2017.

PARTIE 3: CONTROLES ET PROCEDURES

Il n'y a eu aucun changement dans notre contrôle interne sur le reporting financier durant la période couverte par ce rapport qui aurait affecté matériellement ou qui pourrait affecter matériellement notre contrôle interne sur le reporting financier.

6.1.5.4. Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés intermédiaires résumés

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés intermédiaires résumés du 1er janvier au 30 septembre 2017

Au Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CGG S.A. et en réponse à votre demande dans le cadre du plan de restructuration financière, nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la société CGG S.A., relatifs à la période du 1er janvier au 30 septembre 2017, tels que joints au présent rapport.

Les informations relatives à la période du 1er janvier au 30 septembre 2016 présentées à titre comparatif n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis par la Direction de CGG S.A. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes consolidés intermédiaires résumés, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3 « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés qui précise que la liquidité du Groupe au 30 septembre 2017 ne permet pas de financer toutes les opérations du Groupe au moins jusqu'au 30 septembre 2018 et que la capacité du Groupe à assurer sa continuité d'exploitation dépend essentiellement de la mise en œuvre effective et dans les temps du plan de restructuration financière présenté aux actionnaires lors de l'assemblée générale mixte du 31 octobre 2017, qui n'a pu délibérer en sa forme extraordinaire en l'absence d'un quorum suffisant. Une assemblée générale extraordinaire a été convoquée en seconde convocation le 13 novembre 2017. A la lumière des mérites du plan de restructuration proposé aux parties prenantes, la direction de CGG S.A. estime que la mise en œuvre du plan de restructuration est une hypothèse raisonnable et donc que la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés suivant le principe de continuité d'exploitation est une hypothèse appropriée.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 12 novembre 2017

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Luc Barlet

Nicolas Pfeuty

Le contenu du présent paragraphe figurant dans la Première Actualisation du Document de Référence est complété par le communiqué de presse suivant relatif aux résultats de CGG du 3^{ème} trimestre.



CGG annonce ses résultats du 3^{ème} Trimestre 2017

EBITDA trimestriel soutenu par de solides ventes multi-clients

Chiffre d'Affaires de \$320m

- GGR : ventes multi-clients solides soutenues par les attributions de licences au Brésil
- Equipement : persistance de faibles volumes
- Acquisition de données contractuelles : bonne performance opérationnelle dans des conditions de marché très difficiles

EBITDAs¹ de \$90m

Résultat Opérationnel Groupe¹ de \$(24)m

Investissements multi-clients de \$54m, préfinancement de 131%

Autres investissements de \$13m et Cash-Flow Libre¹ de \$(11)m

Résultat net de \$(124)m

Résultats sur 9 mois en ligne avec les perspectives 2017

Chiffre d'Affaires de \$919m, en hausse de 6% d'une année sur l'autre

EBITDAs¹ de \$238m, en hausse de 4% d'une année sur l'autre

Résultat Opérationnel Groupe¹ de \$(95)m, en hausse de 34% d'une année sur l'autre

Investissements multi-clients de \$162m, préfinancement de 121%

Autres investissements de \$50m et Cash-Flow Libre¹ de \$(109)m

Dettes nettes en hausse à \$2 571m à fin septembre et liquidité de \$333m

Résultat net de \$(439)m

Plan de restructuration financière

- Le 28 juillet, approbation du projet de plan de sauvegarde par le comité des établissements de crédit et assimilés et par l'assemblée générale des obligataires
- Fin septembre, annonce de l'acceptation du plan de Chapter 11 par les classes de créanciers concernées aux Etats Unis
- Le 13 novembre, l'assemblée générale extraordinaire sur 2^{nde} convocation doit statuer sur les résolutions nécessaires à la mise en œuvre du plan de restructuration financière
- Le 20 novembre, le plan de sauvegarde et le recours déposé par certains porteurs d'obligations convertibles seront examinés par le tribunal de commerce de Paris
- Sous réserve notamment de l'approbation de l'AGE et de l'arrêté du plan par le tribunal de commerce de Paris, le plan de restructuration devrait être mis en œuvre au T1 2018

¹Chiffres avant charges non-récurrentes (CNR) liées au Plan de Transformation et dépréciations de la librairie de données

PARIS, France – 13 novembre 2017 – CGG (ISIN: FR0013181864 – NYSE: CGG), **leader mondial dans les Géosciences**, annonce aujourd'hui ses résultats consolidés, non-audités, du T3 2017.

Jean-Georges Malcor, Directeur Général de CGG, a déclaré :

« Dans un marché des géosciences toujours difficile, la forte mobilisation des équipes, la performance opérationnelle dans nos différentes activités et le bon positionnement stratégique

de notre bibliothèque de données multi-clients ont permis d'atteindre un chiffre d'affaires de 320 millions de dollars et un EBITDAs de 90 millions de dollars ce trimestre.

Sur les neufs premiers mois, le chiffre d'affaires du Groupe est en croissance de 6% à 919 millions de dollars d'une année sur l'autre, malgré des ventes d'équipements qui restent encore très faibles. Nous réitérons donc notre vision 2017 pour le Groupe, avec un niveau d'EBITDAs très similaire à celui de 2016, mais avec néanmoins une génération de cash en retrait.

En parallèle, notre processus de restructuration financière entamé en début d'année a progressé ces derniers mois, avec notamment le vote favorable du comité des établissements de crédit et de l'assemblée générale des obligataires en France sur le projet de plan de sauvegarde obtenu le 28 juillet et la confirmation par le tribunal américain du plan de Chapter 11 par décision du 16 octobre.

La prochaine étape décisive pour la pérennité de CGG est l'approbation des résolutions nécessaires à la mise en œuvre du plan de restructuration financière par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue ce jour sur seconde convocation.

La mise en place de ce plan se traduirait par une réduction de plus de deux milliards de dollars de dette nette et conduirait à doter la Société des liquidités nécessaires pour accompagner son retournement, tout en permettant aux actionnaires d'y être associés. »

Événement post-clôture

- Le 13 octobre 2017, un prospectus relatif à certaines opérations d'émission prévues par le projet de plan de sauvegarde et le plan de Chapter 11 dans le cadre du plan de restructuration financière de CGG a été mis à disposition du public (visa AMF n°17-551). Le prospectus est composé du document de référence de la société CGG, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 1er mai 2017, de l'actualisation du document de référence de la Société, déposée auprès de l'AMF le 13 octobre 2017, de la note d'opération (incluant le résumé du prospectus) en date du 13 octobre 2017, et du résumé du prospectus
- Le 16 octobre 2017, le tribunal américain compétent a confirmé le plan de Chapter 11
- Le 17 octobre 2017, une Note Complémentaire a été mise à disposition du public. Cette note décrit l'engagement de Bpifrance Participations de voter en faveur des résolutions nécessaires à la mise en œuvre du plan de restructuration financière ainsi que les engagements pris dans ce contexte par CGG et certains de ses créanciers dans le cadre de la procédure de sauvegarde. Par ailleurs, cette note mentionne la décision favorable du tribunal américain du 16 octobre 2017
- Le 31 octobre 2017, l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue a réuni un quorum de 22,48% du capital, qui a permis de délibérer sur la partie ordinaire de l'ordre du jour, à savoir principalement l'approbation des comptes 2016. En revanche, ce quorum n'a pas permis à l'assemblée de délibérer sur les résolutions nécessaires à la mise en œuvre du plan de restructuration financière. En effet, le quorum requis pour l'assemblée générale extraordinaire sur première convocation est de 25% du capital, et de 20% sur seconde convocation
- Dès lors, CGG, les créanciers qui soutiennent le plan de restructuration proposé et DNCA ont accepté de maintenir leurs engagements, sous réserve que l'assemblée générale se tienne au plus tard le 17 novembre 2017. En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire a été convoquée sur seconde convocation, le 13 novembre 2017, à l'effet de statuer sur les résolutions nécessaires à la mise en œuvre du plan de restructuration financière. Bpifrance Participations (environ 9,35% du capital et 10,9% des droits de vote) et DNCA (environ 7,9% du capital et 7,8% des droits de vote) se sont engagés à voter en faveur de ces résolutions

Chiffres clés du 3^{ème} trimestre 2017

Avant charges non-récurrentes (CNR)

En million \$	Troisième Trimestre 2016	Deuxième Trimestre 2017	Troisième Trimestre 2017
Chiffre d'Affaires	264,0	349,8	320,1
EBITDAs	97,2	120,0	89,6
<i>Taux de marge d'EBITDAs</i>	36,8%	34,3%	28,0%
EBITDAs hors Ressources non-opérées	99,6	122,0	91,1
Résultat Opérationnel	(38,9)	(3,5)	(24,0)
<i>Taux de marge opérationnelle</i>	(14,7)%	(1,0)%	(7,5)%
Résultat opérationnel hors Ressources non-opérées	(21,5)	1,8	(19,6)
Mises en équivalence	3,0	(2,5)	(11,2)
Frais financiers nets	(45,0)	(48,2)	(64,4)
Impôts	(3,2)	(20,8)	11,6
Charges non-récurrentes (CNR)	(3,8)	(94,7)	(36,4)
Résultat Net	(87,9)	(169,7)	(124,4)
Cash-Flow Opérationnel avant CNR	21,6	52,2	69,2
Cash-Flow Opérationnel après CNR	(23,4)	(2,1)	93,8
Cash-Flow Libre avant CNR	(105,3)	(23,9)	(10,9)
Cash-Flow Libre après CNR	(150,3)	(78,2)	13,7
Dettes nettes	2 304,0	2 497,0	2 570,7
Capitaux Employés	3 719,3	3 273,5	3 190,3

Chiffres clés des neuf premiers mois de l'année 2017

Avant charges non-récurrentes (CNR)

En million \$	Fin septembre 2016	Fin septembre 2017
Chiffre d'Affaires	867,2	919,3
EBITDAs	228,1	238,3
<i>Taux de marge d'EBITDAs</i>	26,3%	25,9%
EBITDAs hors Ressources non-opérées	245,2	249,8
Résultat Opérationnel	(142,6)	(94,7)
<i>Taux de marge opérationnelle</i>	(16,4)%	(10,3)%
Résultat opérationnel hors Ressources non-opérées	(76,0)	(64,7)
Mises en équivalence	2,9	(11,2)
Frais financiers nets	(130,2)	(161,0)
Impôts	(15,9)	(11,5)
Charges non-récurrentes (CNR)	(11,0)	(160,8)
Résultat Net	(296,8)	(439,2)
Cash-Flow Opérationnel avant CNR	393,3	155,8
Cash-Flow Opérationnel après CNR	260,0	80,9
Cash-Flow Libre avant CNR	(8,7)	(109,1)
Cash-Flow Libre après CNR	(142,0)	(184,0)
Dettes nettes	2 304,0	2 570,7
Capitaux Employés	3 719,3	3 190,3

Continuité d'exploitation

Le 14 juin 2017, une procédure de sauvegarde a été ouverte à l'égard de la société mère du Groupe CGG et une procédure américaine de Chapter 11 a été ouverte de manière simultanée à l'égard de 14 de ses filiales, directes ou indirectes, garantes de la dette sécurisée (facilités de crédit « Revolver U.S. » et « French Revolver » et le prêt à terme B) et / ou des obligations à haut rendement. Dans le cadre de ces procédures judiciaires, les détenteurs de ces dettes et les détenteurs d'obligations convertibles (dont le principal s'élève au total à 2,8 milliards de dollars US en incluant les obligations convertibles) ne peuvent demander l'exigibilité anticipée des dettes, ce qui confère au Groupe une protection pour mener à bien ses activités opérationnelles et aux parties prenantes une période limitée pour approuver un plan de restructuration financière.

Les principales caractéristiques du plan de restructuration financière proposé ont été présentées préalablement à l'ouverture des procédures judiciaires susmentionnées le 14 juin 2017:

- Conversion complète de la dette non sécurisée (Obligations à haut rendement et obligations convertibles) en capitaux propres;
- Échange de la dette sécurisée (facilités de crédit Revolver U.S. et French Revolver et prêt à terme B) contre de nouvelles obligations sécurisées à haut rendement avec une maturité de 5 ans;
- Levée jusqu'à 500 millions de dollars de nouvelles liquidités via une augmentation de capital de 125 millions de dollars et via une émission de 375 millions de dollars de nouvelles obligations à haut rendement (avec bons de souscription d'actions) d'une maturité de 6 ans.

Au 10 novembre 2017, le Groupe fait face à des incertitudes significatives qui peuvent soulever un doute important sur sa capacité à poursuivre ses activités. Même sous la protection des procédures judiciaires mentionnées ci-dessus, et malgré la mise en œuvre réussie lors du premier semestre 2017 de toutes les actions spécifiques prévues concernant les charges liées aux contrats d'affrètement des navires, le changement de propriété de la flotte et l'affacturage d'un contrat majeur, la liquidité du groupe à fin septembre 2017 s'élevant à 333 millions de dollars US ne permet pas de financer toutes les opérations du Groupe au moins jusqu'au 30 septembre 2018.

La capacité du Groupe à assurer sa continuité d'exploitation dépend essentiellement de la mise en œuvre effective et dans les temps du plan de restructuration proposé, en particulier la levée de 500 millions de dollars US de nouvelles liquidités au début de l'année 2018. Si les actionnaires ou le tribunal français ne parviennent pas à approuver le plan de restructuration proposé et / ou si le calendrier de mise en œuvre de ce plan de restructuration n'est pas respecté, la liquidité du groupe diminuerait, selon les prévisions de trésorerie du Groupe, au-dessous du niveau requis permettant la mise en œuvre des opérations dès le premier trimestre 2018. Si les nouvelles liquidités de 500 millions de dollars US sont levées au premier trimestre 2018, et conformément au plan de restructuration proposé, la liquidité du Groupe serait suffisante pour financer les activités en cours du Groupe au moins jusqu'au 30 septembre 2018.

Suite au placement privé des engagements de souscription des nouvelles obligations à haut rendement (avec bons de souscription d'actions) de 375 millions de dollars US réalisé avec succès au début du mois de juillet, le plan de restructuration proposé est maintenant soutenu par la majorité des créanciers nécessaire grâce aux accords de « lock-up » qui ont été signés. Le plan de restructuration financière a été adopté (i) le 28 juillet 2017 par le comité des établissements de crédit et assimilés à l'unanimité, et par l'assemblée générale des obligataires (à une majorité de 93,5% des votes exprimés) dans le cadre de la procédure de sauvegarde et (ii) fin septembre 2017, par les classes de créanciers concernés par le plan du Chapter 11. L'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 31 octobre 2017 n'a pas réuni un quorum suffisant (22,48% contre 25% requis sur première convocation) et n'a donc pas permis à l'assemblée de délibérer sur les résolutions nécessaires à la mise en œuvre du plan de restructuration financière. En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire a été convoquée sur seconde convocation, le 13 novembre 2017 avec un quorum requis plus faible (20%). Bpifrance Participations (environ 9,35 % du capital et 10,9 % des droits de vote) et DNCA (environ 7,9 % du capital et 7,8% des droits de vote) se sont engagés à voter en faveur de ces résolutions. Sur cette base, et à la lumière des termes du plan de restructuration proposé pour l'ensemble des parties prenantes du Groupe, la Société estime que la mise en œuvre du plan de restructuration au premier trimestre de 2018 est une hypothèse raisonnable.

Après avoir examiné avec le plus grand soin les éléments décrits ci-dessus, le Groupe, a conclu, le 10 novembre 2017, que la préparation des états financiers consolidés du 30 septembre 2017 suivant le principe de continuité d'exploitation est une hypothèse appropriée.

Résultats du troisième trimestre 2017 par segment opérationnel et avant charges non-récurrentes

Géologie, Géophysique & Réservoir (GGR)

GGR	Troisième Trimestre 2016	Deuxième Trimestre 2017	Troisième Trimestre 2017	Variation d'une année sur l'autre	Variation d'un trimestre à l'autre
En million \$					
Chiffre d'Affaires total GGR	193,4	220,7	185,9	(4)%	(16)%
Multi-Clients	99,0	132,7	105,5	7%	(20)%
<i>Préfinancements</i>	88,8	73,3	70,1	(21)%	(4)%
<i>Après-ventes</i>	10,2	59,4	35,4	247%	(40)%
Imagerie & Réservoir (SIR)	94,4	88,0	80,4	(15)%	(9)%
EBITDAs	116,0	139,3	102,0	(12)%	(27)%
<i>Taux de marge</i>	60,0%	63,1%	54,9%	(510) bps	(820) bps
Résultat Opérationnel	18,7	37,3	11,8	(37)%	(68)%
<i>Taux de marge</i>	9,7%	16,9%	6,3%	(340) bps	NA
Mise en Equivalence	0	0	(0,2)	NA	NA
Capitaux Employés (en milliard \$)	2,3	2,3	2,2	NA	NA

Le chiffre d'affaires total de GGR est de \$186 millions, en baisse de 4% d'une année sur l'autre et de 16% en séquentiel.

- Le chiffre d'affaires en données **multi-clients** est de \$106 millions, en hausse de 7% d'une année sur l'autre et en baisse de 20% en séquentiel. Ce trimestre, la flotte a été dédiée à 33% à des programmes multi-clients contre 71% au T3 2016 et 48% au T2 2017. Les ventes multi-clients ont été les plus fortes au Brésil et aux Etats Unis.
 - *Les préfinancements* sont de \$70 millions, en baisse de 21% d'une année sur l'autre et en baisse de 4% en séquentiel. Les investissements cash multi-clients se sont élevés à \$54 millions, en baisse de 32% d'une année sur l'autre et de 11% en séquentiel. Le taux de préfinancement cash s'établit à 131%, contre 112% au T3 2016.
 - *Les après-ventes* sont de \$35 millions, en hausse de 247% d'une année sur l'autre et en baisse de 40% en séquentiel.
- Le chiffre d'affaires en **Traitement, Imagerie & Réservoir (SIR)** est de \$80 millions, en baisse de 15% d'une année sur l'autre et de 9% en séquentiel. Les activités de Réservoir ont été touchées par les faibles dépenses d'investissements de nos clients.

L'EBITDAs de GGR est de \$102 millions, soit un taux de marge de 54,9%.

Le Résultat Opérationnel de GGR s'élève à \$12 millions, soit un taux de marge de 6,3%. Le taux d'amortissement des études multi-clients s'est élevé sur le trimestre à 72%. La valeur nette comptable de la librairie de données multi-clients s'établit à \$818 millions à fin septembre 2017, à 90% marine et 10% terrestre.

Les capitaux employés de GGR sont en légère baisse à \$2,2 milliards à fin septembre 2017.

Équipement

Équipement	Troisième Trimestre 2016	Deuxième Trimestre 2017	Troisième Trimestre 2017	Variation d'une année sur l'autre	Variation d'un trimestre à l'autre
En million \$					
Chiffre d'Affaires	53,5	53,0	39,8	(26)%	(25)%
<i>Chiffre d'Affaires Externe</i>	<i>33,7</i>	<i>47,8</i>	<i>36,2</i>	<i>7%</i>	<i>(24)%</i>
<i>Chiffre d'Affaires Interne</i>	<i>19,8</i>	<i>5,2</i>	<i>3,6</i>	<i>(82)%</i>	<i>(31)%</i>
EBITDAs	(1,2)	(5,5)	(8,3)	(592)%	(51)%
<i>Taux de marge</i>	<i>(2,2)%</i>	<i>(10,4)%</i>	<i>(20,9)%</i>	<i>NA</i>	<i>NA</i>
Résultat Opérationnel	(9,9)	(12,6)	(15,8)	(60)%	(25)%
<i>Taux de marge</i>	<i>(18,5)%</i>	<i>(23,8)%</i>	<i>(39,7)%</i>	<i>NA</i>	<i>NA</i>
Capitaux Employés (en milliard \$)	0,7	0,6	0,6	<i>NA</i>	<i>NA</i>

Le chiffre d'affaires total de l'**Équipement** est de \$40 millions, en baisse de 26% d'une année sur l'autre et de 25% en séquentiel. Cette baisse s'explique par des ventes internes plus faibles, à \$4 millions en 2017 contre \$20 millions au T3 2016. Les ventes externes se sont élevées à \$36 millions, en hausse de 7% d'une année sur l'autre et en baisse de 24% en séquentiel. Les ventes d'équipements sismiques marines et terrestres restent toutes deux impactées par un faible niveau de demande ce trimestre.

Les ventes d'équipements terrestres ont représenté 63% des ventes totales, comparé à 48% au troisième trimestre 2016, avec un renforcement dans les systèmes d'extraction artificielle.

Les ventes d'équipements marines ont représenté 37% des ventes totales, comparé à 52% au troisième trimestre 2016, incluant notamment des ventes de sections Sentinel.

L'EBITDAs de l'**Équipement** atteint \$(8) millions, soit un taux de marge de (20,9)%.

Le résultat opérationnel de l'**Équipement** est de \$(16) millions, soit un taux de marge de (39,7)%.

Les capitaux employés de l'**Équipement** sont stables à \$0,6 milliard à fin septembre 2017.

Acquisition de Données Contractuelles

Acquisition de Données Contractuelles	Troisième Trimestre 2016	Deuxième Trimestre 2017	Troisième Trimestre 2017	Variation d'une année sur l'autre	Variation d'un trimestre à l'autre
En million \$					
Chiffre d'Affaires	38,2	82,0	98,7	158%	20%
<i>Chiffre d'Affaires Externe</i>	36,9	81,3	98,0	166%	21%
<i>Chiffre d'Affaires Interne</i>	1,3	0,7	0,7	(46)%	0%
<i>Total Acquisition Marine</i>	17,5	60,9	71,1	306%	17%
<i>Total Acquisition Terrestre & Multi-Physiques</i>	20,7	21,1	27,6	33%	31%
EBITDAs	1,8	(0,9)	5,1	183%	667%
<i>Taux de marge</i>	4,7%	(1,1)%	5,2%	50 bps	630 bps
Résultat Opérationnel	(12,9)	(12,7)	(7,1)	45%	44%
<i>Taux de marge</i>	(33,8)%	(15,5)%	(7,2)%	NA	830 bps
Mise en Equivalence	3,0	0,3	(8,2)	(373)%	NA
Capitaux Employés (en milliard \$)	0,5	0,4	0,4	NA	NA

Le chiffre d'affaires total de l'Acquisition de données contractuelles est de \$99 millions, en hausse de 158% d'une année sur l'autre et de 20% en séquentiel.

- Le chiffre d'affaires en **Acquisition de données contractuelles Marine** est de \$71 millions, en hausse de 306% d'une année sur l'autre et de 17% en séquentiel. Le taux de disponibilité des navires est de 99%, contre 94% au troisième trimestre 2016 et 100% au deuxième trimestre 2017. Le taux de production des navires s'établit à 96%, contre 93% au troisième trimestre 2016 et 98% au deuxième trimestre 2017

La progression du chiffre d'affaires s'explique principalement par une plus grande allocation de la flotte aux études contractuelles, à 67% au T3 2017 contre 29% au T3 2016, ainsi que par la forte performance opérationnelle (taux de disponibilité et taux de production de la flotte élevés)

- Le chiffre d'affaires en **Acquisition de données contractuelles Terrestre et Multi-Physiques** est de \$28 millions, en hausse de 33% d'une année sur l'autre et de 31% en séquentiel. Le niveau d'activité des acquisitions terrestres est en progression. Les activités aéroportées (Airborne) commencent à percevoir une amélioration du marché minier

L'EBITDAs de l'Acquisition de données contractuelles s'élève à \$5 millions, soit un taux de marge de 5,2%.

Le Résultat Opérationnel de l'Acquisition de données contractuelles est de \$(7) millions, soit un taux de marge de (7,2)%, du fait de marchés contractuels qui restent toujours très concurrentiels. La très bonne productivité de la flotte et l'impact positif de Global Seismic Shipping permettent de réduire les coûts et de compenser partiellement l'environnement de marché actuel.

Les capitaux employés de l'Acquisition de données contractuelles sont stables à \$0,4 milliard à fin septembre 2017.

Ressources Non-Opérées

Ressources Non-Opérées	Troisième Trimestre 2016	Deuxième Trimestre 2017	Troisième Trimestre 2017	Variation d'une année sur l'autre	Variation d'un trimestre à l'autre
En million \$					
EBITDAs	(2,4)	(2,0)	(1,5)	38%	25%
Résultat Opérationnel	(17,4)	(5,3)	(4,4)	75%	17%
Mise en Equivalence	0	(2,8)	(2,8)	NA	NA
Capitaux Employés (en milliard \$)	0,2	0	0	NA	NA

Le
seg
me
nt
des
Res

sources non-opérées englobe, pour l'EBITDAs et le Résultat Opérationnel, les coûts des actifs non-utilisés.

L'EBITDAs des **Ressources non-opérées** est de \$(2) millions.

Le Résultat Opérationnel des **Ressources non-opérées** s'élève à \$(4) millions. L'amortissement des streamers non-utilisés impacte négativement la contribution de ce segment.

Les mises en équivalence incluent désormais la JV Global Seismic Shipping (GSS) que nous détenons à parité avec Eidesvik. Sept navires ont été transférés à GSS au T1 2017, dont quatre navires mis à l'arrêt.

Les capitaux employés des **Ressources non-opérées** sont nuls à fin septembre 2017.

Résultats financiers du troisième trimestre 2017

Le Chiffre d'affaires du Groupe est de \$320 millions, en hausse de 21% d'une année sur l'autre et en baisse de 8% en séquentiel. Les contributions respectives des segments du Groupe ont été de 58% pour GGR, de 11% pour l'Équipement et de 31% pour l'Acquisition de données contractuelles.

L'EBITDAs du Groupe est de \$90 millions, soit un taux de marge de 28,0%, et de \$53 millions après \$(36) millions de charges non-récurrentes (CNR) liées au Plan de Transformation. Hors Ressources Non-Opérées, pour représenter la seule performance des segments actifs, l'EBITDAs du Groupe est de \$91 millions.

Le Résultat Opérationnel du Groupe est de \$(24) millions, soit un taux de marge de (7,5)%, et de \$(60) millions après \$(36) millions de CNR. Hors Ressources Non-Opérées, pour représenter la seule performance des segments actifs, le résultat opérationnel du Groupe est de \$(20) millions.

Le résultat des sociétés mises en équivalence est de \$(11) millions et s'explique principalement par la contribution négative des JV Global Seismic Shipping (GSS) et Seabed Geosolutions ce trimestre.

Les **Charges Non-Récurrentes** s'élèvent à \$36 millions, principalement liées à la restructuration financière.

Les Charges financières nettes s'élèvent à \$64 millions :

- Le coût de la dette s'élève à \$69 millions, dont \$21 millions d'amortissement accéléré des frais d'émissions d'emprunts historiques. Le montant total d'intérêts payés au cours du trimestre atteint \$15 millions
- Les autres éléments financiers représentent une contribution positive de \$4 millions

Les Impôts constituent un produit de \$12 millions.

Le Résultat Net est une perte de \$(124) millions après CNR.

Après prise en compte des intérêts minoritaires, **le Résultat Net part du Groupe** est une perte de \$(125) millions/ €(106) millions correspondant à un résultat net négatif par action de \$(5,64)/ €(4,77).

Cash-Flow

Le cash-flow dégagé par les opérations s'établit à \$69 millions comparé à \$22 millions au troisième trimestre 2016. Après CNR cash, le cash-flow dégagé par les opérations s'établit à \$94 millions.

Les investissements du Groupe sont de \$66 millions, en baisse de 35% d'une année sur l'autre et de 15% en séquentiel :

- **Les investissements industriels** s'élèvent à \$5 millions, en baisse de 69% d'une année sur l'autre et de 52% en séquentiel
- **Les investissements en recherche et développement** s'élèvent à \$8 millions, stables d'une année sur l'autre et en baisse de 7% en séquentiel
- **Les investissements cash multi-clients** s'élèvent à \$54 millions, en baisse de 32% d'une année sur l'autre et de 11% en séquentiel

Après paiement des charges d'intérêts et des investissements, et hors CNR cash, le **cash-flow libre** est de \$(11) millions ce trimestre contre \$(105) millions au troisième trimestre 2016. Après CNR cash, le cash-flow libre est de \$14 millions. L'impact positif s'explique principalement par le remboursement accéléré de \$40 millions de crédits d'impôts en France, qui a été déclenché par le régime de sauvegarde.

Comparaison du troisième trimestre 2017 avec le troisième trimestre 2016 et le deuxième trimestre 2017

Compte de résultat consolidé	Troisième Trimestre 2016	Deuxième Trimestre 2017	Troisième Trimestre 2017	Variation d'une année sur l'autre	Variation d'un trimestre à l'autre
En Million \$					
<i>Taux de Change euro/dollar</i>	1,11	1,09	1,17	NA	NA
Chiffre d'Affaires	264,0	349,8	320,1	21%	(8)%
GGR	193,4	220,7	185,9	(4)%	(16)%
Equipement	53,5	53,0	39,8	(26)%	(25)%
Acquisition de données contractuelles	38,2	82,0	98,7	158%	20%
<i>Eliminations</i>	(21,1)	(5,9)	(4,3)	(80)%	(27)%
Marge brute	(5,9)	32,5	17,4	395%	(46)%
EBITDAs avant CNR	97,2	120,0	89,6	(8)%	(25)%
GGR	116,0	139,3	102,0	(12)%	(27)%
<i>Equipement</i>	(1,2)	(5,5)	(8,3)	(592)%	(51)%
<i>Acquisition de données contractuelles</i>	1,8	(0,9)	5,1	183%	667%
<i>Ressources non-opérées</i>	(2,4)	(2,0)	(1,5)	38%	25%
<i>Coûts Corporate</i>	(8,8)	(8,3)	(7,6)	(14)%	(8)%
<i>Eliminations</i>	(8,2)	(2,6)	(0,1)	(99)%	(96)%
<i>CNR hors dépréciations</i>	(3,8)	(94,7)	(36,4)	858%	(62)%
Résultat opérationnel avant CNR*	(38,9)	(3,5)	(24,0)	38%	(586)%
GGR*	18,7	37,3	11,8	(37)%	(68)%
Equipement	(9,9)	(12,6)	(15,8)	(60)%	(25)%
Acquisition de données contractuelles	(12,9)	(12,7)	(7,1)	45%	44%
<i>Ressources non-opérées</i>	(17,4)	(5,3)	(4,4)	75%	17%
<i>Coûts Corporate</i>	(8,8)	(8,3)	(7,6)	(14)%	(8)%
<i>Eliminations</i>	(8,6)	(1,9)	(0,9)	(90)%	(53)%
CNR*	(3,8)	(94,7)	(36,4)	858%	(62)%
Résultat opérationnel après CNR	(42,7)	(98,2)	(60,4)	(41)%	38%
Frais financiers nets	(45,0)	(48,2)	(64,4)	43%	34%
Impôts	(3,2)	(20,8)	11,6	(463)%	(156)%
Mises en équivalence	3,0	(2,5)	(11,2)	(473)%	(348)%
Résultat Net	(87,9)	(169,7)	(124,4)	(42)%	27%
Résultat Net part du Groupe	(87,4)	(169,2)	(124,7)	(43)%	26%
Résultat net par action en \$	(3,95)	(7,64)	(5,64)	NA	NA
Résultat net par action en €	(3,55)	(7,00)	(4,77)	NA	NA

Tableau de flux de trésorerie	Troisième Trimestre 2016	Deuxième Trimestre 2017	Troisième Trimestre 2017	Variation d'une année sur l'autre	Variation d'un trimestre à l'autre
En Million \$					
EBITDAs avant CNR	97,2	120,0	89,6	(8)%	(25)%
Impôts & taxes payés	(5,1)	4,9	(0,2)	(96)%	(104)%
Variation de BFR	(71,7)	(57,4)	(4,8)	93%	92%
Autres éléments	1,2	(15,3)	(15,4)	NA	(1)%
Cash-flow dégagé par les opérations	21,6	52,2	69,2	220%	33%
Intérêts versés de la dette	(28,2)	(13,5)	(14,5)	(49)%	7%
Investissements (incluant les variations de fournisseurs d'immobilisations)	(101,8)	(77,5)	(67,0)	(34)%	(14)%
Industriels	(15,3)	(9,4)	(5,8)	(62)%	(38)%
R&D	(7,5)	(8,1)	(7,5)	0%	(7)%
Cash multi-clients	(79,0)	(60,0)	(53,7)	(32)%	(11)%
<i>MC marine</i>	(73,1)	(58,6)	(48,3)	(34)%	(18)%
<i>MC terrestre</i>	(5,9)	(1,4)	(5,4)	(8)%	286%
Produits des cessions d'actifs	3,1	14,9	1,4	(55)%	(91)%
Cash-flow libre avant CNR versées	(105,3)	(23,9)	(10,9)	90%	54%
CNR versées	(45,0)	(54,3)	24,6	(155)%	(145)%
Cash-flow libre après CNR versées	(150,3)	(78,2)	13,7	109%	118%
Charges financières et autres éléments financiers sans décaissements	(17,0)	(35,1)	(54,2)	(219)%	(54)%
Eléments spécifiques	18,2	3,5	6,6	(64)%	89%
Impact des variations de change	(4,5)	(67,3)	(39,8)	(784)%	41%
Autre variation sans impact cash	0,0	15,0	0,0	NA	(100)%
Variation de la dette nette	(153,6)	(162,1)	(73,7)	52%	55%
Dette nette	2 304,0	2 497,0	2 570,7	12%	3%

Résultats financiers des neuf premiers mois 2017

Le Chiffre d’Affaires Total du Groupe est de \$919 millions en hausse de 6% par rapport à 2016. Les contributions respectives des segments du Groupe ont été de 61% pour GGR, de 12% pour l’Équipement et de 27% pour l’Acquisition de données contractuelles.

L’EBITDAs du Groupe est de \$238 millions, soit un taux de marge de 25,9%, et de \$78 millions après \$(161) millions de CNR liées au Plan de Transformation. Hors Ressources Non-Opérées, pour représenter la seule performance des segments actifs, l’EBITDAs du Groupe est de \$250 millions.

Le Résultat Opérationnel du Groupe est de \$(95) millions, soit un taux de marge de (10,3)%, et de \$(256) millions après \$(161) millions de CNR. Hors Ressources Non-Opérées, pour représenter la seule performance des segments actifs, le résultat opérationnel du Groupe est de \$(65) millions.

- La marge opérationnelle du segment **GGR** est de 11,9%. Les ventes Multi-Clients se sont établies à \$310 millions, et le taux de préfinancement cash a atteint 121%. Les ventes de multi-clients marine ont été les plus fortes dans le Golfe du Mexique et au Brésil. Le taux d’amortissement des études multi-clients a été de 68%, avec une valeur nette comptable de la librairie de données multi-clients de \$818 millions à fin septembre 2017

L’activité de Traitement-Imagerie a résisté, tandis que les activités de Réservoir ont été touchées par de faibles dépenses d’investissements de nos clients

- La marge opérationnelle du segment **Équipement** est de (35,8)%. En dépit d’importantes réductions de coûts et de la flexibilité de son organisation industrielle, la faiblesse des volumes continue d’impacter fortement la profitabilité de ce segment
- La marge opérationnelle du segment **Acquisition de données contractuelles** est de (23,6)%, impactée par des prix toujours bas en Marine, malgré la bonne performance opérationnelle de la flotte avec un taux de production élevé de 97%. 63% de notre flotte a été dédiée au marché contractuel sur les neuf premiers mois, notamment du fait d’un important contrat au Mexique. L’acquisition de données Terrestre et Multi-Physiques continue de souffrir d’un faible niveau d’activité global et de processus de décision ralentis de la part de nos clients
- Le résultat opérationnel du segment des **Ressources Non-Opérées** est de \$(30) millions

Le résultat mis en équivalence est \$(11) millions sur les neuf premiers mois, principalement du fait de la contribution négative des JV Global Seismic Shipping (GSS) et Seabed Geosolutions.

Les **charges non-récurrentes** (CNR) totales s’élèvent à \$161 millions :

- \$81 millions de coûts liés à la restructuration financière
- \$80 millions de charges liées au Plan de Transformation du Groupe, principalement liées à la mise en place de Global Seismic Shipping

Les Charges financières nettes s’élèvent à \$161 millions :

- Le coût de la dette s’élève à \$164 millions, dont \$21 millions d’amortissement accéléré des frais d’émissions d’emprunts historiques. Le montant total des intérêts payés atteint \$72 millions
- Les autres éléments financiers représentent une contribution positive de \$3 millions

Les Impôts constitue une charge de \$12 millions.

Le Résultat Net est une perte de \$(439) millions après CNR.

Après prise en compte des intérêts minoritaires, **le Résultat Net part du Groupe** est une perte de \$(438) millions / €(396) millions correspondant à un résultat net négatif par action de \$(19,79) / €(17,89).

Cash-Flow

Le cash-flow dégagé par les opérations s'élève à \$156 millions avant CNR, contre \$393 millions pour les neuf premiers mois 2016. Le cash-flow dégagé par les opérations s'élève à \$81 millions après CNR.

Les investissements du Groupe sont de \$212 millions, en baisse de 31% d'une année sur l'autre :

- Les **investissements industriels** s'élèvent à \$28 millions, en baisse de 35% d'une année sur l'autre
- Les **investissements en recherche et développement** s'élèvent à \$22 millions, en baisse de 14% d'une année sur l'autre
- Les **investissements cash multi-clients** s'élèvent à \$162 millions, en baisse de 33% d'une année sur l'autre

Après paiement des charges d'intérêts et des investissements et hors CNR, le **cash-flow libre** est de \$(109) millions, contre \$(9) millions pour les neuf premiers mois 2016. Après CNR, le cash-flow libre est négatif de \$(184) millions.

Bilan

La dette brute du Groupe s'établit à \$2,904 milliards à fin septembre 2017. La trésorerie disponible est de \$333 millions. La **dette nette** ressort ainsi à \$2,571 milliards.

En conséquence, le ratio « dette nette sur capitaux propres part du Groupe » s'établit à 441% à fin septembre 2017 contre 206% à fin décembre 2016.

La **liquidité** du Groupe atteint \$333 millions à fin septembre 2017.

En raison de la procédure de sauvegarde et de la procédure de Chapter 11, les ratios d'endettement maximal et de couverture d'intérêts ne s'appliquent pas au 30 septembre 2017.

Dans la continuité de notre Rapport Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, il apparaît que le classement de la dette financière en élément courant est le plus approprié selon IAS 1 pour les états financiers autorisés par le Comité d'Audit du 10 novembre pour publication. Ce reclassement purement comptable ne remet pas en cause l'hypothèse de continuité d'exploitation. Les procédures de sauvegarde et de Chapter 11 ouvertes en France et aux États-Unis ont empêché que ne soit prononcée l'exigibilité anticipée de la dette localisée en France et que des mesures d'exécution forcées ne soient mises en œuvre au titre de la dette située hors de France.

Comparaison des neufs premiers mois 2016 et 2017

Compte de résultat consolidé	Fin septembre 2016	Fin septembre 2017	Variation d'une année sur l'autre
En Million \$			
Taux de Change euro/dollar	1,11	1,11	NA
Chiffre d'Affaires	867,2	919,3	6%
GGR	553,8	564,6	2%
Equipement	171,0	125,2	(27)%
Acquisition de données contractuelles	186,5	247,2	33%
Eliminations	(44,1)	(17,7)	(60)%
Marge brute	(26,40)	23,4	189%
EBITDAs avant CNR	228,1	238,3	4%
GGR	304,6	321,5	6%
Equipement	(11,7)	(22,5)	(92)%
Acquisition de données contractuelles	(2,7)	(21,0)	(678)%
Ressources non-opérées	(17,1)	(11,5)	33%
Coûts Corporate	(26,4)	(24,0)	(9)%
Eliminations	(18,6)	(4,2)	(77)%
CNR hors dépréciations	(11,0)	(160,8)	NA
Résultat opérationnel avant CNR	(142,6)	(94,7)	34%
GGR	55,4	67,4	22%
Equipement	(39,0)	(44,8)	(15)%
Acquisition de données contractuelles	(46,7)	(58,4)	(25)%
Ressources non-opérées	(66,6)	(30,0)	55%
Coûts Corporate	(26,4)	(24,0)	(9)%
Eliminations	(19,3)	(4,9)	(75)%
CNR	(11,0)	(160,8)	NA
Résultat opérationnel après CNR	(153,6)	(255,5)	(66)%
Frais financiers nets	(130,2)	(161,0)	24%
Impôts	(15,9)	(11,5)	(28)%
Mises en équivalence	2,9	(11,2)	(486)%
Résultat Net	(296,8)	(439,2)	(48)%
Résultat Net part du Groupe	(294,3)	(438,0)	(49)%
Résultat net par action en \$	(14,46)	(19,79)	NA
Résultat net par action en €	(13,02)	(17,89)	NA

Tableau de flux de trésorerie	Fin septembre 2016	Fin septembre 2017	Variation d'une année sur l'autre
En Million \$			
EBITDAs avant CNR	228,1	238,3	4%
Impôts & taxes payés	(12,9)	1,6	(112)%
Variation de BFR	162,1	(49,4)	(130)%
Autres éléments	16,0	(34,7)	(317)%
Cash-flow dégagé par les opérations	393,3	155,8	(60)%
Intérêts versés de la dette	(103,0)	(72,2)	(30)%
Investissements (incluant les variations de fournisseurs d'immobilisations)	(310,5)	(212,2)	(32)%
Industriels	(43,1)	(28,1)	(35)%
R&D	(25,6)	(22,1)	(14)%
Cash multi-clients	(241,8)	(162,0)	(33)%
<i>MC marine</i>	(214,5)	(143,8)	(33)%
<i>MC terrestre</i>	(27,3)	(18,2)	(33)%
Produits des cessions d'actifs	11,5	19,5	70%
Cash-flow libre avant CNR versées	(8,7)	(109,1)	NA
CNR versées	(133,3)	(74,9)	(44)%
Cash-flow libre après CNR versées	(142,0)	(184,0)	(30)%
Charges financières et autres éléments financiers sans décaissements	(26,9)	(91,9)	(242)%
Éléments spécifiques	389,2	7,1	(98)%
Impact des variations de change	(24,8)	(117,1)	(372)%
Autre variation sans impact cash	0	126,8	NA
Variation de la dette nette	195,5	(259,1)	(233)%
Dette nette	2 304,0	2 570,7	12%

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 30 SEPTEMBRE 2017

ETATS DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDES NON AUDITES

Montants en millions de dollars US, sauf indication contraire	30 septembre 2017	31 décembre 2016
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	333,2	538,8
Clients et comptes rattachés, nets	475,4	434,8
Stocks et travaux en cours, nets	286,9	266,3
Créances d'impôt	67,7	112,2
Autres actifs courants, nets	135,1	105,8
Actifs détenus en vue de la vente	17,0	18,6
Total actif courant	1 315,3	1 476,5
Impôts différés actif	34,1	26,0
Participations et autres immobilisations financières, nettes	61,2	51,9
Sociétés mises en équivalence	201,6	190,5
Immobilisations corporelles, nettes	328,8	708,6
Immobilisations incorporelles, nettes	1 145,0	1 184,7
Ecarts d'acquisition des entités consolidées, nets	1 233,0	1 223,3
Total actif non-courant	3 003,7	3 385,0
TOTAL ACTIF	4 319,0	4 861,5
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Concours bancaires court terme	-	1,6
Dettes financières – part court terme ^(a)	2 850,9	2 782,1
Fournisseurs et comptes rattachés	166,4	157,4
Dettes sociales	136,2	138,9
Impôts sur les bénéfices à payer	40,1	31,6
Acomptes clients	24,4	24,4
Provisions – part court terme	62,9	110,7
Passifs courants associés avec les créances cédées	48,6	-
Autres passifs courants	109,8	140,2
Total passif courant	3 439,3	3 386,9
Impôts différés passif	65,1	67,6
Provisions – part long terme	123,4	162,1
Dettes financières – part long terme	53,0	66,7
Autres passifs non courants	18,6	21,4
Total dettes et provisions non-courantes	260,1	317,8
Capital social : 25 968 876 actions autorisées et 22 133 149 émises au nominal de 0,80 € au 30 septembre 2017 et 22 133 149 au 31 décembre 2016	20,3	20,3
Primes d'émission et d'apport	1 850,0	1 850,0
Réserves	(844,9)	(272,3)
Autres réserves	57,6	171,1
Titres d'autocontrôle	(20,1)	(20,1)
Résultat de la période attribué aux actionnaires de la société mère	(438,0)	(573,4)
Résultats directement enregistrés en capitaux propres	(0,8)	(0,8)
Ecarts de conversion	(41,1)	(54,1)
Total capitaux propres – attribuable aux actionnaires de la société mère	583,0	1 120,7
Participations ne donnant pas le contrôle	36,6	36,1
Total capitaux propres	619,6	1 156,8
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	4 319,0	4 861,5

Les taux de clôture au 30 septembre 2017 et au 31 décembre 2016 étaient respectivement de 1,1806 US\$ pour 1 Euro et de 1,0541 US\$ pour 1 Euro

(a) Au 30 septembre 2017, sur les 2 850,9 millions de dollars US de dettes financières présentées en passifs courants, seuls 569,0 millions de dollars US ont une échéance inférieure à 12 mois,

Au 31 décembre 2016, sur les 2 782,1 millions de dollars US de dettes financières présentées en passifs courants, seuls 100,1 millions de dollars US ont une échéance inférieure à 12 mois. Le complément est présenté en passifs courants en raison d'un reclassement purement comptable dû à l'application d'IAS 1. Voir Note 3 du rapport 6K sur les dettes financières pour plus d'explications.

COMPTES DE RESULTAT INTERMEDIAIRES CONSOLIDES NON AUDITES

Neuf mois clos le 30
septembre

Montants en millions de dollars US, excepté pour les données par actions ou indication contraire	2017	2016
Chiffres d'affaires	919,3	867,2
Autres produits des activités ordinaires	0,7	0,9
Total produits des activités ordinaires	920,0	868,1
Coût des ventes	(896,6)	(894,5)
Marge brute	23,4	(26,4)
Coûts nets de recherche et développement	(21,4)	(6,6)
Frais commerciaux	(41,0)	(46,4)
Frais généraux et administratifs	(59,2)	(63,0)
Autres produits et charges, nets	(157,3)	(11,2)
Résultat d'exploitation	(255,5)	(153,6)
Coût de l'endettement financier brut	(166,3)	(131,2)
Produits financiers sur la trésorerie	2,1	1,4
Coût de l'endettement financier net	(164,2)	(129,8)
Autres produits (charges) financiers	3,2	(0,4)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	(416,5)	(283,8)
Impôts sur les bénéfices	(11,5)	(15,9)
Résultat net des entreprises intégrées	(428,0)	(299,7)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(11,2)	2,9
Résultat net de l'ensemble consolidé	(439,2)	(296,8)
<i>Attribué aux :</i>		
Actionnaires	\$ (438,0)	(294,3)
Actionnaires ⁽¹⁾	€ (396,1)	(265,0)
Participations ne donnant pas le contrôle	\$ (1,2)	(2,5)
Nombre moyen pondéré d'actions émises	22 133 149	20 349 525
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées aux stock-options	(2)	(2)
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées à l'attribution d'actions gratuite	(2)	(2)
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées aux obligations convertibles	(2)	(2)
Nombre moyen ajusté des actions potentielles liées aux instruments ayant un effet dilutif	22 133 149	20 349 525
Résultat net par action		
Résultat net attribuable aux actionnaires		
– Base	\$ (19,79)	(14,46)
– Base ⁽¹⁾	€ (17,89)	(13,02)
– Dilué	\$ (19,79)	(14,46)
– Dilué ⁽¹⁾	€ (17,89)	(13,02)

(1) Converti au taux moyen de 1,1058US\$ et 1,1106US\$ respectivement au 30 septembre 2017 et 2016.

(2) Dès lors que le résultat de l'exercice est une perte, les plans d'attribution de stock-options, d'actions gratuites sous condition de performance et les obligations convertibles ont un effet relatif. Par conséquent les actions potentielles liées à ces instruments de capitaux propres n'ont pas été retenues dans la détermination du nombre moyen ajusté des actions potentielles, ni dans la détermination de la perte nette diluée par action.

COMPTES DE RESULTAT INTERMEDIAIRES CONSOLIDES NON AUDITES

Montants en millions de dollars US, excepté pour les données par actions ou indication contraire	3ème trimestre	
	2017	2016
Chiffres d'affaires	320,1	264,0
Autres produits des activités ordinaires	-	0,3
Total produits des activités ordinaires	320,1	264,3
Coût des ventes	(302,7)	(270,2)
Marge brute	17,4	(5,9)
Coûts nets de recherche et développement	(5,6)	(4,9)
Frais commerciaux	(13,9)	(13,9)
Frais généraux et administratifs	(19,2)	(17,7)
Autres produits et charges, nets	(39,1)	(0,3)
Résultat d'exploitation	(60,4)	(42,7)
Coût de l'endettement financier brut	(69,2)	(45,7)
Produits financiers sur la trésorerie	0,5	0,5
Coût de l'endettement financier net	(68,7)	(45,2)
Autres produits (charges) financiers	4,3	0,2
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	(124,8)	(87,7)
Impôts sur les bénéfices	11,6	(3,2)
Résultat net des entreprises intégrées	(113,2)	(90,9)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(11,2)	3,0
Résultat net de l'ensemble consolidé	(124,4)	(87,9)
<i>Attribué aux :</i>		
Actionnaires	\$ (124,7)	(87,4)
Actionnaires ⁽¹⁾	€ (105,6)	(78,6)
Participations ne donnant pas le contrôle	\$ 0,3	(0,5)
Nombre moyen pondéré d'actions émises	22 133 149	22 133 149
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées aux stock-options	(2)	(2)
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées à l'attribution d'actions gratuite	(2)	(2)
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées aux obligations convertibles	(2)	(2)
Nombre moyen ajusté des actions potentielles liées aux instruments ayant un effet dilutif	22 133 149	22 133 149
Résultat net par action		
Résultat net attribuable aux actionnaires		
– Base	\$ (5,64)	(3,95)
– Base ⁽¹⁾	€ (4,77)	(3,55)
– Dilué	\$ (5,64)	(3,95)
– Dilué ⁽¹⁾	€ (4,77)	(3,55)

(1) Correspond à la différence entre les données au 30 septembre moins le premier semestre en euros.

(2) Dès lors que le résultat de l'exercice est une perte, les plans d'attribution de stock-options, d'actions gratuites sous condition de performance et les obligations convertibles ont un effet relatif. Par conséquent les actions potentielles liées à ces instruments de capitaux propres n'ont pas été retenues dans la détermination du nombre moyen ajusté des actions potentielles, ni dans la détermination de la perte nette diluée par action.

ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITE NON AUDITEE

Pour les neuf mois clos le 30 septembre,

En millions de dollars US sauf pour les actifs et les capitaux employés (milliards de dollars US)	2017						2016					
	Acquisiti on de Données Contractu elles	Ressourc es Non Opérées	GGR	Equipem ent	Eliminati ons et Autres	Total Consolidé	Acquisiti on de Données Contractu elles	Ressourc es Non Opérées	GGR	Equipem ent	Eliminati ons et Autres	Total Consolidé
Chiffre d'affaires tiers	245,1	–	564,6	109,6	–	919,3	181,9	–	553,8	131,5	–	867,2
Chiffre d'affaires intersecteur	2,1	–	–	15,6	(17,7)	–	4,6	–	–	39,5	(44,1)	–
Chiffre d'affaires total	247,2	–	564,6	125,2	(17,7)	919,3	186,5	–	553,8	171,0	(44,1)	867,2
Dotation aux amortissements (hors multi-clients)	(37,2)	(18,4)	(61,1)	(22,3)	(0,7)	(139,7)	(43,9)	(49,5)	(78,3)	(27,3)	(0,3)	(199,3)
Dotation aux amortissements multi- clientsmulti-clients	–	–	(212,5)	–	–	(212,5)	–	–	(205,1)	–	–	(205,1)
Résultat d'exploitation	(58,4)	(190,8)	67,4	(44,8)	(28,9)	(255,5)	(46,7)	(77,6)	55,4	(39,0)	(45,7)	(153,6)
Résultat des sociétés mises en équivalence (1)	(5,4)	(5,6)	(0,2)	–	–	(11,2)	2,9	–	–	–	–	2,9
Résultat avant intérêts et taxes (2)	(63,8)	(196,4)	67,2	(44,8)	(28,9)	(266,7)	(43,8)	(77,6)	55,4	(39,0)	(45,7)	(150,7)
Acquisition d'immobilisations (hors multi-clients) (3)	9,7	–	30,1	9,9	0,5	50,2	12,7	–	41,4	8,8	5,8	68,7
Investissement en trésorerie dans les études multi-clients-clients, nettes de trésorerie	–	–	162,0	–	–	162,0	–	–	241,8	–	–	241,8
Capitaux employés	0,4	–	2,2	0,6	–	3,2	0,5	0,2	2,3	0,7	–	3,7
Total Actif	0,6	0,1	2,6	0,6	–	3,9	0,7	0,4	2,7	0,7	–	4,5

(1) Le résultat opérationnel des sociétés mises en équivalence s'élève à 5,7 millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 contre 3,1 millions de dollars US pour la période comparable 2016.

(2) Au niveau Groupe, le résultat d'exploitation et l'EBIT consolidés avant coûts liés au Plan de Transformation s'élèvent respectivement à (94,7) millions de dollars US et (105,9) millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017, contre (142,6) millions de dollars US et (139,7) millions de dollars US pour la période comparable 2016.

Pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017, l'EBIT du secteur Ressources Non Opérées comprend (160,8) millions de dollars US liés au Plan de Transformation contre (11,0) millions de dollars US liés au Plan de Transformation pour la période comparable 2016.

Pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017, la colonne « Eliminations et Autres » inclut des frais de siège d'un montant de (24,0) millions de dollars US et des éliminations intersecteurs pour (4,9) millions de dollars US. Pour les neuf mois clos le 30 septembre 2016, la colonne « Eliminations et Autres » incluait des frais de siège d'un montant de (26,4) millions de dollars US et des éliminations intersecteurs pour (19,3) millions de dollars US.

(3) Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles comprennent des coûts de développement capitalisés de (22,1) millions de dollars US et (25,6) millions de dollars US pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017 et 2016 respectivement. La colonne « Eliminations et Autres » correspond à la variation des fournisseurs d'immobilisations.

ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITE NON AUDITEE

Pour le trimestre clos le 30 septembre,

En millions de dollars US sauf pour les actifs et les capitaux employés (milliards de dollars US)	2017						2016					
	Acquisiti on de Données Contractu elles	Ressourc es Non Opérées	GGR	Equipeme nt	Eliminat ions et Autres	Total Consolidé	Acquisiti on de Données Contractu elles	Ressourc es Non Opérées	GGR	Equipem ent	Eliminati ons et Autres	Total Consolidé
Chiffre d'affaires tiers	98,0	–	185,9	36,2	–	320,1	36,9	–	193,4	33,7	–	264,0
Chiffre d'affaires intersecteur	0,7	–	–	3,6	(4,3)	–	1,3	–	–	19,8	(21,1)	–
Chiffre d'affaires total	98,7	–	185,9	39,8	(4,3)	320,1	38,2	–	193,4	53,5	(21,1)	264,0
Dotation aux amortissements (hors multi-clients)	(12,1)	(2,8)	(20,9)	(7,6)	(0,7)	(44,1)	(14,6)	(15,0)	(27,3)	(8,6)	(0,1)	(65,6)
Dotation aux amortissements multi- clientsmulti-clients	–	–	(75,9)	–	–	(75,9)	–	–	(82,0)	–	–	(82,0)
Résultat d'exploitation	(7,1)	(40,8)	11,8	(15,8)	(8,5)	(60,4)	(12,9)	(21,2)	18,7	(9,9)	(17,4)	(42,7)
Résultat des sociétés mises en équivalence (1)	(8,2)	(2,8)	(0,2)	–	–	(11,2)	3,0	–	–	–	–	3,0
Résultat avant intérêts et taxes (2)	(15,3)	(43,6)	11,6	(15,8)	(8,5)	(71,6)	(9,9)	(21,2)	18,7	(9,9)	(17,4)	(39,7)
Acquisition d'immobilisations (hors multi-clients) (3)	1,7	–	8,3	2,1	1,2	13,3	3,4	–	16,0	3,1	0,3	22,8
Investissement en trésorerie dans les études multi-clients-clients, nettes de trésorerie	–	–	53,7	–	–	53,7	–	–	79,0	–	–	79,0

(1) Le résultat opérationnel des sociétés mises en équivalence s'élève à 3,0 millions de dollars US pour le 3^{ème} trimestre 2017 contre 3,4 millions de dollars US pour le 3^{ème} trimestre 2016.

(2) Au niveau Groupe, le résultat d'exploitation et l'EBIT consolidés avant coûts liés au Plan de Transformation s'élèvent respectivement à (24,0) millions de dollars US et (35,2) millions de dollars US pour le 3^{ème} trimestre 2017, contre (38,9) millions de dollars US et (35,9) millions de dollars US pour le 3^{ème} trimestre 2016.

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2017, l'EBIT du secteur Ressources Non Opérées comprend (36,4) millions de dollars US liés au Plan de Transformation. Pour le trimestre clos le 30 septembre 2016, l'EBIT du secteur Ressources Non Opérées comprenait (3,8) millions de dollars US liés au Plan de Transformation.

Pour le 3^{ème} trimestre 2017, la colonne « Eliminations et Autres » inclut des frais de siège d'un montant de (7,6) millions de dollars US et des éliminations intersecteurs pour (0,9) millions de dollars US. Pour le 3^{ème} trimestre 2016, la colonne « Eliminations et Autres » incluait des frais de siège d'un montant de (8,8) millions de dollars US et des éliminations intersecteurs pour (8,6) millions de dollars US.

(3) Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles comprennent des coûts de développement capitalisés de (7,5) millions de dollars US pour le 3^{ème} trimestre 2017 et 2016. La colonne « Eliminations et Autres » correspond à la variation des fournisseurs d'immobilisations.

TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE INTERMEDIAIRES CONSOLIDES NON AUDITES

Neuf mois clos le 30 septembre

Montants en millions de dollars US	2017	2016
EXPLOITATION		
Résultat net de l'ensemble consolidé	(439,2)	(296,8)
Amortissements et dépréciations	139,7	199,3
Amortissements et dépréciations des études multi-clients	212,5	205,1
Amortissements et dépréciations capitalisés en études multi-clients	(19,6)	(34,2)
Augmentation (diminution) des provisions	(18,7)	(119,7)
Charges liées aux stock-options	0,4	0,5
Plus ou moins-values de cessions d'actif	(28,0)	1,2
Résultat des mises en équivalence	11,2	(2,9)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	2,0	13,0
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie	52,7	(0,4)
Flux de trésorerie net incluant le coût de la dette et la charge d'impôt	(87,0)	(34,9)
Annulation du coût de la dette financière	164,2	129,8
Annulation de la charge d'impôt	11,5	15,9
Flux de trésorerie net hors coût de la dette et charge d'impôt	88,7	110,8
Impôt décaissé	41,6	(12,9)
Flux de trésorerie net avant variation du besoin en fonds de roulement	130,3	97,9
<i>Variation des actifs et passifs circulants :</i>		
- (augmentation) diminution des clients et comptes rattachés	(71,7)	325,1
- (augmentation) diminution des stocks et travaux en cours	4,2	29,7
- (augmentation) diminution des autres actifs circulants	(28,6)	(24,8)
- augmentation (diminution) des fournisseurs et comptes rattachés	2,8	(100,0)
- augmentation (diminution) des autres passifs circulants	43,9	(58,9)
Impact du change sur les actifs et passifs financiers	-	(9,0)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	80,9	260,0
INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, nette des variations de fournisseurs d'immobilisations, hors études multi-clients	(50,2)	(68,7)
Investissement en trésorerie dans les études multi-clients	(162,0)	(241,8)
Valeurs de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	19,5	11,5
Plus ou moins-values sur immobilisations financières	4,5	6,1
Acquisition de titres consolidés, nette de trésorerie acquise	-	-
Variation des prêts et avances donnés/reçus	(1,5)	19,3
Variation des subventions d'investissement	-	(0,6)
Variation des autres actifs financiers non courants	4,5	1,3
Flux de trésorerie affectés aux investissements	(185,2)	(272,9)
FINANCEMENT		
Remboursement d'emprunts	(25,6)	(487,4)
Nouveaux emprunts	2,3	456,6
Paieement du principal des contrats de crédit-bail	(4,4)	(6,5)
Augmentation (diminution) nette des découverts bancaires	(1,6)	0,9
Charges d'intérêt payées	(72,2)	(103,0)
<i>Augmentation de capital :</i>		
- par les actionnaires de la société mère	-	367,5
- par les participations ne donnant pas le contrôle	-	-
<i>Dividendes versés et remboursement de capital :</i>		
- aux actionnaires	-	-
- aux participations ne donnant pas le contrôle des sociétés intégrées	-	(4,4)
Acquisition et cession des titres d'autocontrôle	-	0,5
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	(101,5)	224,2
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie	7,7	6,9
Incidence des variations de périmètre	(7,5)	-
Variation de trésorerie	(205,6)	218,2
Trésorerie à l'ouverture	538,8	385,3
Trésorerie à la clôture	333,2	603,5

6.1.7. Événements significatifs survenus depuis le 30 septembre 2017

Depuis le 30 septembre 2017, il n'est pas survenu de changement significatif de la situation financière et commerciale du Groupe, à l'exception des éléments décrits dans la présente Actualisation du Document de Référence et notamment aux paragraphes 1.6 « Développements récents » et 7 « Informations sur la Société et le capital » de la présente Actualisation.

6.3. PERSPECTIVES

Les renseignements concernant ce paragraphe sont décrits dans le Document de Référence mis à jour par la Première Actualisation du Document de Référence. Ces renseignements restent exacts à la date de la présente Actualisation du Document de Référence et sont mis à jour ou complétés par les informations figurant ci-dessus.

Estimations de bénéfices

Estimations de bénéfices

L'ensemble des données chiffrées présentées ci-après concernant l'exercice 2017 sont des données financières estimées au sens du paragraphe 13 de l'annexe I du règlement (CE) n°809/2004 du 29 avril 2004.

Les estimations concernant l'exercice 2017 sont établies conformément aux normes IFRS et méthodes comptables appliquées par le Groupe.

Au 31 décembre 2017, les estimations de chiffre d'affaires, de liquidité et de dette sont issues du processus comptable et de consolidation. En ce qui concerne l'EBITDAs (hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation) et les coûts de restructuration liés au Plan de Transformation, les estimations sont issues du processus comptable et de consolidation et du reporting de gestion, l'ensemble des procédures de clôture annuelle n'étant pas achevées. Ce faisant, à la date du présent prospectus, la société n'est pas en mesure de chiffrer avec précision la génération de trésorerie opérationnelle sur l'exercice 2017.

Ces estimations sont basées sur les états financiers consolidés au 30 septembre 2017 ayant fait l'objet d'un examen limité des commissaires aux comptes.

Elles n'incluent pas d'éléments significatifs exceptionnels et non récurrents (hors les coûts de restructuration liés au plan de Transformation) sur les 3 derniers mois de l'année 2017.

CGG estime qu'au 31 décembre 2017 :

- son chiffre d'affaires consolidé devrait s'établir en hausse de près de 10% sur l'année à 1.320 millions de dollars US comparé à 1.196 millions de dollars US en 2016. Le chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2017 est estimé à 400 millions de dollars US, comparé à 328 millions de dollars US pour la période comparable de 2016. Ce chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre provient (i) à hauteur de 256 millions de dollars US de la division GGR, qui inclut des ventes multi-client de 160 millions de dollars US, supérieures aux attentes du groupe, (ii) à hauteur de 96 millions de dollars US des ventes externes de la division Equipements, dont le total des ventes sur le trimestre s'est établi à 116 millions de dollars US, en ligne avec les attentes du groupe, et (iii) à hauteur de 38 millions de dollars US de la division Acquisition de données contractuelles, en ligne avec les attentes du groupe ;
- grâce aux relatives bonnes ventes multi-clients du quatrième trimestre, l'EBITDAs 2017 du Groupe (hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation) devrait être supérieur aux attentes du groupe et en croissance de plus de 10% d'une année sur l'autre, au lieu d'une stabilité attendue par rapport à l'EBITDAs 2016 (328 millions de dollars US) pour une génération de trésorerie moins favorable ;
- les coûts de restructuration liés à la transformation industrielle et à la restructuration financière du Groupe sont estimés à 187 millions de dollars US sur l'ensemble de l'année 2017 dont 26 millions de dollars US enregistrés au quatrième trimestre 2017 ;
- la dette nette à fin décembre 2017 est estimée à 2.640 millions de dollars US (pour un taux de change €/€ de 1,20) contre 2.571 millions de dollars US à fin septembre 2017 (pour un taux de change €/€ de 1,18), et inclut 315 millions de dollars US de liquidités au 31 décembre 2017. Ce montant de liquidités, plus élevé qu'attendu en fin d'année, provient d'une gestion stricte de la trésorerie, d'un niveau d'investissements moins élevé, et d'un meilleur recouvrement des créances clients. Néanmoins, sur l'ensemble de l'année, la génération de trésorerie devrait être moins favorable qu'en 2016, comme attendu, en raison de l'absence d'une contribution positive du fonds de roulement comparé à 2016.

Les données estimées figurant dans les présentes n'ont pas été auditées par les commissaires aux comptes. Les estimations d'EBITDAs hors coûts de restructuration liés au Plan de transformation relatives à la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 font l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes en application du paragraphe 13 de l'annexe I règlement (CE) n°809/2004 du 29 avril 2004.

La publication des comptes de CGG est prévue le 9 mars prochain conformément à l'agenda financier.

Rapport des Commissaires aux comptes

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8.320.000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

CGG

Rapport des commissaires aux comptes sur les estimations d'EBITDAS hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation relatives à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

Au Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les estimations d'EBITDAS hors coûts de restructuration liés au Plan de Transformation (tel que ce terme est défini au paragraphe 1.1 de la deuxième actualisation du document de référence 2016) de la société CGG relatives à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 incluses dans la partie 6.3 de la deuxième actualisation du document de référence 2016.

Ces estimations ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations ESMA relatives aux estimations de bénéfice.

Il nous appartient sur la base de nos travaux d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2, du règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces estimations.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont comporté une appréciation des procédures mises en place par la direction pour l'établissement des estimations ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles qui devraient être suivies pour l'établissement des comptes définitifs de l'exercice 2017. Elles ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimé nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les estimations sont adéquatement établies sur la base indiquée.

Nous rappelons que, s'agissant d'estimations susceptibles d'être révisées à la lumière notamment des éléments découverts ou survenus postérieurement à l'émission du présent rapport, les comptes définitifs pourraient différer des estimations présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la confirmation effective de ces estimations.

A notre avis :

- les estimations ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- la base comptable utilisée aux fins de ces estimations est conforme aux méthodes comptables qui devraient être suivies par la société CGG pour l'établissement de ses comptes consolidés de l'exercice 2017.

Ce rapport est émis aux seules fins :

- du dépôt de la deuxième actualisation du document de référence 2016 auprès de l'AMF ;
- de l'admission aux négociations sur un marché réglementé, et/ou d'une offre au public, d'actions, de bons de souscription d'actions et/ou de titres de créance de valeur nominale unitaire inférieure à € 100.000 de la société CGG en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels la deuxième actualisation du document de référence 2016 visée par l'AMF serait notifiée ;

et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 16 janvier 2018

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Luc Barlet

Nicolas Pfeuty

7. INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET LE CAPITAL

Les renseignements concernant ce chapitre sont décrits dans le Document de Référence mis à jour par la Première Actualisation du Document de Référence. Ces renseignements restent, à la date de la présente Actualisation, exacts et sont mis à jour ou complétés par les informations figurant ci-dessous :

7.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

7.2.2. Capital social

Capital social

L'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 13 novembre 2017 a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant total de 17.485.187,71 euros, à titre de réduction de capital non motivée par des pertes, par voie de diminution de la valeur nominale des actions qui sera ramenée de 0,80 euro (son montant actuel) à 0,01 euro.

La réalisation définitive de cette réduction de capital a été constatée par le Conseil d'administration le 15 janvier 2018.

Par conséquent, à la date de la présente Actualisation du Document de Référence, le capital social de CGG s'élevait à 221 331 euros représenté par 22 133 149 actions de 0,01 euro de nominal, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Instruments dilutifs

Au 30 septembre 2017 et à la date de la présente Actualisation du Document de Référence, les seuls instruments dilutifs émis étaient des options de souscription d'actions (décrites au paragraphe 5.4 du Document de Référence) et les obligations convertibles en actions décrites au paragraphe 7.2.2 de la Première Actualisation du Document de Référence.

Le nombre d'actions auquel donnent droit les instruments dilutifs en circulation au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017, sur la base de leurs modalités en vigueur à ces dates, ainsi que le pourcentage de dilution correspondant figurent dans le tableau ci-dessous.

	31.12.2016 ^{(a)(b)}	% de dilution ^(b)	31.12.2017 ^(a)	% de dilution
OCEANES 2019	47 827	0,22	47 823	0,22
OCEANES 2020	1 112 541	5,03	1 112 541	5,03
Options de souscription d'actions	510 837	2,31	424 383	1,92

(a) Nombre d'actions ajustés à la suite de l'augmentation de capital du 5 février 2016 et du regroupement de titres du 20 juillet 2016.

(b) Le Document de Référence contenait une erreur matérielle concernant le nombre d'actions obtenues en cas de conversion des OCEANES ainsi que le pourcentage de dilution correspondant, qui est rectifiée dans la présente Actualisation.

Toutefois, depuis l'approbation du Plan de Sauvegarde par le Tribunal de commerce de Paris le 1^{er} décembre 2017, les OCEANES ne peuvent plus être converties que dans les conditions prévues par le Plan de Sauvegarde, et seront donc intégralement converties en actions de la Société du fait de la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde.

Le tableau ci-après retrace l'évolution du capital social au cours des exercices 2014, 2015 et 2016 et jusqu'au 31 décembre 2017.

Opération	Nominal	Nombre d'actions créées	Montant de la prime d'émission	Montant de la variation de capital	Montants successifs du capital
Réduction de capital du 15 janvier 2018	0,01€	-	-	- 17 485 187,17 €	221 331 €
Réduction de capital du 11 août 2016	0,80€	-	-	- 265 597 788 €	17 706 519 €
Regroupement d'actions du 20 juillet 2016 (1 action nouvelle pour 32 actions anciennes)	12,80€	-	-	-	283 304 307 €
Augmentation de capital du 5 février 2016	0,40€	531 195 576	138 110 849,76€	212 478 230,40 €	283 304 307 €
Attribution d'actions gratuites du 26 juin 2014	0,40€	174 326	-	69 730,40 €	70 826 076 €

7.2.3. Descriptif du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'Assemblée générale du 27 mai 2016

L'Assemblée générale mixte du 27 mai 2016 a, pour une durée de dix-huit mois, donnée l'autorisation au Conseil d'administration d'intervenir sur les actions de la Société. Les renseignements relatifs à ce programme de rachat d'actions figurent dans le Document de Référence (paragraphe 7.2.3.). Cette autorisation est venue à expiration le 27 novembre 2017.

A la date de la présente Actualisation du Document de Référence, la Société détient 24.996 de ses propres actions, acquises au cours de l'exercice 2010.

La Société n'a pas, à la date de la présente Actualisation, d'autorisation de ses actionnaires à l'effet de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions.

7.2.4. Capital autorisé non émis

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société réunie le 13 novembre 2017 a délégué au Conseil d'administration, dans les conditions détaillées dans le tableau ci-après, les autorisations suivantes :

Autorisations en vigueur à compter de l'assemblée générale réunie le 13 novembre 2017			
	N° de résolution — AG	Durée de l'autorisation	Montant maximum autorisé
Emission, à titre gratuit, des bons de souscription d'actions au profit des actionnaires de la Société	19 ^{ème}	18 mois	325.000 euros sur exercice des BSA ⁽²⁾
Emission d'actions assorties de bons de souscription d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	20 ^{ème}	18 mois	720.000 euros et 480.000 euros sur exercice des BSA ⁽²⁾
Emission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit des porteurs d'OCEANes ⁽¹⁾	21 ^{ème}	18 mois	375.244 euros ⁽²⁾⁽³⁾
Emission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des porteurs d'Obligations Senior ⁽¹⁾	22 ^{ème}	18 mois	4.967.949 euros ⁽²⁾⁽³⁾
Emission de nouvelles obligations de second rang (Second Lien Notes) ainsi que des bons de souscription d'actions, attachés ou non auxdites obligations, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des personnes engagées à souscrire les Second Lien Notes conformément à l'accord de placement privé en date du 26 juin 2017 ⁽¹⁾	23 ^{ème}	18 mois	1.238.173 euros sur exercice des BSA ⁽²⁾⁽³⁾
Emission, à titre gratuit, des bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de fonds et/ou entités conseillés et/ou gérés par Alden Global Capital LLC, Attestor Capital LLP, Aurelius Capital Management LP, Boussard & Gavaudan Asset Management LP, Contrarian Capital Management LLC, et Third Point LLC	24 ^{ème}	18 mois	77.464 euros sur exercice des BSA ⁽²⁾⁽³⁾
Emission, à titre gratuit, des bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de personnes garantissant la souscription des nouvelles obligations de second rang ⁽¹⁾	25 ^{ème}	18 mois	116.079 euros sur exercice des BSA ⁽²⁾⁽³⁾
Emission d'actions nouvelles ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au bénéfice des adhérents d'un Plan d'Epargne Entreprise ⁽¹⁾	26 ^{ème}	26 mois	265.600 euros ⁽²⁾⁽³⁾

(1) Catégorie de personnes au sens de l'article L.225-138 du code de commerce

(2) S'imputant sur le plafond de 8.415.631 euros de la 27^{ème} résolution

(3) S'imputant sur le plafond de 6.890.631 euros de la 27^{ème} résolution

Les montants en nominal ci-dessus prennent pour hypothèse la réduction du capital social de la Société par réduction de la valeur nominale des actions, objet de la dix-huitième résolution approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société réunie le 13 novembre 2017.

L'assemblée générale réunie le 13 novembre 2017 a également décidé de mettre fin aux délégations de compétence consenties au Conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 27 mai 2016 en vertu des 14^{ème} et 15^{ème} résolutions.

7.3. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

7.3.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote

7.3.1.1. Actionnariat de la Société au 31 décembre 2017

Au 31 décembre 2017, à la connaissance de la Société, le capital de la Société était réparti de la façon suivante⁷ :

	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% en droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% en droits de vote exerçables en AG
Bpifrance Participations ^(a)	2 069 686	9,35	2 458 954	10,90	2 458 954	10,91
IFP Énergies Nouvelles ^(a)	107 833	0,49	107 833	0,48	107 833	0,48
Concert IFP Énergies Nouvelles — Bpifrance Participations ^(a)	2 177 519	9,84	2 566 787	11,38	2 566 787	11,39
DNCA Finance ^(b)	1 756 314	7,9352	1 756 314	7,7855	1 756 314	7,7941
CGG Actionnariat	273	0,0012	546	0,0024	546	0,0024
Autres actionnaires	18 174 047	82,1136	18 210 205	80,7221	18 210 205	80,8135
Autodétention	24 996	0,11	24 996	0,11	0	0
NOMBRE D' ACTIONS EN CIRCULATION ET DE DROITS DE VOTE	22 133 149	100 %	22 558 848	100 %	22 533 852	100 %

(a) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions et de droits de vote détenus par Bpifrance Participations et IFP Énergies Nouvelles tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil adressée à l'AMF et la Société le 27 juin 2017 et sur la base du nombre totale d'actions et de droits de vote de la Société au 30 septembre 2017.

(b) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenues par DNCA Finance tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil adressée à la Société le 21 février 2017 et sur la base du nombre totale d'actions et de droits de vote de la Société au 30 septembre 2017.

Déclarations de franchissements de seuils légaux et statutaires reçues à compter du 1^{er} janvier 2017

Date de la déclaration	Franchissement à la hausse/à la baisse	Seuil du capital ou des droits de vote franchi
Par Caisse des dépôts (indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations)		
20 mars 2017	Baisse	11 % des droits de vote
Par le Concert IFP Énergies Nouvelles — Bpifrance Participations		
27 juin 2017	Baisse	10 % du capital
Par IFP Énergies Nouvelles		
27 juin 2017	Baisse	1% du capital
Par AMS Energie		
21 juillet 2017	Baisse	8 % du capital et des droits de vote
26 juillet 2017	Baisse	7 % du capital et des droits de vote
31 juillet 2017	Baisse	6 % du capital et des droits de vote
4 août 2017	Baisse	4 % du capital et des droits de vote
11 août 2017	Baisse	3 % du capital et des droits de vote
23 août 2017	Baisse	2 % du capital et des droits de vote
31 août 2017	Baisse	1 % du capital et des droits de vote
Par DNCA Finance		
21 février 2017	Baisse	8 % du capital et des droits de vote
Par Aviva Investors France SA		
14 mars 2017	Baisse	2 % du capital
3 avril 2017	Baisse	1 % du capital
Par Amundi		
30 mars 2017	Baisse	1 % du capital et des droits de vote
8 septembre 2017	Hausse	1 % du capital et des droits de vote
31 octobre 2017	Baisse	1 % des droits de vote
3 novembre 2017	Baisse	1 % du capital
Par Norges Bank Investment Management		
20 juillet 2017	Baisse	1 % du capital
Par Dimensional Fund Advisors LP		

⁷ Le tableau de détention ci-dessus n'est pas présenté sur une base diluée après prise en compte de la dilution résultant de l'exercice des options de souscription d'actions de la Société, dans la mesure où celles-ci ne sont pas dans la monnaie au 31 décembre 2017.

Date de la déclaration	Franchissement à la hausse/à la baisse	Seuil du capital ou des droits de vote franchi
4 octobre 2017	Baisse	2 % du capital
Par Citigroup Global Markets Ltd		
23 octobre 2017	Baisse	1 % du capital

7.3.2. Marchés des titres de la Société

7.3.2.1. Places de cotation

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur Euronext Paris SA (Compartiment B) et sont éligibles au SRD Long Only. Elles sont toutes à jouissance du premier jour de l'exercice en cours.

Depuis le 14 mai 1997, les actions de la Société sont admises à la cote du New York Stock Exchange sous forme d'ADS. Au 31 décembre 2017, les ADS représentaient 1,49 % du capital social.

Enfin, les obligations senior (« Senior Notes ») émises par la Société en mai 2011, en avril et mai 2014 et en janvier et mars 2017 (voir paragraphe 7.2.5 du Document de Référence) respectivement font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

7.3.2.3. Marché des actions et des ADS

	Cours extrêmes de l'action		Volume des transactions		Cours extrêmes de l'ADS		Volume des transactions	
	Plus haut (en EUR)	Plus bas	Actions (en MEUR)	Capitaux	Plus haut (en USD)	Plus bas	ADS (en MUSD)	Capitaux
2017								
Décembre	4,35	3,68	6 983 891	27,44	7,50	4,08	185 652	0,90
Novembre	4,89	3,52	11 261 325	45,66	5,12	4,13	37 628	0,17
Octobre	5,09	3,57	16 661 650	73,30	5,66	4,30	92 798	0,47
Septembre	5,60	4,24	22 149 680	110,48	6,44	5,20	275 593	1,62
Août	6,27	2,83	43 912 034	211,38	7,14	3,26	356 614	2,03
Juillet	4,43	3,72	4 527 851	18,19	4,77	4,36	53 397	0,24
Juin	6,32	3,95	10 859 380	55,40	7,67	3,73	377 237	2,19
Mai	6,72	4,88	6 704 600	36,60	7,23	5,55	59 174	0,36
Avril	6,95	6,17	3 924 182	25,60	7,27	6,64	32 545	0,22
Mars	9,10	6,11	16 640 720	114,80	9,65	6,57	111 276	0,79
Février	9,98	8,35	7 241 228	66,12	10,51	8,83	72 125	0,69
Janvier	15,24	9,27	14 124 580	162,58	15,60	10,06	98 671	1,18
2016								
Décembre	15,43	13,03	9 953 088	141,38	16,25	14,01	154 379	2,30
Novembre	24,24	11,10	16 102 328	239,48	26,50	11,91	234 812	3,67
Octobre	27,88	23,14	7 888 042	203,36	29,70	25,95	31 824	0,89
Septembre	24,68	20,40	6 614 124	147,93	26,88	22,89	41 955	1,03
Août	23,85	17,71	6 469 735	139,76	26,53	19,86	64 055	1,54
Juillet ^(a)	23,36	19,52	68 288 987	91,19	25,21	21,76	862 954	1,73
Juin	0,86	0,56	218 446 930	150,26	0,94	0,66	1 610 567	1,23
Mai	0,82	0,59	199 742 891	136,62	1,00	0,73	931 703	0,77
Avril	0,87	0,59	191 112 316	139,61	1,00	0,73	1 351 570	1,18
Mars	0,89	0,56	394 500 821	279,10	1,00	0,70	1 963 466	1,73
Février	0,75	0,43	310 794 292	168,10	1,23	0,59	2 220 063	1,65
Janvier	1,32	0,71	108 543 921	110,28	2,95	0,95	1 231 182	1,89
2015								
Décembre	3,22	2,44	40 858 275	110,07	3,53	2,55	717 179	2,24
Novembre	4,24	3,01	53 213 050	178,83	4,53	3,30	495 740	1,74
Octobre	4,33	3,03	56 747 192	213,69	4,82	3,45	275 179	1,21
Septembre	4,35	3,06	37 496 881	139,77	4,70	3,50	243 472	1,01
Août	4,58	3,21	57 581 632	229,02	4,89	3,63	383 121	1,67
Juillet	5,13	4,30	53 066 819	244,01	5,71	4,80	573 514	2,94
Juin	6,48	5,00	38 397 877	224,47	7,18	5,62	371 724	2,41
Mai	7,07	6,13	42 230 682	279,44	7,98	6,70	345 593	2,53
Avril	6,98	5,21	56 503 558	353,53	7,35	5,71	439 971	2,97
Mars	6,77	5,22	61 475 705	360,31	7,31	5,64	426 605	2,66
Février	6,56	5,05	62 063 100	369,42	7,44	6,09	648 117	4,45
Janvier	5,72	4,51	49 025 293	242,56	6,65	5,31	593 311	3,42
2014								
Décembre	8,87	4,25	78 940 572	501,59	10,95	5,88	1 320 423	10,51
Novembre	8,30	4,32	141 594 872	948,33	10,75	5,50	1 821 526	16,54
Octobre	7,21	4,26	55 048 677	314,28	8,88	5,69	681 727	4,92
Septembre	8,07	6,82	44 453 706	330,15	10,42	8,69	658 197	6,20
Août	8,12	6,43	44 926 723	309,16	10,42	8,38	640 800	5,83
Juillet	10,85	7,66	37 977 131	336,75	14,68	10,30	560 347	6,66
Juin	11,31	9,75	38 577 407	401,92	15,14	13,27	734 005	10,32
Mai	12,53	9,30	51 827 884	525,34	17,25	12,68	521 992	7,32
Avril	12,75	11,41	21 835 869	261,81	17,55	15,68	415 939	6,80

	Cours extrêmes de l'action		Volume des transactions		Cours extrêmes de l'ADS		Volume des transactions	
	Plus haut <i>(en EUR)</i>	Plus bas	Actions <i>(en MEUR)</i>	Capitaux	Plus haut <i>(en USD)</i>	Plus bas	ADS <i>(en MUSD)</i>	Capitaux
Mars	11,67	10,61	28 413 599	314,81	16,08	14,64	435 807	6,63
Février	12,83	10,63	27 889 500	323,74	16,61	14,53	536 529	8,46
Janvier	12,85	10,86	23 768 969	286,96	17,31	14,71	797 962	13,19

9. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements concernant ce chapitre sont décrits dans le Document de Référence mis à jour par la Première Actualisation du Document de Référence. Ces renseignements restent, à la date de la présente Actualisation, exacts et sont mis à jour ou complétés par les informations figurant ci-dessous :

9.1. PERSONNES RESPONSABLES

9.1.1. Responsables

M. Jean-Georges Malcor, Directeur Général.

M. Stéphane-Paul Frydman, Directeur Financier.

9.1.2. Attestation

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans la présente Actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'Actualisation. »

Le 16 janvier 2018

M. Jean-Georges Malcor
Directeur Général

M. Stéphane-Paul Frydman
Directeur Financier

9.4. TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen n° 809/2004 pris en application de la directive dite « Prospectus », d'une part, et aux paragraphes du Document de Référence, de la Première Actualisation du Document de Référence et de la présente Actualisation du Document de Référence, d'autre part. Les informations non applicables à CGG sont indiquées « n.a. ».

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du Document de Référence	Numéro de paragraphe de la première Actualisation du Document de Référence	Numéro de paragraphe de la seconde Actualisation du Document de Référence
1 Personnes responsables	9.1 Personnes responsables	9.1 Personnes responsables	9.1 Personnes responsables
1.1 Personnes responsables des informations	9.1.1 Responsables	9.1.1 Responsables	9.1.1 Responsables
1.2 Déclaration des personnes responsables	9.1.2 Attestation	9.1.2 Attestation	9.1.2 Attestation
2 Contrôleurs légaux	9.2 Contrôleurs légaux		
2.1 Nom et adresse	9.2 Contrôleurs légaux		
2.2 Démission / non-renouvellement	n.a.		
3 Informations financières sélectionnées	1.1 Informations financières sélectionnées	1.1 Informations financières sélectionnées	1.1 Informations financières sélectionnées
	6.1 Examen de la situation financière et du résultat	6.1.5.1 Rapport financier semestriel au 30 juin 2017 6.1.6 Communiqués de presse récents	6.1 Examen de la situation financière et du résultat 6.1.6 Communiqués de presse relatif aux résultats semestriels et des neuf premiers mois de l'exercice 2017
	6.1.2 Comparaison des comptes des exercices 2016 et 2015		
3.1 Présentation pour chaque exercice de la période couverte	6.1 Examen de la situation financière et du résultat 6.1.2 Comparaison de résultat des exercices 2016 et 2015	6.1.5.1 Rapport financier semestriel au 30 juin 2017	
3.2 Période intermédiaire	n.a.		
4 Facteurs de risques	3.1.1 Risques liés à la restructuration financière du Groupe	3.1.1 Risques liés à la restructuration financière du Groupe	3.1.1 Risques liés à la restructuration financière du Groupe
	3.1.2 Risques liés à l'activité de la Société et de ses Filiales	3.1.2 Risques liés à l'activité de la Société et de ses Filiales	3.1.2 Risques liés à l'activité de la Société et de ses Filiales
	3.1.3 Risques liés à l'industrie	3.1.3 Risques liés à l'industrie	3.1.3 Risques liés à l'industrie
	3.1.4 Risques liés à l'endettement du Groupe	3.1.4 Risques liés à l'endettement du Groupe	3.1.4 Risques liés à l'endettement du Groupe
	3.1.5 Autres risques de nature financière		
	3.1.6 Assurances		
	3.1.7 Sous-traitance		
5 Informations concernant l'émetteur	7 Informations sur la Société et le capital	7 Informations sur la Société et le capital	7 Informations sur la Société et le capital
	6.1 Examen de la situation financière et du résultat	6.1.5.1 Rapport financier semestriel au 30 juin 2017	6.1 Examen de la situation financière et du résultat
	6.1.4 Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe	6.1.6 Communiqués de presse récents	6.1.6 Communiqués de presse relatif aux résultats semestriels et des neuf premiers mois de l'exercice 2017
5.1 Histoire et évolution de la Société	1.2 Historique et événements importants dans le développement des activités de la Société		
5.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	7.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société		
5.1.2 Enregistrement	7.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société		
5.1.3 Constitution	7.1.3 Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)		
5.1.4 Siège — forme juridique	7.1.4 Siège social — forme juridique de la Société — législation régissant ses activités — pays d'origine — adresse et numéro de téléphone du siège social		
5.1.5 Événements importants	1.2 Historique et événements importants dans le développement des activités de la Société		
5.2 Investissements	1.5 Politique d'innovation et d'investissements		
5.2.1 Décrire les principaux investissements (y compris leur montant) réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la	1.5 Politique d'innovation et d'investissements	6.1.5.1 Rapport financier semestriel au 30 juin 2017	

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du Document de Référence	Numéro de paragraphe de la première Actualisation du Document de Référence	Numéro de paragraphe de la seconde Actualisation du Document de Référence
<p>période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement</p> <p>5.2.2 Décrire les principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe)</p> <p>5.2.3 Fournir des renseignements concernant les principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes</p>	<p>1.5 Politique d'innovation et d'investissements</p> <p>6.1 Examen de la situation financière et du résultat</p> <p>6.1.4 Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe</p> <p>1.5 Politique d'innovation et d'investissements</p>	<p>6.1.5.1 Rapport financier semestriel au 30 juin 2017</p> <p>6.1 Examen de la situation financière et du résultat</p>	<p>6.1.6 Communiqué de presse relatif aux comptes du 3^{ème} trimestre 2017</p> <p>6.1.5 Éléments financiers relatifs aux neuf premiers mois de l'exercice 2017</p>
6 Aperçu des activités	1.3 Principales activités du Groupe	1.3 Principales activités du Groupe	
6.1 Principales activités	1.3 Principales activités du Groupe	1.3.4 Communiqués de presse récents	
6.1.1 Nature des opérations	1.3.1 Acquisition	1.3.1.1 Acquisition Marine	
	1.3.2 Géologie, Géophysique & Réservoir ("GGR")		
	1.3.3 Equipements		
6.1.1.1 Nature des opérations	1.3.1 Acquisition de données contractuelles		
	1.3.1.1 Acquisition Marine		
	1.3.1.2 Acquisition Terrestre et Multi-physique		
	1.3.2 Géologie, Géophysique & Réservoir ("GGR")		
	1.3.3 Equipements		
6.1.2 Nouveaux produits	1.3.1 Acquisition		
	1.3.2 Géologie, Géophysique & Réservoir ("GGR")		
	1.3.3 Equipements		
6.2 Principaux marchés	1.3.1 Acquisition de données contractuelles		
	1.3.2 Géologie, Géophysique & Réservoir ("GGR")		
	1.3.3 Equipements		
6.3 Événements exceptionnels	1.3.1 Acquisition de données contractuelles		
6.4 Dépendance à l'égard des brevets, licences ou contrats	1.3.2 Géologie, Géophysique & Réservoir ("GGR")		
	1.3.3 Equipements		
	1.3.1 Acquisition de données contractuelles		
	1.3.2 Géologie, Géophysique & Réservoir (« GGR »)		
	1.3.3 Équipements		
6.5 Position concurrentielle	n.a.		
	3.1.1.12 Les résultats du Groupe sont dépendants de sa technologie exclusive et sont exposés aux risques de contrefaçon ou d'usage abusif de cette technologie.		
	1.3.1 Acquisition de données contractuelles		
	1.3.2 Géologie, Géophysique & Réservoir ("GGR")		
	1.3.3 Équipements		
7 Organigramme	1.7 Structure juridique — relations intra groupe	1.7 Structure juridique — relations intra groupe	1.7 Structure juridique — relations intra groupe
7.1 Organigramme	1.7.1 Organigramme	1.7.1 Organigramme	1.7.1 Organigramme
7.2 Liste des filiales	1.7.1 Organigramme	1.7.1 Organigramme	1.7.1 Organigramme
	Note 31 aux comptes consolidés: Liste des principales filiales consolidées au 31 décembre 2016		
8 Propriétés immobilières, usines et équipements	1.4 Liste des principales implantations du Groupe		
	2 Environnement, développement durable et salariés		
8.1 Immobilisations corporelles importantes	1.4 Liste des principales implantations du Groupe		
8.2 Questions environnementales	3.1.2.10 Le Groupe est sujet aux risques liés à l'environnement		
	2 Développement durable		

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du Document de Référence	Numéro de paragraphe de la première Actualisation du Document de Référence	Numéro de paragraphe de la seconde Actualisation du Document de Référence	
9 Examen de la situation financière et du résultat	9.1 Situation financière	6.1 Examen de la situation financière et du résultat 1.1 Informations financières sélectionnées 6.1 Examen de la situation financière et du résultat 6.1.2 Comparaison des exercices 2016 et 2015 6.1.4 Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe 8.1 Comptes consolidés 2014-2015-2016 de CGG	6.1.5.1 Rapport financier semestriel au 30 juin 2017 1.1 Informations financières sélectionnées 6.1.5.1 Rapport financier semestriel au 30 juin 2017 6.1.6 Communiqués de presse récents	1.1 Informations financières sélectionnées 6.1.6 Communiqués de presse relatif aux résultats semestriels et des neuf premiers mois de l'exercice 2017
	9.2 Résultat d'exploitation	1.1 Informations financières sélectionnées 6.1 Examen de la situation financière et du résultat 6.1.2 Comparaison des exercices 2016 et 2015 6.1.3 Comparaison des exercices 2015 et 2014 8.1 Comptes consolidés 2014-2015-2016 de CGG	1.1 Informations financières sélectionnées 6.1.5.1 Rapport financier semestriel au 30 juin 2017 6.1.6 Communiqués de presse récents	1.1 Informations financières sélectionnées 6.1.5 Éléments financiers relatifs aux neuf premiers mois de l'exercice 2017 6.1.6 Communiqués de presse relatif aux résultats semestriels et des neuf premiers mois de l'exercice 2017
	9.2.1 Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté	n.a.		
	9.2.2 Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements	Chapitre 6 Situation financière, résultats et perspectives Chapitre 8 Comptes de l'exercice 2016 — Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société	6.1.5.1 Rapport financier semestriel au 30 juin 2017	
	9.2.3 Mentionner toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	n.a.		
	10 Trésorerie et capitaux	1.1 Informations financières sélectionnées 8.1 Comptes consolidés 2014-2015-2016 de CGG	1.1 Informations financières sélectionnées 6.1.5.1 Rapport financier semestriel au 30 juin 2017	1.1 Informations financières sélectionnées
	10.1 Capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	8.1 Comptes consolidés Comptes consolidés 2014-2015-2016 de CGG 6.1 Examen de la situation financière et du résultat 6.1.2 Comparaison des exercices 2016 et 2015 6.1.3 Comparaison des exercices 2015 et 2014	6.1.5.1 Rapport financier semestriel au 30 juin 2017	6.1.5 Éléments financiers relatifs aux neuf premiers mois de l'exercice 2017 6.1.5 Éléments financiers relatifs aux neuf premiers mois de l'exercice 2017
	10.2 Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description de ces flux de trésorerie	1.1 Informations financières sélectionnées 8.1 Comptes consolidés 2014-2015-2016 de CGG 6.1 Examen de la situation financière et du résultat 6.1.4 Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe	1.1 Informations financières sélectionnées 6.1.5.1 Rapport financier semestriel au 30 juin 2017	1.1 Informations financières sélectionnées
	10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur	6.1 Examen de la situation financière et du résultat 6.1.2 Comparaison des exercices	6.1.5.1 Rapport financier semestriel au 30 juin 2017 – 1.6 Développement récents	6.1.5 Éléments financiers relatifs aux neuf premiers mois de l'exercice 2017

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du Document de Référence	Numéro de paragraphe de la première Actualisation du Document de Référence	Numéro de paragraphe de la seconde Actualisation du Document de Référence
	2016 et 2015 6.1.3 Comparaison des exercices 2015 et 2014 6.1.4 Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe 3.1.3 Risques liés à l'endettement du Groupe 3.1.3 Risques liés à l'endettement du Groupe n.a.		1.6 Développements récents 3.1.3 Risques liés à l'endettement du Groupe 3.1.3 Risques liés à l'endettement du Groupe
10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux 10.5 Sources de financement attendues pour honorer les engagements relatifs aux décisions d'investissement			
11 Recherche et développement	1.5 Politique d'innovation et d'investissements Note aux comptes consolidés n° 20 Coûts de recherche et développement		
12 Informations sur les tendances	1.6 Développements récents 6.3 Perspectives	1.6 Développements récents 6.3 Perspectives	1.6 Développements récents 6.3 Perspectives
12.1 Principales tendances	1.6 Développements récents 6.3 Perspectives	1.6 Développements récents 6.3 Perspectives	1.6 Développements récents 6.3 Perspectives
12.2 Événements susceptibles d'influer sur les tendances	1.6 Développements récents 6.3 Perspectives	1.6 Développements récents 6.3 Perspectives	1.6 Développements récents 6.3 Perspectives
13 Prévisions ou estimations du bénéfice	n.a.	6.3 Perspectives	6.3 Perspectives
13.1 Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	n.a.	6.3 Perspectives	6.3 Perspectives
13.2 Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	n.a.	6.3 Perspectives	6.3 Perspectives
13.3 Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques	n.a.	6.3 Perspectives	6.3 Perspectives
13.4 Si une prévision du bénéfice a été incluse dans un prospectus qui est toujours pendant, fournir une déclaration indiquant si cette prévision est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus	n.a.		
14 Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	4.2 Organes d'administration et de direction 4.2.1.1 Composition du Conseil d'administration à la date du présent document de référence 4.2.2 Direction Générale	4.2 Organes d'administration et de direction	4.2 Organes d'administration et de direction
14.1 Information concernant les membres des organes d'administration	4.2.1.1 Composition du Conseil d'administration à la date du présent document de référence 4.2.2 Direction Générale		4.2.1.1. Composition du Conseil d'administration de la Société à la date de la présente Actualisation du Document de Référence 4.2.1.2. Administrateurs désignés par les salariés – censeurs
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	4.2.3 Conflits d'intérêts		
15 Rémunération et avantages	Chapitre 5 Rémunération et avantages Note aux comptes consolidés n° 26 Rémunération des dirigeants	Chapitre 5 Rémunération et avantages	Chapitre 5 Rémunération et avantages
15.1 Rémunération et avantages versés	5.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration 5.2 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux 5.3 Rémunération des membres du Comité Corporate au titre de l'exercice 2016	Chapitre 5 Rémunération et avantages 5.2 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Chapitre 5 Rémunération et avantages 5.2.1.3 Structure de la rémunération des mandataires sociaux exécutifs 5.2.3.5 Indemnité contractuelle de rupture en cas de départ du Groupe
15.2 Montant provisionné	5.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration 5.2 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux 5.3 Rémunération des membres du Comité Corporate au titre de l'exercice 2016	5.2 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux	5.2.1.3 Structure de la rémunération des mandataires sociaux exécutifs 5.2.3.5 Indemnité contractuelle de rupture en cas de départ du

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du Document de Référence	Numéro de paragraphe de la première Actualisation du Document de Référence	Numéro de paragraphe de la seconde Actualisation du Document de Référence
	5.2.3.9 Régime de retraite supplémentaire Note aux comptes consolidés n° 16 Provisions pour risques et charges		Groupe
16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction	4.3 Fonctionnement du Conseil d'administration — comités		
16.1 Date d'expiration du mandat	4.2.1.1 Composition du Conseil d'administration à la date du présent document de référence		4.2.1.1 Composition du Conseil d'administration à la date du présent document de référence
16.2 Informations sur les contrats de services liant les membres	4.2.1.1 Composition du Conseil d'administration à la date du présent document de référence 5.6 Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote		4.2.1.1 Composition du Conseil d'administration à la date du présent document de référence 5.2.1.3 Structure de la rémunération des mandataires sociaux exécutifs 5.2.3.5 Indemnité contractuelle de rupture en cas de départ du Groupe
16.3 Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	4.3.2 Comités institués par le Conseil d'administration		
16.4 Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	4.1 Code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère la Société 3.3 Rapport des commissaires aux comptes (article L.225-235 du code de commerce)		
17 Salariés	2.3 Salariés Note aux comptes consolidés n° 25 Effectifs du Groupe	2.3 Salariés	2.3 Salariés
17.1 Nombre de salariés et répartition par principal type d'activité et par site	1.4 Liste des principales implantations du Groupe 2.3 Salariés 2.3.3 Principaux résultats relatifs aux salariés 2.3.3.1 Situation et évolution 2016		
17.2 Participations et stock-options	Chapitre 5 Rémunération et avantages 5.2.3.3 Options de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux 5.4. Autres rémunérations		
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	2.3.2.1 Environnement de travail 5.4 Autres rémunérations		
18 Principaux actionnaires	7.3 Principaux actionnaires	7.3 Principaux actionnaires	7.3 Principaux actionnaires
18.1 Franchissement de seuil	7.3.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote 7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2016 7.3.1.2 Modifications de la répartition du capital social au cours des trois derniers exercices — Capital social au 31 mars 2017	7.3.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote 7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 juillet 2017	7.3.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote 7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2017
18.2 Droits de vote différents	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2016	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 juillet 2017	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2017
18.3 Contrôle	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2016	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 juillet 2017	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2017
18.4 Accord relatif au changement de contrôle	7.3.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote 7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2016	7.3.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote 7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 juillet 2017	7.3.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote 7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2017
19 Opérations avec les apparentés	5.6 Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % du capital ou des droits de vote 7.5 Opérations avec les apparentées Note aux comptes n° 27 Transactions avec des sociétés liées		
20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les	Chapitre 8 Comptes de l'exercice 2016 - Informations financières concernant le patrimoine, la	6.1.5.1 Rapport financier semestriel au 30 juin 2017	

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du Document de Référence	Numéro de paragraphe de la première Actualisation du Document de Référence	Numéro de paragraphe de la seconde Actualisation du Document de Référence
résultats de l'émetteur	situation financière et les résultats de la Société		
20.1 Informations financières historiques	1.1 Informations financières sélectionnées 8.1 Comptes consolidés 2014-2015-2016 de CGG	1.1 Informations financières sélectionnées	1.1 Informations financières sélectionnées
20.2 Informations financières <i>pro forma</i>	Chapitre 6 Situation financière, résultats et perspectives		
20.3 États financiers	1.1 Informations financières sélectionnées 8.1 Comptes consolidés 2014-2015-2016 de CGG	1.1 Informations financières sélectionnées 6.1.5.1 Rapport financier semestriel au 30 juin 2017	1.1 Informations financières sélectionnées
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	8.1 Comptes consolidés 2014-2015-2016 de CGG 8.3 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2016	6.1.5.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	
20.4.1 Fournir une déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	9.2 Contrôleurs légaux 8.1 Comptes consolidés 2014-2015-2016 de CGG	6.1.5.1 Rapport financier semestriel au 30 juin 2017	
20.4.2 Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été vérifiées par les contrôleurs légaux	9.2 Contrôleurs légaux 8.1 Comptes consolidés 2014-2015-2016 de CGG 8.3 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2016 5.7 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés		
20.4.3 Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées	9.2 Contrôleurs légaux		
20.5 Date des dernières informations financières	8.1 Comptes consolidés 2014-2015-2016 de CGG	6.1.5.1 Rapoport financier semestriel au 30 juin 2017	
20.5.1 Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées ne doit pas remonter : a) à plus de 18 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui ont été vérifiés ; b) à plus de 15 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui n'ont pas été vérifiés			
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	8.1 Comptes consolidés 2014-2015-2016 de CGG	6.1.5.1 Rapport financier semestriel au 30 juin 2017	6.1.5 Éléments financiers relatifs aux neuf premiers mois de l'exercice 2017
20.6.1 Si l'émetteur a publié des informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés, celles-ci doivent être incluses dans le document d'enregistrement. Si ces informations financières trimestrielles ou semestrielles ont été examinées ou vérifiées, le rapport d'examen ou d'audit doit également être inclus. Si tel n'est pas le cas, le préciser			
20.6.2 S'il a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifié, le document d'enregistrement doit contenir des informations financières intermédiaires, éventuellement non vérifiées (auquel cas ce fait doit être			6.1.5 Éléments financiers relatifs aux neuf premiers mois de l'exercice 2017

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du Document de Référence	Numéro de paragraphe de la première Actualisation du Document de Référence	Numéro de paragraphe de la seconde Actualisation du Document de Référence
précisé), couvrant au moins les six premiers mois du nouvel exercice. Les informations financières intermédiaires doivent être assorties d'états financiers comparatifs couvrant la même période de l'exercice précédent ; la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilancielle comparables			
20.7 Politique de distribution des dividendes	7.1.8 Dividendes		
20.7.1 Pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, donner le montant du dividende par action, éventuellement ajusté pour permettre les comparaisons, lorsque le nombre d'actions de l'émetteur a changé			
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	3.5 Litiges et arbitrages	3.5 Litiges et arbitrages	3.5 Litiges et arbitrages
20.9 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	1.6 Développements récents 6.1 Examen de la situation financière et du résultat 6.3 Perspectives	1.6 Développements récents 6.1.5.1 Rapport financier semestriel au 30 juin 2017 6.3 Perspectives	1.6 Développements récents 6.1.5 Éléments financiers relatifs aux neuf premiers mois de l'exercice 2017 6.3 Perspectives
21 Informations complémentaires	7.2 Renseignement de caractère général concernant le capital	7.2 Renseignement de caractère général concernant le capital	7.2 Renseignement de caractère général concernant le capital
21.1 Capital social	7.2 Renseignement de caractère général concernant le capital 7.2.2 Capital social	7.2 Renseignement de caractère général concernant le capital 7.2.2 Capital social	7.2 Renseignement de caractère général concernant le capital 7.2.2 Capital social
21.1.1 Montant du capital souscrit	7.2.2 Capital social Note aux comptes consolidés n° 15 Capital social et plan d'options	7.2.2 Capital social	7.2.2 Capital social
21.1.2 S'il existe des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques	7.2.5 Titres non représentatifs du capital		
21.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom ou par ses filiales	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2016 7.3.1.2 Modifications de la répartition du capital social au cours des trois derniers exercices — Capital social au 31 mars 2017	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 30 septembre 2017	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2017
21.1.4 Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	5.4 Autres rémunérations 7.2.2 Capital social — Instruments dilutifs	7.2.2 Capital social — Instruments dilutifs	7.2.2 Capital social — Instruments dilutifs
21.1.5 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachés au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	7.2.4 Capital autorisé non émis	7.2.4 Capital autorisé non émis	7.2.4 Capital autorisé non émis
21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent	n.a.		
21.1.7 Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence	7.3.1.2 Modification de la répartition du capital social au cours des trois derniers exercices — Capital social au 31 mars 2017 7.2.2 Capital social	7.2.2 Capital social	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2017 7.2.2 Capital social
21.2 Acte constitutif et statuts	7.1.5 Objet social (article 2 des statuts)		

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du Document de Référence	Numéro de paragraphe de la première Actualisation du Document de Référence	Numéro de paragraphe de la seconde Actualisation du Document de Référence
21.2.1 Objet social de l'émetteur et indiquer où son indication peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts.	7.1.5 Objet social (article 2 des statuts)		
21.2.2 Dispositions relatives aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	4.3.1 Conditions de préparation et d'organisation des réunions du Conseil d'administration		
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2016		7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2017
21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention	7.2.1 Modifications du capital et des droits sociaux		
21.2.5 Conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission	7.2.6 Assemblées générales		
21.2.6 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2016		
21.2.7 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2016		
21.2.8 Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2016		
22 Contrats importants	7.4 Contrats importants Note aux comptes consolidés n° 18 Engagements au titre d'obligations contractuelles, engagements hors bilan et risques		
23 Informations provenant de tiers, n.a. déclarations d'experts et déclarations d'intérêts			
23.1 Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus dans le document d'enregistrement, indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle, ses qualifications et, le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement	n.a.		
23.2 Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données	n.a.		

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du Document de Référence	Numéro de paragraphe de la première Actualisation du Document de Référence	Numéro de paragraphe de la seconde Actualisation du Document de Référence
publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information.			
24 Documents accessibles au public	9.3 Documents accessibles au public		
25 Informations sur les participations	1.7 Structure juridique — relations intragroupe 6.1 Examen de la situation financière et du résultat		

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Annexe
Communiqués de presse publiés depuis le 13 octobre 2017

CGG : Point sur l'activité à fin décembre 2017

Paris, France – 16 janvier 2018

Le chiffre d'affaires 2017 du Groupe CGG est en hausse de près de 10% sur l'année à \$1 320 millions, comparé à \$1 196 millions en 2016.

Le chiffre d'affaires du quatrième trimestre est de \$400 millions comparé à \$328 millions au T4 2016, composé de \$256 millions pour la division GGR, \$116 millions pour la division Equipements, \$40 millions pour la division Acquisition de données contractuelles et \$12 millions d'éliminations. Au sein de GGR, les ventes trimestrielles multi-clients se sont élevées à \$160 millions, supérieures à nos attentes, les ventes de l'Equipement et de l'Acquisition de données contractuelles ont été en ligne avec nos attentes.

Grâce aux relatives bonnes ventes multi-clients du quatrième trimestre, l'EBITDAs 2017 du Groupe (hors coûts liés à la restructuration) devrait être supérieur à nos attentes et en croissance supérieure à 10%, au lieu d'une stabilité attendue comparé à l'EBITDAs 2016 (\$328 millions) pour une génération de cash moins favorable.

Les coûts de restructuration liés à la transformation industrielle du Groupe et à sa restructuration financière sont estimés à \$187 millions sur l'ensemble de l'année 2017, dont \$26 millions enregistrés au quatrième trimestre 2017.

La dette nette à fin décembre 2017 s'élève à \$2,640 milliards (pour un taux de change €/€ de 1,20) contre \$2,571 milliards à fin septembre 2017 (pour un taux de change €/€ de 1,18), et inclus \$315 millions de liquidités au 31 décembre 2017. Ce montant de liquidités, plus élevé qu'attendu en fin d'année, provient d'une gestion stricte de la trésorerie, d'un niveau d'investissements moins élevé et d'un meilleur recouvrement des créances clients. Néanmoins sur l'ensemble de l'année 2017, la variation du besoin en fonds de roulement reste comme attendue négative, en l'absence d'une contribution positive du fond de roulement comparé à 2016.

Comme indiqué le 1er décembre 2017, l'augmentation de capital d'environ €112 millions avec maintien du droit préférentiel de souscription et l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions aux actionnaires devraient être lancées prochainement, et le règlement-livraison des différentes émissions de titres prévues dans le cadre du plan de restructuration financière devrait intervenir avant la fin du mois de février 2018.

CGG annonce la reconnaissance par le Tribunal Américain compétent du jugement français d'homologation de son plan de sauvegarde dans le cadre de la procédure dite de « Chapter 15 »

Paris, France – 21 décembre 2017

CGG annonce que par ordonnance rendue ce jour dans le cadre de la procédure dite de « Chapter 15 », le Tribunal Américain compétent a reconnu le jugement d'arrêté de son plan de sauvegarde rendu le 1^{er} décembre dernier par le Tribunal de commerce de Paris. L'ordonnance du Tribunal Américain compétent donne plein effet au jugement d'arrêté du plan et interdit toute action des créanciers aux Etats-Unis qui serait incompatible avec le plan de sauvegarde. Cette ordonnance marque la dernière étape judiciaire américaine avant la mise en œuvre du plan de restructuration du groupe CGG qui devrait intervenir d'ici le 28 février 2018.

CGG lance la recherche d'un nouveau Directeur Général

Paris, France – 4 décembre 2017

Suite à l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire de CGG des résolutions nécessaires à la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde du Groupe et au jugement de confirmation du plan de *Chapter 11* aux Etats-Unis, le Tribunal de Commerce de Paris a donc rendu vendredi 1^{er} décembre une décision favorable et homologué le Plan de Sauvegarde.

La prochaine étape procédurale pour CGG, avant la mise en œuvre de son plan de restructuration financière prévu de s'achever au premier trimestre 2018, aura lieu le 21 décembre prochain avec l'audience d'examen par la justice américaine de la demande de reconnaissance aux Etats-Unis du jugement d'arrêté du Plan de Sauvegarde dans le cadre de la procédure de *Chapter 15*.

A l'aube d'une nouvelle étape pour CGG, et après 8 ans comme Directeur Général de CGG, Jean-Georges Malcor a décidé, en accord avec le Conseil d'Administration, de ne pas poursuivre son mandat de Directeur Général après la fin du processus de restructuration financière.

Le Conseil d'Administration de CGG va par conséquent lancer dès à présent la recherche d'un nouveau Directeur Général.

Jean-Georges Malcor mènera à bien la réalisation des opérations de restructuration au cours du premier trimestre 2018. Il quittera ensuite ses fonctions de Directeur Général lorsque son successeur sera nommé. Il restera dans l'entreprise jusqu'à son départ à la retraite le 1^{er} octobre 2018 afin d'accompagner son successeur dans sa prise de fonction.

Le Tribunal de commerce de Paris homologue le plan de sauvegarde de CGG et déboute les porteurs d'OCEANEs de leur recours

Paris, France – 1^{er} décembre 2017

CGG annonce que, par jugement rendu ce jour, le Tribunal de commerce de Paris a homologué le plan de sauvegarde de CGG, après avoir déclaré irrecevables en leurs demandes les porteurs d'OCEANEs qui avaient intenté un recours à son encontre.

La prochaine étape judiciaire de la restructuration financière de CGG est l'audience d'examen par le Tribunal américain compétent de la demande de reconnaissance du jugement d'arrêté du plan de sauvegarde dans le cadre de la procédure de « Chapter 15 », qui est prévue le 21 décembre prochain.

Sous réserve notamment d'une décision favorable du Tribunal américain, les opérations d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions aux actionnaires devraient être lancées mi-janvier 2018, et le règlement-livraison des différentes émissions de titres prévues dans le cadre du plan de restructuration financière intervenir avant la fin du mois de février 2018. Il est précisé que les OCEANEs 2019 et les OCEANEs 2020 ne donneront désormais droit à des actions CGG que dans les conditions prévues par le plan de sauvegarde arrêté ce jour.

La cotation des actions de la Société (FR0013181864), des OCEANEs 2019 (FR0011357664) et des OCEANEs 2020 (FR0012739548), qui a été suspendue à compter du 1^{er} décembre 2017 à 14h00, reprendra à compter du 4 décembre 2017 à 9h00.

Demande de suspension de cours le 1er décembre 2017 à partir de 14h

Paris, France – 30 novembre 2017

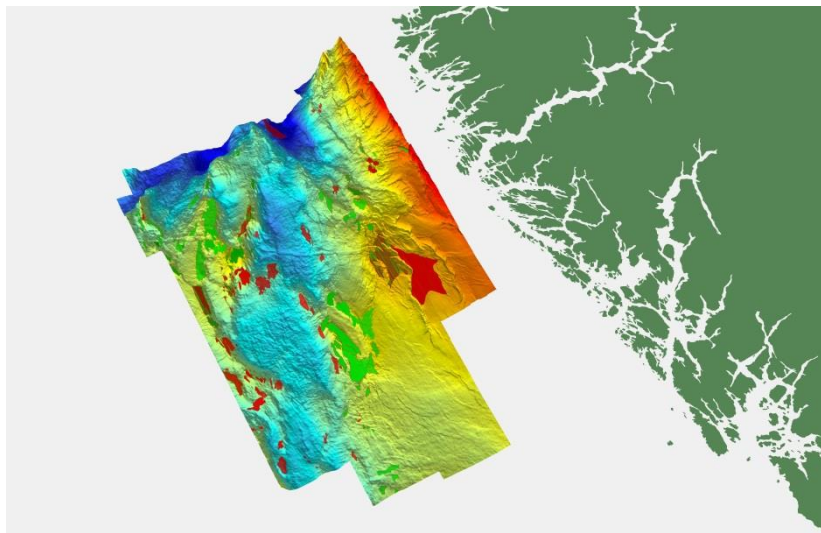
Le jugement du Tribunal de commerce de Paris devant statuer sur la demande d'arrêt du plan de sauvegarde et sur le recours de certains porteurs d'OCEANes à l'encontre de celui-ci est attendu pour le 1er décembre dans l'après-midi. Il sera donc demandé la **suspension de la cotation** des actions (ISIN : FR 0013181864), des OCEANes 2019 (ISIN : FR 0011357664) et des OCEANes 2020 (ISIN : FR 0012739548) à Euronext Paris, ainsi que des *American Depositary Shares* de CGG (symbole « CGG ») à la bourse de New York, à compter du **vendredi 1er décembre 2017 à 14h00** et jusqu'à la clôture du marché en France.

CGG Annonce la Disponibilité de plus de 35.000 km² de Données à Large Bande de Fréquences dans la Zone Nord du Viking Graben

Paris, France – le 21 novembre 2017

CGG annonce ce jour la mise à disposition des données finales d'imagerie temps de son étude multi-clients '[Northern Viking Graben](#)' 3D [BroadSeis](#)[™] et [BroadSource](#)[™] dans le nord du Viking Graben. Plus de 35 000 km² d'images sismiques de haut de gamme et situées dans le secteur septentrional norvégien de la Mer du Nord sont ainsi disponibles pour les compagnies pétrolières

L'étude multi-clients de CGG dans la région Northern Viking Graben a été enregistrée de 2014 à 2016 et a bénéficié d'un préfinancement élevé de l'industrie. Ces nouvelles données sismiques à large bande de fréquences offrent une couverture continue et uniforme pour le développement de l'exploration dans cette région très productive du plateau continental norvégien où de nouveaux gisements d'hydrocarbures sont découverts régulièrement dans les prospects bien établis du Jurassique ou dans de nouveaux prospects, comme l'a montré la découverte de Cara l'an dernier. L'imagerie haute résolution de la stratigraphie proche surface et la meilleure définition de la Discordance Basale du Crétacé permettent une interprétation plus précise des réservoirs potentiellement prospectifs à tous les niveaux.



La Discordance basale du Crétacé interprétée à partir de l'étude multi-clients 'Northern Viking Graben' de CGG.

Traitées avec les technologies les plus modernes en imagerie de subsurface à large bande de fréquences, les images de très haute résolution constitueront l'épine dorsale du programme [JumpStart](#)[™] Northern Viking Graben de CGG et assureront la continuité structurale du programme tout en y intégrant des données géologiques et géophysiques.

Jean-Georges Malcor, Directeur Général de CGG, a déclaré : « La partie septentrionale de la Mer du Nord est une des régions du monde les plus prolifiques en hydrocarbures, où on s'attend à de nombreuses découvertes. Notre nouveau jeu de données couvrant le nord du Viking Graben y contribuera très certainement pour le plus grand bénéfice des acteurs présents et à venir. Il constituera la nouvelle référence pour toute activité future en exploration-production dans cette région. »

Le Tribunal de commerce de Paris a indiqué qu'il rendrait son jugement sur le projet de plan de sauvegarde le 1er décembre 2017

Paris, France – 21 novembre 2017

Lors de l'audience du 20 novembre 2017, le Tribunal de commerce de Paris a indiqué qu'il rendrait son jugement sur le projet de plan de sauvegarde et le recours de certains porteurs d'OCEANes à l'encontre de celui-ci, le 1er décembre 2017. Le calendrier indicatif plus détaillé de la restructuration financière sera mis à jour dans les meilleurs délais.

L'assemblée générale des actionnaires approuve le plan de restructuration financière

Paris, France – 13 novembre 2017

CGG annonce que l'assemblée générale des actionnaires a approuvé l'ensemble des résolutions nécessaires à la mise en œuvre du plan de restructuration financière.

Jean-Georges Malcor, Président-directeur général de CGG a déclaré :

« Nous remercions les actionnaires de leur soutien qui est décisif pour l'avenir de la société. Leur vote positif permet à notre groupe de franchir une nouvelle étape clé dans le processus de mise en œuvre de notre restructuration financière. Celui-ci nous permettra de disposer de la structure financière adaptée aux conditions de marché difficiles que nous traversons actuellement. CGG est aujourd'hui recentrée sur les activités de géosciences à haute valeur ajoutée et toutes nos équipes sont pleinement mobilisées pour délivrer les meilleurs services à nos clients. »

La prochaine étape de la restructuration financière du groupe CGG est l'arrêté du projet de plan de sauvegarde par le Tribunal de commerce de Paris. A cet effet, une audience se tiendra le 20 novembre prochain afin d'examiner le projet de plan de sauvegarde ainsi que le recours intenté à son encontre par certains porteurs d'OCEANes.

La cotation des actions de la Société (FR0013181864), des OCEANes 2019 (FR0011357664) et des OCEANes 2020 (FR0012739548), qui a été suspendue à compter du 13 novembre 2017 à 9 heures, reprendra à compter du 14 novembre 2017 à 9 heures.

Demande de suspension de cours le 13 novembre 2017

Paris, France – 10 novembre 2017

L'assemblée générale de CGG du 13 novembre 2017 étant décisive pour le processus de restructuration en cours de CGG, il sera demandé la **suspension de la cotation** des actions (ISIN : FR 0013181864), des OCEANes 2019 (ISIN : FR 0011357664) et des OCEANes 2020 (ISIN : FR 0012739548) à compter du 13 novembre 2017 à 9h00 et jusqu'à la clôture du marché en France et à New-York.

Mise à jour du formulaire de vote

Paris, France – 7 novembre 2017

CGG a mis à jour le formulaire de vote en vue de l'assemblée générale extraordinaire sur seconde convocation du 13 novembre 2017 (disponible via le [lien suivant](#)), qui précise que pour être pris en compte, il doit parvenir à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, CTS Assemblées, Grands Moulins de Pantin – 93761 PANTIN Cedex, au plus tard le 10 novembre 2017 à 15 heures.

Les actionnaires sont invités à se mobiliser pour participer à l'assemblée générale du 13 novembre prochain (selon les modalités précisées dans l'avis de seconde convocation publié au BALO n°132 en date du 3 novembre 2017, notamment par utilisation du formulaire de vote).

Le Tribunal de commerce de Paris fixe au 20 novembre 2017 la date d'audience pour examiner le projet de plan de sauvegarde

Paris, France – 6 novembre 2017

Lors de l'audience de ce jour, pour prendre en compte la tenue de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CGG sur seconde convocation le 13 novembre 2017, le Tribunal de commerce de Paris a décidé de reporter au 20 novembre 2017 l'examen du projet de plan de sauvegarde de la société CGG et du recours formulé par certains porteurs d'OCEANES à l'encontre de celui-ci. Le calendrier indicatif plus détaillé de la restructuration financière sera mis à jour dans les meilleurs délais à compter de la date à laquelle le Tribunal de commerce de Paris annoncera la date du jugement.

Il est rappelé que le vote de l'assemblée générale extraordinaire sur les résolutions nécessaires à la mise en œuvre du plan de restructuration financière est une étape décisive pour l'avenir de la société. Il est donc indispensable que les actionnaires se mobilisent pour participer à l'assemblée générale du 13 novembre prochain (selon les modalités précisées dans l'avis de seconde convocation publié au BALO n°132 en date du 3 novembre 2017).

Les éléments relatifs à la tenue sur seconde convocation de l'assemblée générale extraordinaire le 13 novembre prochain sont disponibles sur le site de la société via le lien suivant [Assemblée Générale 2017](#).

Notification de franchissement de seuils

Paris, France – 3 novembre 2017

A la demande de l'Autorité des Marchés Financiers, la Société indique avoir reçu ce jour d'AMUNDI une déclaration de franchissement à la baisse des seuils de 1% du capital et des droits de vote de CGG.

L'assemblée générale extraordinaire se prononcera sur le plan de restructuration financière, sur seconde convocation le 13 novembre 2017, faute de quorum sur première convocation

Paris, France – le 31 octobre 2017

CGG annonce que l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue ce jour a réuni un quorum de 22,48% du capital, qui a permis de délibérer sur la partie ordinaire de l'ordre du jour, à savoir principalement l'approbation des comptes 2016. En revanche, ce quorum n'a pas permis à l'assemblée de délibérer sur les résolutions nécessaires à la mise en œuvre du plan de restructuration financière. En effet, le quorum requis sur la partie de l'assemblée générale extraordinaire sur première convocation est de 25% du capital, et de 20% sur seconde convocation. Dès lors, CGG, les créanciers qui soutiennent le plan de restructuration proposé et DNCA ont accepté de maintenir leurs engagements, sous réserve que l'assemblée générale se tienne au plus tard le 17 novembre 2017. En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire sera convoquée sur seconde convocation, le 13 novembre 2017 à 11h (au Dock Hausmann, 50, avenue du Président Wilson, 93200 La Plaine Saint-Denis), à l'effet de statuer sur les résolutions nécessaires à la mise en œuvre du plan de restructuration financière. Cette assemblée fera l'objet d'un avis de seconde convocation publié au BALO n° 132 en date du 3 novembre 2017. Il est rappelé que Bpifrance Participations (environ 9,35 % du capital et 10,9 % des droits de vote) et DNCA (environ 7,9 % du capital et 7,8% des droits de vote) se sont engagés à voter en faveur de ces résolutions.

Les pouvoirs et les votes à distance donnés pour statuer sur la partie extraordinaire de l'assemblée générale mixte qui s'est tenue le 31 octobre 2017 restent valables pour l'assemblée générale du 13 novembre 2017, convoquée sur seconde convocation⁸.

La publication des résultats du T3 2017 se fera également le 13 novembre 2017.

La cotation des actions de la Société (FR0013181864), des OCEANES 2019 (FR0011357664) et des OCEANES 2020 (FR0012739548), qui a été suspendue à compter du 31 octobre 2017 à 9 heures, reprendra à compter du 1er novembre 2017 à 9 heures.

⁸ Sous réserve des cas de cessions visés à l'article R.225-85 IV du Code de commerce.

CGG Annonce la Disponibilité des Images 3D de l'Étude Cairenn dans le Bassin de Porcupine en Irlande

Paris, France – le 30 octobre 2017

CGG annonce ce jour la mise à disposition des images sismiques 3D finales de son étude multi-clients Cairenn qui couvre le bassin de Porcupine, à l'ouest de l'Irlande. L'étude Cairenn est la première d'une série d'études multi-clients réalisées récemment par CGG dans cette zone. Les images finales pour son étude Galway seront disponibles avant la fin de l'année.

Les jeux de données de ces deux études ont été imagées avec les techniques d'imagerie avancées d'amélioration du modèle de vitesse et d'imagerie en profondeur, telles que la FWI (Full-Waveform Inversion), pour livrer des résultats exceptionnels, d'une clarté remarquable et d'une profondeur d'imagerie de haute qualité, allant des blocs de faille du Trias/Jurassique, à travers la section du Crétacé jusqu'aux réservoirs du Cénozoïque. Par ailleurs, les images finales d'autres études multi-clients réalisées par CGG dans cette zone seront disponibles au deuxième trimestre 2018.

Jean-Georges Malcor, Directeur Général de CGG, a déclaré : « Ces nouvelles études nous permettent de proposer à l'industrie une couverture de données de haute qualité dans l'ouest de l'Irlande, améliorant ainsi la compréhension et la cartographie des multiples gisements d'hydrocarbures de cette région à fort potentiel. CGG poursuit ses investissements dans des solutions d'imagerie innovantes destinées au développement des ressources pétrolières et gazières de la Marge Atlantique. »

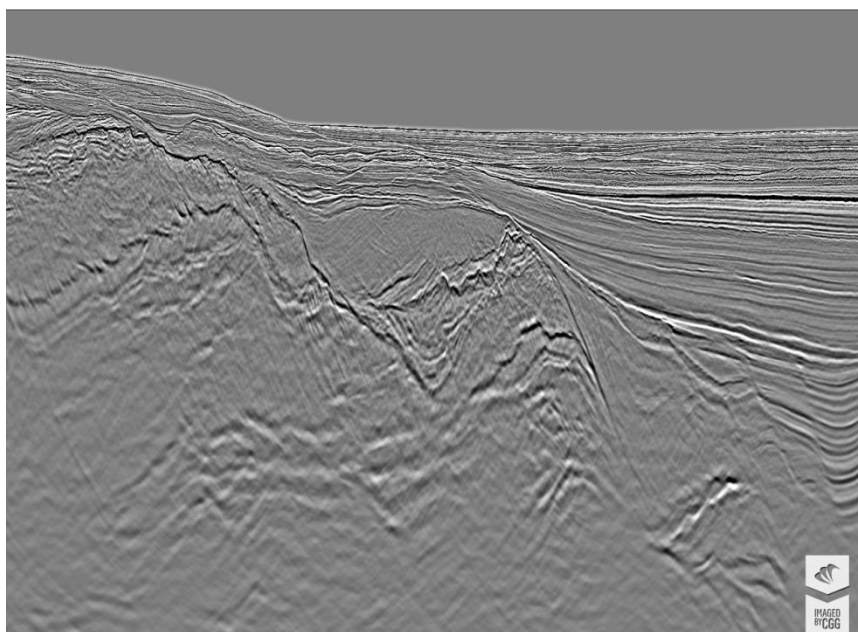


Image sismique de l'étude Cairenn affichant une clarté remarquable et une profondeur d'imagerie de haute qualité (source: CGG Multi-Client & New Ventures).

Notification de franchissement de seuils

Paris, France – 27 octobre 2017

A la demande de l'Autorité des Marchés Financiers, la Société indique avoir reçu ce jour de Dimensional Funds Advisors LLP une déclaration de franchissement à la baisse des seuils de 1% du capital et des droits de vote de CGG.

CGG Attributaire d'un Contrat pour une Etude Aéroportée couvrant les Permis Terrestres et Maritimes en République de Côte d'Ivoire

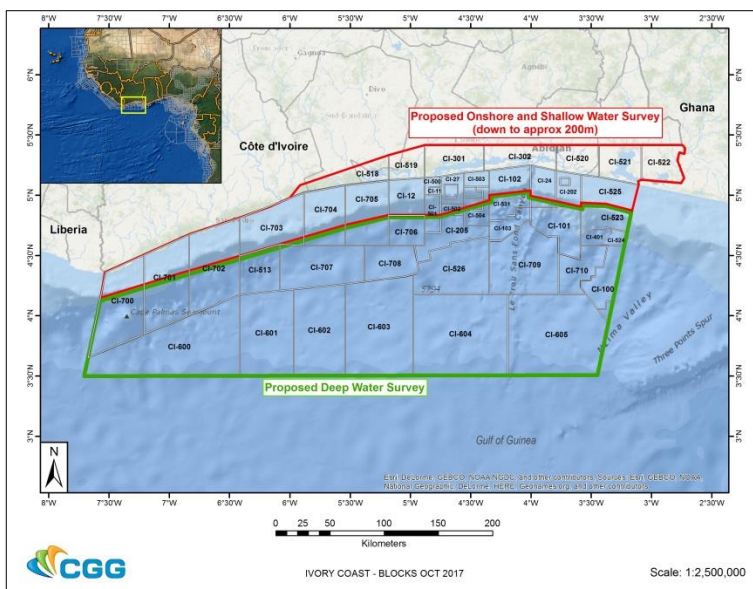
CGG déploiera sa solution **FALCON Full Spectrum** pour acquérir environ 28 000 km de données radio-gravimétrie

Paris, France – le 26 octobre 2017

CGG annonce ce jour l'attribution par la Direction Générale des Hydrocarbures (DGH) de la Côte d'Ivoire et par PETROCI, la compagnie pétrolière nationale, d'un contrat pour acquérir, traiter et interpréter avec son partenaire local, Harvex Geosolutions, des données multi-clients gravimétriques, radio-gravimétriques et magnétiques couvrant les bassins à terre et en mer peu profonde de la République de Côte d'Ivoire.

Ce programme, qui devrait durer cinq mois, bénéficiera de la nouvelle solution gravimétrique **Falcon® Full Spectrum** de CGG, la plateforme aéroportée la plus précise de l'industrie, pour acquérir environ 28 000 km de données sur les permis terrestres et en mer peu profondes, et ce sous réserve d'un pré-financement suffisant de la part de nos clients. Ce contrat comprend également une option pour l'acquisition de 26 000 km supplémentaires en eaux profondes.

Les données **Falcon Full Spectrum** seront interprétées avec d'autres données existantes et fourniront des détails précieux concernant la structure du bassin, l'épaisseur des couches sédimentaires et la nature du substratum cristallin et permettront ainsi d'identifier les zones de roches mères matures, de réservoirs potentiels et les structures prospectives. Ces travaux permettront aux sociétés détentrices de permis actuellement ou dans le futur de mieux évaluer leurs blocs et de minimiser les risques inhérents à tout programme d'exploration.



Carte indiquant la localisation par phase de l'étude aéroportée multi-clients de CGG en Côte d'Ivoire. Cette carte ne fait pas autorité sur les frontières internationales.

La Solution **Falcon Full Spectrum** de la division Multi-Physics de CGG combine la technologie propriétaire CGG de radio-gravimétrie **Falcon** et le nouveau système gravimétrique **sGrav** qui permet notamment d'effectuer des mesures du champ gravitationnel terrestre avec la plus grande précision et la plus large bande de fréquences de l'industrie mais également d'améliorer significativement l'imagerie en profondeur et d'augmenter la résolution spatiale pour la géologie de proche surface. Les données magnétiques seront également enregistrées afin d'identifier toute intrusion magmatique dans les sections sédimentaires et mieux imager le socle.

Jean-Georges Malcor, Directeur Général de CGG, a déclaré : « Ce programme est une étape importante pour la Côte d'Ivoire, il permettra certainement d'ouvrir de nouvelles perspectives et thématiques d'exploration dans les bassins terrestres et maritimes parfois difficilement accessibles. CGG se réjouit de travailler à nouveau avec la DGH et PETROCI, à travers notre partenariat avec Harvex Geosolutions, et d'aider aux programmes d'exploration accélérés en Côte d'Ivoire. Notre technologie **Falcon Full Spectrum** fournira des renseignements précieux sur la structure des bassins et permettra d'optimiser les futurs programmes d'acquisition sismique et de forage sur les zones prioritaires, réduisant ainsi le coût des prochains efforts d'exploration. »

Mise à disposition d'une note d'opération complémentaire au prospectus ayant reçu de l'AMF le visa n°17-551 le 13 octobre 2017

Paris, France – 17 octobre 2017

CGG annonce que l'Autorité des marchés financiers a apposé ce jour le visa n°17-559 sur la note complémentaire (la « **Note Complémentaire** ») au prospectus ayant reçu le visa n°17-551 le 13 octobre 2017, relatif à certaines opérations d'émission prévues par le projet de plan de sauvegarde et le plan de « Chapter 11 » dans le cadre du plan de restructuration financière de CGG. La note complémentaire complète le prospectus et doit être lue conjointement avec celui-ci.

Cette Note Complémentaire décrit l'engagement de Bpifrance Participations de voter en faveur des résolutions nécessaires à la mise en œuvre du plan de restructuration financière ainsi que les engagements corrélatifs pris par la Société et certains de ses créanciers dans le cadre de la procédure de sauvegarde.

Le prospectus est composé du document de référence de la société CGG, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1er mai 2017 sous le numéro D.17-0486, de l'actualisation du document de référence de la Société, déposée auprès de l'AMF le 13 octobre 2017 sous le numéro D-17-0486-A01, de la note d'opération ayant reçu le numéro de visa 17-551 en date du 13 octobre 2017, de la note d'opération complémentaire en date du 17 octobre 2017 ayant reçu le numéro de visa 17-559 et du résumé du prospectus (contenu dans la note d'opération).

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège social de CGG, Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine – 75015 Paris, sur le site internet de la Société (www.cgg.com) ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Plan de restructuration financière : les actionnaires de référence voteront en faveur

Paris, France – 17 octobre 2017

Le groupe CGG a convoqué ses actionnaires en Assemblée Générale Mixte le 31 octobre prochain⁹ afin, notamment, d'approuver les résolutions nécessaires à la mise en œuvre du plan de restructuration financière.

Suite à l'obtention d'engagements de la part de la société et de créanciers, Bpifrance a indiqué qu'elle votera en faveur de l'ensemble des résolutions nécessaires à la mise en œuvre du plan de restructuration financière. Bpifrance via Bpifrance Participations est un actionnaire de référence de CGG, détenant 9,4% du capital et 10,8% des droits de vote.

Cette décision s'inscrit dans le cadre des engagements pris par CGG et certains créanciers dans le cadre de la procédure de sauvegarde, portant notamment sur l'emploi et l'ancrage français du groupe. CGG a par ailleurs demandé au Tribunal de commerce de prendre acte de ces engagements dans son jugement arrêtant le plan. Ces engagements sont décrits de manière détaillée dans la note d'opération complémentaire en date du 17 octobre 2017 au prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n°17-551 le 13 octobre 2017 qui est disponible sur le site internet de CGG.

Par ailleurs DNCA, détenant (i) environ 7,9% du capital et 7,7% des droits de vote, (ii) environ 5,5% du montant total en principal des Obligations Senior et (iii) environ 20,7% du montant total en principal des OCEANES de la Société, s'est également engagée, dans le cadre de l'accord de soutien à la restructuration en date du 13 juin 2017, à voter en faveur du plan de restructuration lors de l'assemblée générale.

Enfin, le plan de restructuration financière a également été massivement adopté (i) dans le cadre de la procédure de sauvegarde, le 28 juillet dernier par le comité des établissements de crédit et assimilés et l'assemblée générale unique des obligataires et (ii) le 2 octobre dernier, par les classes autorisées à voter dans le cadre de la procédure de *Chapter 11* aux Etats-Unis.

⁹ Avis de réunion, publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) le 25 septembre 2017 (Bulletin n° 115) et un avis de convocation publié au BALO le 13 octobre 2017 (Bulletin n° 123)

Mise à disposition du rapport de l'expert indépendant établi dans le cadre du projet de restructuration financière de CGG SA

Paris, France – 13 octobre 2017

Le rapport établi par le cabinet Ledouble, qui est intervenu en qualité d'expert indépendant afin de rendre un avis sur le caractère équitable pour les actionnaires du projet de restructuration financière de CGG pris dans son ensemble est disponible sur le site internet www.cgg.com. Les conclusions du rapport du cabinet Ledouble sont les suivantes :

« À l'issue de nos travaux de valorisation du titre CGG et d'examen des conditions financières de l'Opération, menés dans une perspective de continuité de l'exploitation du Groupe CGG dans sa configuration actuelle, nous retenons plus particulièrement les points suivants concernant les Actionnaires :

- > *L'Opération, qui permet de convertir en capital plus de 1,8 Md€ de dette, répond à un besoin immédiat de réduction du niveau d'endettement, indispensable à la poursuite de l'exploitation du Groupe.*
- > *La continuité d'exploitation du Groupe est conditionnée par :*
 - *une reprise de l'activité, associée à une amélioration de la rentabilité, conformément aux prévisions du Business Plan établi par la Direction, et*
 - *un refinancement ultérieur, au moins partiel, pour assurer notamment le remboursement in fine de la Dette Sécurisée non convertie, ainsi que des Nouvelles Obligations non-subordonnées de second rang à émettre.*
- > *Au regard de la fourchette de valeurs résultant de notre évaluation et de la subordination des Actionnaires qui les place après les Créanciers, il ressort que les Actionnaires perdraient potentiellement la totalité de leur investissement en l'absence de restructuration financière conditionnant la continuité de l'exploitation du Groupe.*
- > *Les prix de souscription de 3,12 € et de 10,26 € des Augmentations de Capital Réservées aux Créanciers, respectivement aux porteurs d'Obligations Senior et aux porteurs d'OCEANes, extériorisent une prime par rapport à la valorisation multicritère de CGG.*
- > *Les Nouvelles Obligations soumises au droit de l'État de New York, à haut rendement, d'un montant de 375 M\$, sont couplées à l'attribution de trois catégories de Bons de Souscription d'Actions d'un prix de souscription de 0,01 €, dont l'exercice accroît la dilution des Actionnaires de CGG ; l'ensemble des impacts de l'émission de ces Nouvelles Obligations a été pris en compte dans notre analyse de la situation patrimoniale des Actionnaires.*
- > *Si l'on se réfère aux bornes de valorisation de CGG, l'analyse du patrimoine des Actionnaires, avant et après la Restructuration, met en évidence que :*
 - *l'Actionnaire ne perd pas de patrimoine sur la base des valorisations de CGG postulant un risque d'exécution du Business Plan, et conduisant à des valeurs négatives de capitaux propres du Groupe avant Restructuration ;*
 - *la référence au cours de bourse, au 11 mai 2017, extériorise une perte, pouvant atteindre 60%, pour les Actionnaires, imputable au niveau élevé du cours par rapport à la valorisation intrinsèque de CGG.*
- > *L'augmentation de capital avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription sous la forme d'émission d'Actions nouvelles assorties d'un Bon de Souscription d'Action, émises au prix de 1,56 €, fait apparaître une décote par rapport à la valorisation multicritère de CGG fondée sur le Business Plan établi par la Direction ; cette décote disparaît en simulant un décalage dans la reprise de l'activité par rapport aux prévisions du Business Plan. Les Actionnaires ne souhaitant pas souscrire à cette augmentation de capital pourront céder leurs droits préférentiels de souscription.*
- > *Les Actionnaires se voient attribuer des Bons de Souscription d'Actions qui, bien qu'étant en dehors de la monnaie à ce jour, et dès lors exclus de nos analyses, disposent d'une longue période d'exercice.*

En considérant la situation actuelle et la valeur intrinsèque du Groupe, nous sommes d'avis que l'Opération prise dans son ensemble est équitable pour les Actionnaires de CGG. »

Mise à disposition d'un prospectus relatif à certaines opérations d'émission prévues par le projet de plan de sauvegarde et le plan de « Chapter 11 » dans le cadre du plan de restructuration financière de CGG

Paris, France – 13 octobre 2017

CGG annonce que l'Autorité des marchés financiers a apposé ce jour le visa n°17-551 sur le prospectus mis à la disposition du public à l'occasion de :

- l'émission et l'admission sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») d'un nombre maximum de 24.375.000 bons de souscription d'actions (les « **BSA #1** ») attribués gratuitement par CGG à l'ensemble des actionnaires, à raison d'un BSA #1 pour une action existante, susceptibles de donner lieu à l'émission d'un nombre maximum de 32.500.000 actions nouvelles au prix de souscription de 3,12 € par action nouvelle ;
- l'émission et l'admission sur Euronext Paris d'un nombre maximum de 37.524.400 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice (i) des porteurs d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes, portant intérêt au taux de 1,75% et à échéance au 1^{er} janvier 2020, émises par la Société le 26 juin 2015 et (ii) des porteurs d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes, portant intérêt au taux de 1,25% et à échéance au 1^{er} janvier 2019, émises par la Société le 20 novembre 2012, qui seront souscrites par voie de compensation de créances à leur valeur faciale, au prix de souscription de 10,26 € par action nouvelle ;
- l'émission et l'admission sur Euronext Paris d'un nombre maximum de 496.794.900 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice (i) des porteurs d'obligations à haut rendement, portant intérêt au taux de 5,875% et à échéance 2020, émises par la Société le 23 avril 2014, (ii) des porteurs d'obligations à haut rendement, portant intérêt au taux de 6,5% et à échéance 2021, émises par la Société le 31 mai 2011, le 20 janvier 2017 et le 13 mars 2017 et (iii) des porteurs d'obligations à haut rendement, portant intérêt au taux de 6,875% et à échéance 2022, émises par la Société le 1^{er} mai 2014, qui seront souscrites par voie de compensation de créances à leur valeur faciale, au prix de souscription de 3,12 € par action nouvelle ;
- l'admission sur Euronext Paris d'un nombre maximum de 123.817.300 actions nouvelles, au prix de souscription de 0,01 € par action nouvelle, sur exercice d'un nombre maximum de 123.817.300 bons de souscription d'actions (les « **BSA #3** »), attribués gratuitement par la Société au bénéfice des souscripteurs de nouvelles obligations bénéficiant de sûretés de second rang (*Second Lien Notes*) soumises au droit de l'Etat de New-York (les « **Nouvelles Obligations** ») ;
- l'admission sur Euronext Paris d'un nombre maximum de 7.738.600 actions nouvelles au prix de souscription de 0,01 € par action nouvelle, sur exercice d'un nombre maximum de 7.738.600 bons de souscription d'actions attribués gratuitement par la Société aux membres du comité ad hoc des porteurs d'Obligations Senior ;
- l'admission sur Euronext Paris d'un nombre maximum de 11.607.900 actions nouvelles au prix de souscription de 0,01 € par action nouvelle, sur exercice d'un nombre maximum de 11.607.900 bons de souscription d'actions attribués gratuitement par la Société aux personnes engagées à garantir la souscription des Nouvelles Obligations et des BSA #3, conformément aux termes de l'accord de placement privé en date du 26 juin 2017 ;
- l'admission sur Euronext Paris des actions nouvelles à émettre au titre de l'exercice des BSA #1.

Ces opérations seraient réalisées dans le cadre du plan de restructuration financière dont les termes ont été annoncés le 14 juin 2017 par la Société. Le projet de plan de sauvegarde a été approuvé le 28 juillet 2017 à l'unanimité par le Comité des établissements de crédits et assimilés, et par l'assemblée générale unique des obligataires à une majorité de 93,5 % des votes exprimés. Il est précisé que les différentes classes de créanciers affectés dans le cadre des procédures de « Chapter 11 » ont voté en faveur du plan de « Chapter 11 » qui a été confirmé par le tribunal américain compétent le 10 octobre 2017, le jugement correspondant devrait être rendu prochainement. Le comité d'entreprise de la Société, également consulté sur le projet de plan de sauvegarde, a rendu un avis favorable lors de sa réunion du 2 octobre 2017.

La réalisation de ces opérations reste soumise :

- à l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société devant se tenir le 31 octobre 2017 des résolutions nécessaires à la mise en œuvre du plan de sauvegarde et notamment la résolution relative à la réduction du capital social par voie de réduction à 0,01 € de la valeur nominale unitaire des actions de la Société ;
- à la réalisation effective de la réduction de capital susvisée ;
- à l'approbation du projet de plan de sauvegarde tel qu'approuvé par le comité des établissements de crédit et assimilés et l'assemblée générale unique des obligataires du 28 juillet 2017, par jugement du Tribunal de commerce de Paris ; selon le calendrier indicatif actuellement envisagé, le tribunal devrait examiner la demande d'arrêt du projet de plan de sauvegarde le 6 novembre 2017 ;
- à la confirmation par le Tribunal américain compétent du plan de « Chapter 11 » et la reconnaissance par le Tribunal américain compétent du jugement d'arrêt du Plan de Sauvegarde dans le cadre de la procédure de « Chapter 15 » aux termes de décisions exécutoires ;
- à l'obtention du visa de l'AMF sur le prospectus lié à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions nouvelles assorties de bons de souscription d'actions, d'un montant d'environ 112 millions d'euros (prime d'émission incluse), au prix de 1,56 € par action, soit 0,01 euro de valeur nominale et 1,55 euros de prime d'émission par action nouvelle, laquelle augmentation de capital devrait être lancée, selon le calendrier indicatif, au mois de décembre 2017 en vue d'un règlement-livraison au mois de janvier 2018 ;
- à la levée de l'ensemble des conditions suspensives prévues dans les documents d'exécution de la restructuration, en ce inclus notamment le contrat d'émission des nouvelles obligations de premier rang (*First Lien Notes*), des nouvelles obligations bénéficiant de sûretés de second rang (*Second Lien Notes*) et des nouvelles obligations d'intérêt bénéficiant de sûretés de second rang ou les différents termes et conditions des différents bons de souscription d'actions.

Le prospectus est composé du document de référence de la société CGG, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1^{er} mai 2017 sous le numéro D.17-0486, de l'actualisation du document de référence de la Société, déposée auprès de l'AMF le 13 octobre 2017 sous le numéro D-17-0486-A01, de la note d'opération (incluant le résumé du prospectus) ayant reçu le numéro de visa 17-551 en date du 13 octobre 2017, et du résumé du prospectus (joint en annexe au présent communiqué). Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège social de CGG, Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine – 75015 Paris, sur le site internet de la Société (www.cgg.com) ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).